

AVIS DE CONVOCATION

88^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 4 février 2015
 Heure : 12 h 15 (un dîner sera disponible dès 11 h 30)
 Lieu : Par visioconférence
 Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45
 Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C
 Repas : Québec : salle A3-67, Montréal : salle RC-07

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Mot de bienvenue et présentation de la Dr ^e Nicole Damestoy, nouvelle présidente-directrice générale de l'INSPQ ;			
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
3.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014 ;		5 min	- Procès-verbal
4.	Suites du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014 ;		5 min	---
5.	Rapport du président-directeur général ;		15 min	- Rapport
6.	Planification stratégique 2014-2019 ;	Information	10 min	- État de situation - Tableau - Plan stratégique
7.	Affaires scientifiques : 7.1 Politique sur les partenariats avec les entités du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires;	Décision	10 min	- État de situation - Politique
8.	Affaires administratives : 8.1 Rapport du comité d'audit : 8.1.1 Liste des contrats de service de plus de 25,0 K\$;	Information	10 min	- État de situation - Tableau

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	8.2 Rapport du comité des ressources humaines : 8.2.1 Modification du répertoire des conditions de travail des employés syndiqués mais non syndiqués et des employés non syndiqués de l'INSPQ ;	Décision	10 min	-État de situation -Annexe BB
9.	Affaires corporatives : 9.1 Évaluation du conseil – rappel – fonctionnement du C.A.; 9.2 Développement durable : 9.2.1 Tableau de bord – plan d'action de développement durable 2008-2015 ; 9.2.2 Auditions publiques à la Commission des transports et de l'environnement ;	Information Information Information	5 min 15 min	- État de situation - Tableau de bord - Mémoire
10.	Période de questions des membres ;			
11.	Échanges à huis clos : 11.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ; 11.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence du président-directeur général ;	Discussion	60 min	
12.	Varia ;			
13.	Prochaine séance ;			
14.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-HUITIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

**MERCREDI, LE 4 FÉVRIER 2015, DE 12 H 15 À 16 H 30
PAR VISIOCONFÉRENCE
AU 945, AVENUE WOLFE, QUÉBEC
ET
AU 190, BOUL. CRÉMAZIE EST, MONTRÉAL**

Membres présents : Pierre-André Bernier
Luc Boileau
Sonia Bélanger
Michèle Côté (par téléphone)
Martine Couture
François Desbiens
Lyne Jobin
Jacques Laforest
Denis Marion
Renée Ouimet
Marie-Pascale Pomey
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents : Annie Bourgeois
Sylvia Kairouz
W. Robert Laurier

Secrétaire du conseil : Michèle Beaupré Bériau

Invités : Natalys Bastien
Claude Bernier
Nicole Damestoy
Denis A. Roy

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE M^{ME} NICOLE DAMESTOY, NOUVELLE PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSPQ

M. Pierre-André Bernier, président d'assemblée, introduit docteur Nicole Damestoy, médecin-conseil à l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, qui a été nommée par le Conseil des ministres, membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de l'Institut à compter du 9 février 2015 pour un mandat de trois ans.

Madame Damestoy est médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, elle a occupé les fonctions de directrice régionale de santé publique à Laval de 2005 à 2012, et a agi à titre de médecin-conseil à la Direction générale de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux en 2012-2013. Elle agit présentement à titre de médecin-conseil à l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval.

Madame Damestoy mentionne qu'elle est heureuse d'être invitée à participer à la séance du conseil d'administration et de rejoindre les rangs de l'Institut, organisation réputée pour son expertise. Depuis le début de la semaine, elle souligne qu'elle a eu l'occasion de rencontrer l'équipe de direction et l'ensemble des cadres et apprécie l'accueil chaleureux qui lui a été accordé.

Les membres du conseil profitent de l'occasion pour remercier et féliciter le docteur Luc Boileau pour sa nomination à titre de membre du conseil d'administration et de président-directeur général de l'INESSS.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Martine Couture, appuyée par M. Denis Marion, avec l'ajout du point 8.2.2 sur la prolongation du personnel temporaire.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2014 est adopté à l'unanimité tel que rédigé, sur proposition de M. François Desbiens, appuyé par M^{me} Renée Ouimet.

4. SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2014

M. Pierre-André Bernier informe les membres qu'il a transmis, tel que convenu, une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barette, relativement aux attentes du conseil. Cependant, il n'a reçu aucun accusé de réception jusqu'à ce jour.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Luc Boileau présente sommairement son rapport intitulé « Le rapport du PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil. Il mentionne que sa principale préoccupation demeure la situation financière pour l'année

2015-2016. L'Institut n'a reçu aucune confirmation budgétaire de la subvention régulière, ni pour l'entente-cadre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux incluant les ententes spécifiques qui en découlent. On anticipe le renouvellement de ces ententes sans toutefois en connaître le montant exact qui pourrait être revu à la baisse.

M. Boileau souligne la nomination de M^{me} Damestoy dont la nomination a été très bien reçue par l'équipe de direction et le personnel. M^{me} Damestoy est une experte reconnue en santé publique, très perspicace et aguerrie sur le plan du management. Il lui souhaite toutes les chances de succès dans ses nouvelles fonctions.

6. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2019

M. Pierre-André Bernier informe les membres que le Conseil des ministres a adopté le plan stratégique 2014-2019, le 14 janvier dernier et invite M^{me} Michèle Beaupré Bériau à présenter les prochaines étapes. Le ministre de la Santé et des Services sociaux déposera le plan stratégique lors de l'ouverture des travaux de l'Assemblée nationale, prévue le 10 février. Par la suite, le document pourra être rendu public et transmis à nos principaux partenaires.

Même si le processus d'approbation s'est avéré plus long que prévu, les travaux du comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre de la planification stratégique et la reddition de comptes au 31 mars ont été maintenus. Dans le but de se donner un repère organisationnel, un document synthèse a été préparé pour présenter les principales actions prévues pour chacun des objectifs. Cette synthèse des plans d'action vise à dresser un portrait global des principaux chantiers à mettre en œuvre pour atteindre les cibles fixées et ainsi réaliser les objectifs ciblés au plan stratégique. La synthèse se veut un outil dynamique et évolutif. Elle a été produite à partir des plans d'action détaillés que les pilotes d'objectifs ont proposés, à la suite d'une réflexion menée avec les groupes de travail qu'ils ont constitués à cette fin. Le comité de direction adoptera d'ici le 31 mars 2015 les plans d'action détaillés.

Quelques membres du conseil expriment leurs préoccupations quant à l'impact des compressions budgétaires sur la réalisation de la planification stratégique.

7. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

7.1 Politique sur les partenariats avec les entités du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement

M. Pierre-André Bernier invite M. Denis A. Roy, vice-président aux affaires scientifiques, à présenter les modifications apportées au projet de politique sur les partenariats avec les entités du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement, à la suite des échanges tenus à la dernière séance du conseil.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- la portée de la politique a été élargie aux établissements d'enseignement de tous niveaux et non pas uniquement à ceux de niveau universitaire ;
- la reddition de comptes a été rehaussée et un rapport des ententes de partenariats sera déposé au conseil d'administration sur une base annuelle ;
- les rôles et responsabilités en matière de validation, particulièrement de la Vice-présidence aux affaires scientifiques et du Secrétariat général, ont été précisés.

Ces modifications ont fait l'objet de discussion au comité de direction scientifique et le projet de politique ainsi modifié est recommandé par le comité de direction.

Les membres du conseil estiment que leurs commentaires ont été pris en compte. Cette politique structurante donne des balises claires et a pour avantage de systématiser les processus.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Michèle Côté appuyée par M^{me} Renée Ouimet, la Politique sur les partenariats avec les entités du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement est adoptée à l'unanimité. Son entrée en vigueur sera effective au 1^{er} avril 2015.

8. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

8.1 Rapport du comité d'audit

En l'absence du président du comité d'audit, M. Denis Marion fait un bref rapport des activités du comité. La situation budgétaire en période 10 de l'année financière en cours a été examinée et l'équilibre budgétaire, en toute vraisemblance, sera atteint.

Comme mentionné lors du rapport du président-directeur général, aucune confirmation budgétaire pour 2015-2016 n'a été signifiée. M. Boileau informe les membres que ses pourparlers récents avec le sous-ministre en titre, M. Michel Fontaine, indiquent que l'Institut pourrait se voir imposé une compression de l'ordre de 3 % sur ses activités régulières, information pour le moment très réservée. Des scénarios budgétaires pour faire face aux compressions probables ont été présentés et discutés au comité d'audit. Concernant les projets spéciaux, le renouvellement de l'entente-cadre et des ententes spécifiques avec le ministère de la Santé et des Services sociaux n'est toujours pas confirmé. Toutefois, plusieurs contrats conclus avec des partenaires autres que le MSSS sont ou seront renouvelés.

M. Marion souligne que certaines cibles d'optimisation ont fait l'objet de discussion sans toutefois que l'exercice soit terminé. Les membres du comité se disent rassurés par la veille constante effectuée par l'Institut en regard de l'évolution rapide du contexte budgétaire.

8.1.1 Liste des contrats de service de plus de 25,0 K\$

Le 5 décembre dernier, entrant en vigueur la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. En conformité avec l'article 18 de cette loi, le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, lors de la première réunion du conseil qui suit la date de la conclusion de chaque contrat.

À cet effet, une liste des contrats de 25 000 \$ et plus autorisés par le président-directeur général, couvrant la période du 1^{er} janvier au 27 janvier 2015, a été transmise à chacun des membres pour information. Ces contrats totalisent une somme de 295 786 \$.

8.2 Rapport du comité des ressources humaines

M. Pierre-André Bernier invite le président du comité des ressources humaines, M. Jacques Laforest, à faire un bref rapport des activités du comité. Le comité a fait le suivi des principaux dossiers réguliers à leur agenda. Il souhaite obtenir l'approbation du conseil sur la modification du répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués de l'Institut ainsi qu'un accord de principe sur la prolongation de certains employés à statut temporaire.

8.2.1 Modification du répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués de l'INSPQ

Actuellement, le personnel syndicable mais non syndiqué de l'INSPQ est régi selon le répertoire des conditions de travail des employés syndiqués mais non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux. La principale distinction entre les conditions de travail du personnel syndiqué et du personnel non syndiqué est la notion de poste sous octroi.

Le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration l'adoption d'une modification au répertoire pour le personnel syndicable non syndiqué (SNS) pour y inclure l'annexe BB dont chacun a obtenu copie séance tenante afin de permettre l'introduction de la notion de poste sous octroi. Le tout afin d'uniformiser la notion de poste sous octroi pour l'ensemble du personnel et de s'assurer d'une équité de traitement en ce qui a trait aux conditions de travail de l'ensemble du personnel.

L'INSPQ compte 13 postes équivalents temps complet (ETC) de SNS, soit 5 postes permanents, 6 postes temporaires et 2 employés surnuméraires.

Lors des échanges, certaines précisions sont apportées concernant la notion de poste sous octroi et les conditions qui s'y rattachent.

Sur proposition dûment formulée par M. François Desbiens appuyé par M^{me} Martine Couture, l'annexe BB intitulé « Conditions particulières applicables au personnel syndicable mais non syndiqué de l'INSPQ détenant un poste sous octroi » est adoptée à l'unanimité. Cette annexe sera intégrée au répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables de l'Institut.

8.2.2 Prolongation du personnel temporaire dont le financement pour l'année 2015-2016 n'a pas été confirmé

En date du 4 février 2015, l'Institut compte plus de 65 personnes à statut temporaire qui sont en attente d'une confirmation de leur renouvellement sans toutefois que le financement de leur poste soit confirmé pour l'année financière 2015-2016. Afin de limiter l'impact sur le personnel et d'éviter la perte d'expertise, le comité des ressources humaines propose d'utiliser les fonds non récurrents disponibles pour prolonger de quelques mois ce personnel temporaire. Des 65 personnes ciblées, 18 personnes ont un statut de surnuméraire et 47 personnes ont un poste sous octroi. Ces postes sont financés à partir de trois types de budgets, soit l'entente-cadre avec le MSSS, les projets spéciaux et la subvention régulière.

Dans l'hypothèse où le personnel est prolongé pour une période minimale de 3 mois, le risque financier est estimé à 862 000 \$ incluant les préavis et allocations qui s'appliquent. Le risque peut varier selon le type de budget, mais une prévision de compression d'au maximum 50 % nous apparaît comme étant un scénario plutôt pessimiste. Les marges non récurrentes de l'INSPQ permettent d'assumer ce risque. Bien sûr, un suivi rigoureux et hebdomadaire sera effectué sur l'ensemble des budgets afin que les décisions qui s'imposent soient prises au fur et à mesure, permettant ainsi de limiter le risque. Une reddition de comptes au conseil est attendue en mars et en juin prochain.

Lors des échanges, [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Le comité des ressources humaines recommande au conseil de donner son accord de principe afin que le comité de direction puisse utiliser une portion des marges non récurrentes de l'Institut pour assumer le risque financier associé au renouvellement du personnel temporaire pour lequel la confirmation de financement n'a pas encore été obtenue, pour une durée temporaire minimale de trois mois.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Martine Couture appuyée par M. Jacques Laforest, le conseil d'administration donne son accord de principe et permet au comité de direction d'utiliser une portion des marges non récurrentes de l'Institut pour assumer le risque financier associé au renouvellement du personnel temporaire, pour lequel la confirmation de financement n'a pas encore été obtenue, pour une durée temporaire minimale de trois mois.

9. AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL – RAPPEL – FONCTIONNEMENT DU C.A.

M. Pierre-André Bernier rappelle aux membres de compléter le questionnaire-Web sur l'évaluation du fonctionnement du conseil. La période d'administration est du 21 janvier au 12 février 2015. Il souligne que la confidentialité des résultats sera assurée. Les membres du comité de gouvernance et d'éthique procéderont à l'analyse des résultats non nominatifs lors de leur prochain comité le 24 février prochain.

9.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

9.2.1 Tableau de bord – plan d'action de développement durable 2008-2015

M. Pierre-André Bernier invite M^{me} Michèle Beaupré Bériau à présenter le bilan des résultats des neuf actions inscrites au Plan d'action de développement durable 2008-2013 qui a été prolongé jusqu'en mars 2015.

Étant sur le point d'atteindre l'échéance finale du plan d'action, on constate que l'Institut a presque atteint la totalité des cibles, à l'exception de la formation du personnel de l'organisation et de la prise en compte des principes de développement durable dans la production des avis scientifiques. Concernant ce dernier aspect, des interventions à moyen terme devront être mises en place puisque dans la prochaine Stratégie gouvernementale, l'une des activités incontournables consiste à renforcer la prise en compte des principes de développement durable par la mise en œuvre d'un processus organisationnel.

Par ailleurs, le conseil d'administration sera sollicité prochainement sur les choix d'actions qui seront incluses dans le nouveau Plan d'action de développement durable qui devrait être adopté au cours de l'année 2015.

9.2.2 Auditions publiques à la Commission des transports et de l'environnement

À la demande de la Commission des transports et de l'environnement, l'Institut a été invité, le 30 janvier 2015, à présenter un mémoire sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020. L'Institut a été le seul organisme public invité à se présenter en commission parlementaire.

Le mémoire, dont chacun a obtenu copie, apporte un éclairage scientifique sur certains éléments soulevés par ce projet qui peuvent avoir des effets sur la santé des Québécois. Les commentaires portent principalement sur les inégalités sociales, la prévention de la santé de la population et l'aménagement du territoire. Sept propositions sont formulées. La délégation officielle de l'Institut, représentée par Daniel Bolduc, Réal Morin, Ginette Paquet et Michèle Beaupré Bériau a été très bien accueillie et a reçu toute l'attention des députés présents, notamment le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel.

10. PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES

Aucune question n'est émise.

11. ÉCHANGES À HUIS CLOS

11.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec

11.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussions en présence et en l'absence du président-directeur général.

12. VARIA

M. Denis Marion, dépose aux membres du conseil d'administration, pour information, le document intitulé : Bilan des réalisations des 25 dernières années de la Commission Gatineau, Ville en santé.

13. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 25 mars 2015. Elle se tiendra à Montréal.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 20 mars 2015

AVIS DE CONVOCATION

89^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 25 mars 2015
 Heure : 12 h 15 (un dîner sera disponible dès 11 h 30)
 Lieu : Par visioconférence
 Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45
 Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C
 Repas : Québec : salle A3-67, Montréal : salle RC-07

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2015;		5 min	- Procès-verbal
3.	Suites du procès-verbal de la séance du 4 février 2015;		5 min	---
4.	Rapport de la présidente-directrice générale ;		15 min	- Rapport
5.	Affaires administratives :			
	5.1 Rapport du comité d'audit :	Information	20 min	- Présentation
	5.1.1 Situation budgétaire 2014-2015 ;			- État de situation
	5.1.2 Perspectives budgétaires 2015-2016 ;			- État de situation
	5.1.3 Liste des contrats de service de plus de 25,0 K ;			- État de situation
	5.2 Résultats de la démarche d'optimisation :	Décision	40 min	- État de situation
	5.2.1 Démarche d'optimisation ;			- État de situation
	5.2.2 Transfert de nos actifs en matière d'expertise en dépistologie ;			- État de situation
	5.2.3 Révision de nos orientations scientifiques en matière d'évaluation des soins et services ;			- État de situation
	5.3 Rapport du comité des ressources humaines :			
	5.3.1 Résultats du sondage Entreprise en santé ;	Information	20 min	- État de situation - Communiqué - Présentation

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	5.4 Ressources informationnelles : 5.4.1 Dépôt de la PARI 2014-2015 ; 5.4.2 Adoption de la PARI 2015-2016 ; 5.4.3 Adoption de la PTPARI 2016-2019 ;	Information Décision Décision	20 min	- État de situation - Tableaux -
6.	Affaires corporatives : 6.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique : 6.1.1 Résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil ; 6.1.2 Profils recherchés des nouveaux administrateurs ;	Discussion Information	15 min 5 min	- Sondage février 2015 - Faits saillants
7.	Période de questions des membres ;			
8.	Échanges à huis clos : 8.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ; 8.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;	Discussion	20 min	
9.	Varia ;			
10.	Prochaine séance ;			
11.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

**MERCREDI, LE 25 MARS 2015, DE 12 H 15 À 16 H 30
PAR VISIOCONFÉRENCE
AU 945, AVENUE WOLFE, QUÉBEC
ET
AU 190, BOUL. CRÉMAZIE EST, MONTRÉAL**

Membres présents : Sonia Bélanger
Annie Bourgeois
Michèle Côté
Nicole Damestoy
François Desbiens
Sylvia Kairouz
Denis Marion
Marie-Pascale Pomey
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents : Pierre-André Bernier
Martine Couture
Lyne Jobin
Jacques Laforest
W. Robert Laurier
Renée Ouimet

Secrétaire du conseil : Michèle Beaupré Bériau

Invités : Natalys Bastien
Claude Bernier
Denis A. Roy
Jocelyne Sauvé
Claude Thellen
Luc Tremblay

En l'absence de M. Pierre-André Bernier, vice-président du conseil et président d'assemblée, M. Denis Marion accepte de présider la séance.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Marie-Pascale Pomey, appuyée par M^{me} Michèle Côté, avec l'ajout au point varia d'une proposition de calendrier pour les réunions du conseil d'administration 2015-2016.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 février 2015 est adopté à l'unanimité tel que rédigé, sur proposition de M. François Desbiens, appuyé par M. Jean-Pierre Trépanier.

3. SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2015

M^{me} Nicole Damestoy mentionne que la Planification stratégique 2014-2019 a été déposée à l'Assemblée nationale le 24 février dernier par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, M^{me} Lucie Charlebois.

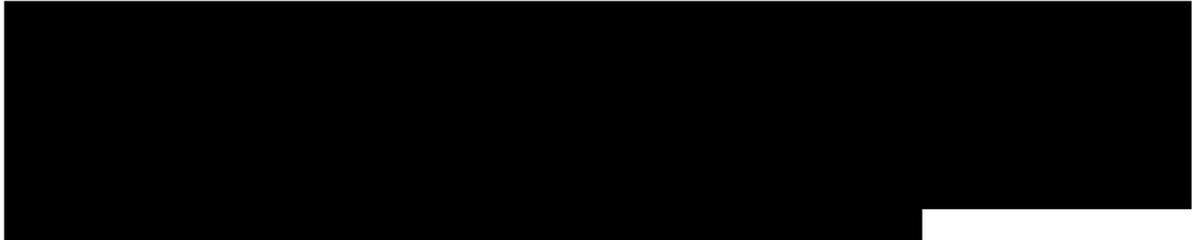
Concernant l'accord de principe accordé par le conseil afin d'utiliser une portion des marges non récurrentes de l'Institut pour assumer le risque financier associé au renouvellement du personnel temporaire, pour lequel aucune confirmation de financement n'a été obtenue, M^{me} Damestoy confirme qu'avec les informations reçues de la Direction générale de la santé publique et la confirmation de certains projets spéciaux, la direction n'a pas eu à utiliser ces sommes.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Nicole Damestoy présente sommairement son rapport intitulé « Le rapport du PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil. D'entrée de jeu, elle souligne l'accueil chaleureux qui lui a été fait depuis son entrée en fonction le 9 février dernier. Elle se dit impressionnée, à la suite de sa tournée du personnel sur chacun des sites, par l'engagement, la diversité de la formation et l'expertise de chacun.

Elle passe en revue les faits saillants identifiés tant à l'interne qu'à l'externe. Elle précise qu'à la suite du départ annoncé de la directrice du Laboratoire de santé publique du Québec, docteure Cécile Tremblay, le 15 mai prochain, un processus de réflexion est enclenché pour revoir la structure de direction au LSPQ. Pour ce faire, l'équipe de gestion sera accompagnée d'une consultante gestionnaire, M^{me} Claire Pagé, et d'un microbiologiste-infectiologue, le docteur François Lamothe. Le mandat débute le 30 mars prochain. Plusieurs éléments devront être pris en compte, tels que la fonction de directeur du laboratoire, le départ à la retraite de la chef technologue, le changement majeur du système d'information qui supporte les activités du laboratoire (LIMS), et le contexte financier.

Par la suite, un deuxième exercice de réflexion s'amorcera sur l'organisation de notre travail en matière de protection. Avec le départ annoncé de M. Claude Thellen, directeur scientifique à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie et celui du docteur Marc Dionne, directeur scientifique à la Direction des risques biologiques et de la santé au travail, anticipé pour juillet 2016, il apparaît important de réfléchir au modèle d'organisation optimal pour exercer nos obligations.



Elle informe également les membres du départ du docteur Denis A. Roy, vice-président aux affaires scientifiques, qui a été nommé vice-président science et gouvernance clinique à l'INESSS. Son entrée en fonction est prévue le 2 mai prochain.



En terminant, à la section DRBST du rapport du PDG, un membre s'enquiert du nom de l'organisation de Québec qui a bénéficié des services de l'équipe Promotion de la santé des travailleurs.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Rapport du comité d'audit

M. Denis Marion invite M. Jean-Pierre Trépanier, en l'absence du président du comité d'audit, à faire un bref rapport des activités de ce comité. Il introduit également M. Claude Bernier, directeur adjoint des ressources financières et matérielles, qui se joint au conseil.

Lors de cette 45^e rencontre du comité d'audit, les membres du comité ont salué l'arrivée de M^{me} Damestoy et ont échangé sur ses impressions depuis son entrée en fonction. La situation budgétaire en période 12 de l'année financière en cours a été examinée et l'équilibre budgétaire 2014-2015 sera atteint. Un suivi du processus budgétaire 2015-2016, quant aux solutions et scénarios, a été fait. Lors de la prochaine séance du comité, le 29 avril 2015, le comité rencontrera la nouvelle équipe de vérificateurs externes de la firme Malenfant Dallaire qui viendra présenter leur cadre de vérification. Une proposition du budget 2015-2016 sera également analysée en vue de l'adoption par le conseil d'administration à sa séance du 13 mai.

5.1.1 Situation budgétaire 2014-2015

Le comité d'audit a revu dans les détails les projections financières à la période 12 en date du 7 mars dernier. Un extrait de la présentation sur diaporama a été transmis à chacun. M. Claude Bernier en fait une brève présentation. L'excédent des opérations courantes s'élève à 1,3 M\$, attribuable notamment à la non-utilisation de provisions salariales et autres ainsi qu'à un surplus au Centre de toxicologie du Québec qui pourrait atteindre 0,550 M\$. M. Claude Bernier rappelle les principaux risques financiers à surveiller qui s'avèrent peu significatifs à la période 12 de l'exercice en cours.

Quant aux excédents cumulatifs au 31 mars 2015, ils sont estimés à 11,5 M\$ incluant le surplus prévu de l'exercice 2014-2015 de 1,3 M\$. M. Claude Bernier décrit la composition de l'excédent cumulé affecté qui est de l'ordre de 9,5 M\$. Pour la gestion des risques, il demeure un solde de 0,5 M\$ non affecté plus une somme de 0,860 M\$ dans les excédents affectés pour un total de 1,360 M\$, ce qui représente environ 2 % des revenus.

En conclusion, on constate que l'Institut a assuré une saine gestion des deniers publics et est demeuré prudent dans son suivi budgétaire étant donné le contexte économique.

5.1.2 Perspectives budgétaires 2015-2016

L'objectif principal est de produire un budget équilibré pour l'année 2015-2016. Le processus a débuté l'automne dernier et devrait se terminer au cours des prochaines semaines. Contrairement aux cinq dernières années, l'Institut a choisi de livrer les compressions de manière ciblée plutôt que de façon paramétrique. Pour ce faire, M^{me} Jocelyne Sauvé a entrepris un exercice d'optimisation de la programmation scientifique qui sera abordé plus spécifiquement au point suivant.

M. Claude Bernier présente les contraintes budgétaires connues et probables dans le cadre des activités régulières qui totalisent une somme de 1,3 M\$. Même si nous n'avons pas obtenu la confirmation budgétaire de la part du ministère, il faut ajouter à ce montant une compression gouvernementale paramétrique de l'ordre de 3 % sur les activités de l'Institut autres que les laboratoires et de 1 % pour les activités de laboratoire, ce qui représente 0,855 M\$. L'effort budgétaire est donc estimé à plus de 2,2 M\$ et est plus important que les années antérieures où les compressions étaient de 1,5 M\$.

Concernant les projets spéciaux, certains risques liés au portefeuille des projets ont été identifiés, tels que le renouvellement de l'entente-cadre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux qui s'établit à 6,8 M\$ et qui vient à échéance au 31 mars 2015, la diminution du financement de projets fédéraux et la réorganisation de la santé publique qui pourrait retarder ou annuler certains projets. M. Bernier rappelle que la diminution des projets spéciaux entraîne automatiquement une diminution du prélèvement des frais généraux. Jusqu'à présent les revenus budgétés s'élèvent à 31,3 M\$ comparativement à 32,5 M\$ en 2014-2015.

Même si le budget est déposé le 26 mars par le gouvernement, M. Claude Bernier précise que l'Institut ne recevra pas de confirmation budgétaire pour l'année 2015-2016 avant la fin du mois d'avril ou le début de mai.

5.1.3 Liste des contrats de service de plus de 25 000 \$

Le 5 décembre dernier, entrant en vigueur la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. En conformité avec l'article 18 de cette loi, le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus lors de la première réunion du conseil qui suit la date de la conclusion de chaque contrat.

À cet effet, une liste des contrats de 25 000 \$ et plus autorisés par la présidente-directrice générale, couvrant la période du 28 janvier au 13 mars 2015, a été transmise à chacun des membres pour information. Ces contrats totalisent une somme de 223 316 \$.

5.2 Résultats de la démarche d'optimisation

M. Denis Marion accueille M. Denis A. Roy, vice-président aux affaires scientifiques et M^{me} Jocelyne Sauvé, vice-présidente associée aux affaires scientifiques, à se joindre à la discussion. M. Claude Bernier, directeur adjoint aux ressources financières et matérielles est également invité à participer.

5.2.1 Démarche d'optimisation

M^{me} Jocelyne Sauvé, responsable de la démarche d'optimisation, présente sommairement les processus mis en place depuis l'automne dernier et rappelle l'objectif de la démarche, soit d'engager les gestionnaires dans une réflexion collective sur l'avenir de l'organisation et de revoir les modes de collaboration interdirections dans le but de générer des gains de productivité.

La démarche entreprise prend en compte la loi constitutive de l'Institut, sa planification stratégique 2014-2019, les ententes spécifiques avec le MSSS et le Programme national de santé publique. Ce vaste exercice de réflexion s'est tout d'abord décliné en six chantiers d'optimisation : la recherche, l'évaluation, la valorisation des connaissances, les urgences de santé publique, la surveillance et l'évaluation d'impact en santé. En parallèle, les processus de travail ont été questionnés au sein des différentes directions. Cette révision critique de nos façons de faire a permis de cibler différentes zones d'amélioration potentielle tant au niveau des processus de travail à optimiser que des synergies à maximiser, mais n'a toutefois pas permis de livrer les compressions attendues.

Une nouvelle réflexion a été initiée, impliquant cette fois-ci la totalité des directions de l'INSPQ. Des lignes de services ont été remises en question. L'analyse des effectifs de chaque direction a été effectuée et les postes vacants ainsi que ceux faisant l'objet d'un départ à la retraite anticipée ont été mis au ballotage. Des choix difficiles ont été exercés, balisés par les critères suivants : pertinence de l'intervention, expertise maîtrisée et efficience.

Le comité de direction du 18 mars dernier a permis de statuer sur plusieurs zones d'optimisation incluant l'identification des éléments devant faire l'objet de décisions de la part du C.A. Une somme de 1,8 M\$ a été identifiée et se traduit

par diverses mesures d'optimisation. Il est important de noter toutefois qu'au terme des délibérations, un écart de près de 400 000 \$ persiste entre le quantum de compressions anticipées et les montants ciblés par la présente démarche.

Les démarches doivent donc se poursuivre et d'autres chantiers seront amorcés, tels que :

- le rapprochement entre la Direction du développement des individus et des communautés et le Bureau d'information et d'études en santé des populations ;
- les activités relatives au transfert des connaissances, développement des compétences et communication ;
- le rapprochement des activités de protection, soit le Laboratoire de santé publique du Québec, la Direction des risques biologiques et de la santé au travail et la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie ;
- l'allègement des processus administratifs.

L'Institut sera également invité à participer à des chantiers mis en place par la Direction générale de la santé publique du MSSS portant sur la surveillance et sur les communications.

En conclusion de la démarche d'optimisation entreprise jusqu'à maintenant, deux décisions relèvent du conseil d'administration : le transfert de nos actifs en matière d'expertise en dépistologie et la révision de nos orientations scientifiques en matière d'évaluation de soins et de services.

5.2.2 Transfert de nos actifs en matière d'expertise en dépistologie

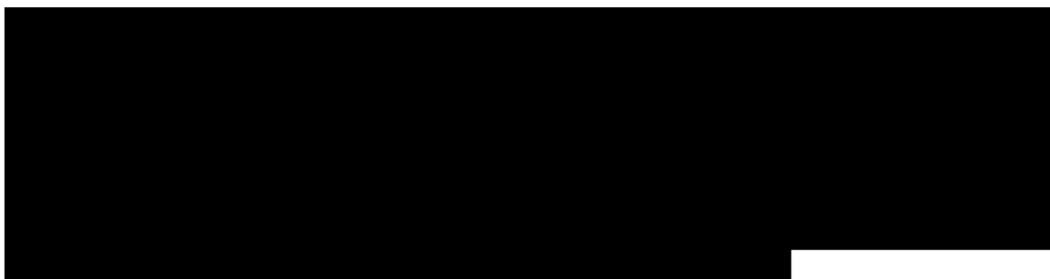
Le transfert de nos actifs en dépistologie et la révision des orientations scientifiques en matière d'évaluation de soins et de services ont été discutés simultanément. Pour les fins du procès-verbal, ils seront traités de façon distincte.

M. Denis Marion invite M. Denis A. Roy à présenter les enjeux qui motivent la volonté de l'Institut de transférer ses actifs en dépistologie. L'un des enjeux de fond découle de l'évolution de ce domaine d'expertise et de la difficulté à suivre les technologies diagnostiques qui repoussent constamment les seuils de détection des maladies chroniques et qui s'éloignent des programmes de dépistage populationnel classiques. Au-delà de l'équipe du Programme de dépistage du cancer du sein, l'Institut ne dispose que d'une seule ressource professionnelle et d'une ressource contractuelle d'appoint à demi-temps.

L'INESSS reçoit également des demandes semblables en dépistologie, ce qui crée de la confusion. Lors de l'exercice de rapprochement des deux organisations, des convergences importantes ont été identifiées dans le dossier de dépistage populationnel. Une intégration semble présenter un fort potentiel de synergie et de valeur ajoutée si elle se réalise sous le leadership de l'INESSS. En effet, les développements en cours à l'INESSS autour de la gouvernance clinique, de l'amélioration de la pertinence, de la qualité et de la performance des

pratiques cliniques, offrent un terreau propice pour la consolidation des différents volets d'expertise pertinents au dépistage.

Au début de l'année financière 2015-2016, l'Institut disposera d'une somme de 1,1 M\$ pour soutenir la mise en place d'un processus permanent d'analyse de dépistage des maladies chroniques. Pour les raisons évoquées précédemment, l'Institut estime qu'il est préférable de consolider l'expertise en dépistologie à l'INESSS et de transférer les crédits disponibles ainsi que les deux personnes visées pour optimiser l'expertise nationale. Ce transfert n'exclut pas l'implication de l'INSPQ dans l'analyse de l'impact populationnel de certains types de programmes de dépistage. Cette participation souhaitée aux travaux d'expertise menés par l'INESSS sera alors ponctuelle et centrée sur les enjeux de santé publique.



M^{me} Jocelyne Sauvé justifie le transfert potentiel des actifs par la grande fragilité des équipes actuelles et par la nature des demandes formulées qui sont davantage d'ordre clinique que de santé publique. Elle réitère que l'Institut souhaite maintenir son implication et sa collaboration dans l'analyse de l'impact populationnel de certains types de programmes de dépistage et de travailler étroitement avec l'INESSS. Les membres du conseil demeurent partagés par rapport à la proposition. Un vote est donc demandé.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par M^{me} Michèle Côté, la résolution # 2015-03-25/02 relative au mandat sur la mise en œuvre d'un processus permanent d'analyse de dépistage des maladies chroniques est adopté à la majorité.

<p style="text-align: center;">Mandat sur la mise en œuvre d'un processus permanent d'analyse de dépistage des maladies chroniques</p>
<p>ATTENDU QUE le directeur national de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux a confié le mandat à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour la mise en œuvre d'un processus permanent d'analyse de dépistage des maladies chroniques ;</p>
<p>ATTENDU QUE l'INSPQ a reçu une somme globale de 1,1 M \$ pour la réalisation de ce mandat ;</p>

ATTENDU la nature des demandes formulées concernant notamment la validité des tests, la faisabilité de modèles d'organisation, l'errance diagnostique, l'assurance qualité et la survie, les événements cliniques indésirables ;

ATTENDU la grande fragilité des équipes affectées à ce type d'expertise au sein de l'INSPQ et l'absence de réseautage avec les milieux cliniques dans ce domaine ;

ATTENDU que l'Institut estime qu'une autre organisation, tout particulièrement l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), pourrait effectuer ce mandat avec une plus grande efficacité et efficience ;

ATTENDU la volonté de l'INSPQ de maintenir son implication et sa collaboration dans l'analyse de l'impact populationnel de certains types de programmes de dépistage et de travailler étroitement avec l'INESSS;

Sur proposition dûment formulée et appuyée par la majorité des membres du conseil, il est résolu :

- De mandater la présidente-directrice générale de l'Institut national de santé publique du Québec pour discuter avec le mandant, le directeur national de santé publique, afin de se retirer du mandat sur la mise en œuvre d'un processus permanent d'analyse de dépistage des maladies chroniques au montant de 1,1 M\$;
- De réitérer à la Direction générale de la santé publique (DGSP) notre volonté de collaborer à l'analyse d'impact populationnel de certains types de programmes de dépistage ;
- De proposer à la DGSP de transférer ce projet à l'INESSS ainsi que les ressources professionnelles expertes de l'INSPQ affectées au dossier.

5.2.3 Révision de nos orientations scientifiques en matière d'évaluation des soins et services

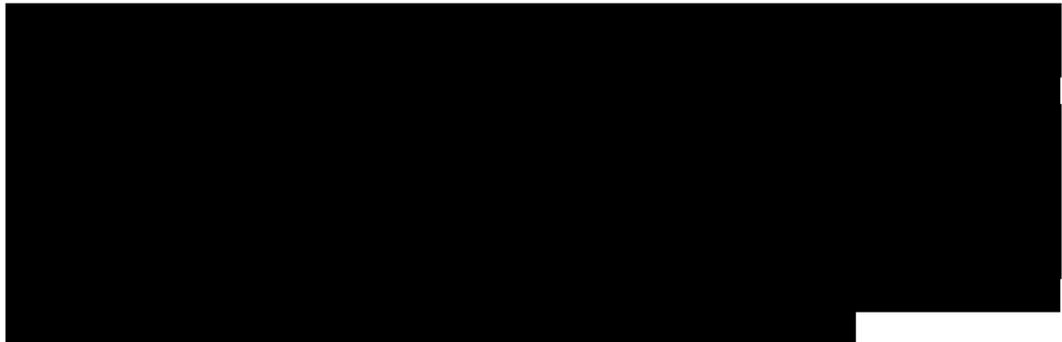
Depuis sa création, l'Institut maintient une programmation scientifique en matière d'évaluation de soins et de services de première ligne. Cette orientation a été réaffirmée dans la Planification stratégique 2009-2014 et la venue de Jean-Frédéric Lévesque, jeune chercheur boursier, a donné naissance à la Direction de l'analyse et de l'évaluation des systèmes de soins et de services (DAESSS).

La programmation scientifique de cette direction a été soutenue par le projet scientifique et par un partenariat avec la Direction de santé publique de Montréal. Avec le départ de D^r Lévesque et la volonté du sous-ministre en titre du ministère de la Santé et des Services sociaux voulant que les acteurs de santé publique reconsidèrent leur implication dans ce secteur d'activité, il s'est avéré de plus en plus difficile de poursuivre les développements et de pérenniser nos actifs.

De plus, avec la création du Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) qui a mobilisé les deux tiers des ressources de la DAESSS et la fin de l'entente de collaboration avec la Direction de santé publique de Montréal, les ressources consacrées à ce domaine ont été nettement réduites. Présentement, la principale activité en cours est le projet QUALICOPC, enquête internationale sur la performance des soins de première ligne et l'entente avec le Consortium Inter-Est portant sur les services en milieu rural, laquelle regroupe les agences régionales du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord en plus de l'Institut et de l'UQAR. Compte tenu de l'abolition des agences et l'échéance de cette entente au 31 mars 2015, une nouvelle orientation était attendue. Une période de transition de six mois fait présentement l'objet de discussion avec les différents groupes concernés. Quelques autres collaborations se poursuivent dans le cadre de projets de recherche dont le leadership est externe à l'Institut. Présentement, un budget récurrent de 0,6 M\$ est investi dans ce secteur d'activité dont 0,3 M\$ affecté à des postes permanents.

Il est donc recommandé au conseil :

- de se désengager de nos activités dans le secteur de l'évaluation des soins et services ;
- d'abolir le secteur après une période de transition de 6 mois et de récupérer les actifs, notamment la banque de données de l'enquête QUALICOPC au sein du Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) ;
- de rendre disponibles les montants de la subvention régulière ainsi libérés aux fins de la démarche d'optimisation présentement en cours ;
- de négocier une entente de transition avec le Consortium Inter-Est en vue de la cessation de nos activités ;
- de revoir la nature du projet scientifique avec l'Université de Sherbrooke de manière à relancer cette collaboration sur d'autres bases mieux alignées sur le nouveau programme national de santé publique.



En réponse aux différentes questions et préoccupations soulevées, la direction rassure les membres en précisant qu'il n'est nullement de l'intention de l'Institut de désinvestir en matière de promotion et de prévention ainsi que dans les collaborations avec le monde municipal.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sylvia Kairouz, appuyée par M^{me} Sonia Bélanger, les recommandations suivantes sont adoptées par la majorité :

- **de se désengager de nos activités dans le secteur de l'évaluation des soins et services ;**
- **d'abolir le secteur après une période de transition de 6 mois et de récupérer les actifs, notamment la banque de données de l'enquête QUALICOPC au sein du Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP);**
- **de rendre disponibles les montants de la subvention régulière ainsi libérés aux fins de la démarche d'optimisation présentement en cours ;**
- **de négocier une entente de transition avec le Consortium Inter-Est en vue de la cessation de nos activités ;**
- **de revoir la nature du projet scientifique avec l'Université de Sherbrooke de manière à relancer cette collaboration sur d'autres bases mieux alignées sur le nouveau programme national de santé publique.**

5.3 Rapport du comité des ressources humaines

M. Denis Marion invite M. François Desbiens, en l'absence du président du comité des ressources humaines, à faire un bref rapport des activités du comité. Outre le dossier Entreprise en santé, le comité a fait le suivi des principaux dossiers réguliers à son agenda, notamment à propos de la nouvelle directive du Conseil du trésor sur le recrutement.

5.3.1 Résultats du sondage Entreprise en santé

M François Desbiens invite M. Claude Thellen, président du comité santé et mieux-être et directeur de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie et M^{me} Natalys Bastien, directrice adjointe aux ressources humaines et à l'information de gestion, à présenter les principaux résultats du sondage dans le cadre de la démarche Entreprise en santé. Une présentation papier a été transmise à chacun.

M. Claude Thellen rappelle les grandes étapes qui ont mené à la certification Entreprise en santé obtenue en juin 2014. Ce deuxième sondage réalisé du 19 novembre au 19 décembre 2014 auprès de l'ensemble du personnel de l'Institut dresse un portrait à jour de la situation tout en le comparant aux résultats obtenus en 2012.

On constate une amélioration sur les environnements favorisant les pratiques d'activité physique et la saine alimentation, sur l'accès au Programme d'aide aux employés et l'accès aux programmes d'activités physiques. On dénote toutefois une détérioration quant à la charge de travail élevée et la faible reconnaissance. Quelques pistes d'action sont présentées pour chacune des sphères d'activités. Le taux de satisfaction relatif à la qualité de vie au travail demeure élevé à 89 %.

Les changements apportés par la démarche ont davantage été perçus dans les sphères habitudes de vie et équilibre travail-vie personnelle alors que la moitié des répondants n'ont perçu aucun changement dans les sphères Environnement de travail et Pratiques de gestion.

Les résultats du sondage ont fait l'objet d'une présentation au comité de direction et à l'assemblée des cadres du 19 mars, suivie d'un atelier. Des présentations des résultats dans chacune des directions seront réalisées au cours des prochaines semaines. Un suivi statutaire de la démarche est effectué au comité des ressources humaines. M^{me} Natalys Bastien précise qu'une intervention spécifique a été réalisée auprès du Laboratoire de santé publique du Québec et de la Direction du développement des individus et des communautés.

Les membres du conseil soulignent le travail collectif réalisé jusqu'à maintenant et apprécient les efforts importants consacrés à cette démarche.

5.4 Ressources informationnelles

5.4.1 Dépôt de la PARI 2014-2015

M. Denis Marion accueille M. Luc Tremblay, directeur adjoint aux ressources informationnelles. Ce dernier dépose, tel qu'exigé par le gouvernement, la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2014-2015 approuvée par M. Michel Fontaine, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, reçue en date du 10 février dernier. Un seul projet a fait l'objet d'un report de décision, soit celui de la modernisation des processus de soutien. Le projet en géomatique a été refusé.

5.4.2 Adoption de la PARI 2015-2016

M. Luc Tremblay passe en revue les différents projets inclus à la Planification annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2015-2016. Puisque la PARI 2014-2015 a été approuvée tardivement, on retrouve dans la PARI 2015-2016, les mêmes projets, soit en mode de « conception » ou en mode de « réalisation ». S'ajoutent huit nouveaux projets « à venir ». C'est le projet SI-PMI qui est le plus important et ce, tant au niveau budgétaire qu'au niveau des activités quotidiennes. Le projet en attente de décision sur la modernisation des processus de soutien a également été réinscrit.

L'ensemble des projets totalisent une somme de 10,481 M\$ dont 9,8 M\$ pour le projet SI-PMI et 0,8 M\$ pour le LIMS.

5.4.3 Adoption de la PTPARI 2016-2019

M. Luc Tremblay précise que la Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2016-2019 ne présente pas de projets nouveaux. On y retrouve les projets inscrits à la Programmation annuelle 2015-2016 dont les échéances sont prévues au cours de cette période.

Sur proposition dûment formulée par M. François Desbiens, appuyée par M^{me} Annie Bourgeois, la résolution # 2015-03-25/01 relative à l'adoption de la Programmation annuelle en ressources informationnelles 2015-2016 et de la Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles 2016-2019 est adoptée à l'unanimité.

**Adoption de la Programmation annuelle en
ressources informationnelles (PARI) 2015-2016 et de la Planification
triennale des projets et activités en ressources informationnelles
(PTPARI) 2016-2019**

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté en juin 2011 la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (Loi 133) et que cette loi oblige les organismes publics à mettre en œuvre un plan de gestion des ressources informationnelles incluant l'approbation de la PARI et de la PTPARI par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE l'Institut a élaboré sa PARI 2015-2016 et sa PTPARI 2016-2019 avec diligence, soit en s'assurant d'une utilisation judicieuse des sommes consacrées aux ressources informationnelles;

ATTENDU QUE la PARI 2015-2016 et la PTPARI 2016-2019 doivent être soumises pour approbation au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le 31 mars 2015 à la suite de son adoption par le conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'adopter la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2015-2016 et la Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2016-2019.

6. AFFAIRES CORPORATIVES

6.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

M. Denis Marion invite M^{me} Michèle Côté, en l'absence du président, à faire un bref rapport des travaux du comité. Lors de la rencontre du 24 février dernier, le comité a accueilli M^{me} Nicole Damestoy et a échangé sur sa vision et sur le contexte actuel. Le processus de nomination des nouveaux membres du conseil ainsi que l'identification des collèges électoraux qui pourraient soumettre des candidatures selon les profils établis ont retenu l'attention du comité. Les collèges électoraux identifiés sont les

suivants : pour le secteur de l'éducation : le Bureau de coopération interuniversitaire et la Fédération des Cégeps, pour le secteur socio-économique, les collèges sont : le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, le Conseil du patronat du Québec, l'Association des MBA du Québec et le Réseau québécois Villes et Villages en santé.

L'objet principal de la rencontre a consisté à analyser les résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil en tenant compte des résultats de l'évaluation de 2012 et à en dégager les faits saillants. Ce sujet devait être présenté et discuté, cependant compte tenu du peu de temps disponible, il est convenu de reporter cet échange au prochain conseil du 13 mai 2015.

M^{me} Côté annonce les différents sujets qui seront abordés lors des prochaines rencontres du comité, soit de discuter des attentes signifiées de la PDG pour l'année 2015-2016, de rencontrer le président du comité d'éthique de santé publique et de revoir le processus de traitement des plaintes.

6.1.1 Résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil

Sujet reporté à la prochaine séance du conseil.

6.1.2 Profils recherchés des nouveaux administrateurs

Sujet traité précédemment lors du rapport du comité de gouvernance et d'éthique.

7. PÉRIODE DE QUESTION DES MEMBRES

Aucune question n'est émise.

8. ÉCHANGES À HUIS CLOS

8.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec

8.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussions en présence et en l'absence du président-directeur général.

9. VARIA

9.1 Projet de Calendrier 2015-2016

Le projet de calendrier 2015-2016 est adopté tel que proposé.

10. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 13 mai 2015. Elle se tiendra à Québec.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 6 mai 2015

AVIS DE CONVOCATION

90^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 13 mai 2015
Heure : 12 h 15 (un dîner sera disponible dès 11 h 30)
Lieu : **Par visioconférence**
Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45
Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C
Repas : **Québec :** salle A3-67, **Montréal :** salle RC-03A

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015 ;		5 min	- Procès-verbal
3.	Suites du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015 ;		5 min	---
4.	Rapport de la présidente-directrice générale ;		15 min	- Rapport
5.	Affaires scientifiques : 5.1 Productions scientifiques de l'Institut sur le tabagisme en lien avec les éléments clés du projet de Loi 44 ;		30 min	
6.	Affaires administratives : 6.1 Rapport du comité d'audit : 6.1.1 Affectation d'une portion de l'excédent non affecté au 31 mars 2015 ; 6.1.2 Budget 2015-2016 ; 6.1.2.1 Adoption du budget 2015-2016 ; 6.1.2.2 Utilisation de l'excédent cumulé affecté pour les besoins de la démarche d'optimisation ; 6.1.3 Liste des contrats de plus de 25,0 K\$;	Décision Information	30 min	- État de situation - Résolution - Document -Présentation - Résolution -- État de situation

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	<p>6.2 Rapport du comité des ressources humaines :</p> <p>6.2.1 Plan d'effectifs 2015-2016 ;</p> <p>6.2.2 Nomination du président du comité des ressources humaines du conseil ;</p> <p>6.2.3 Processus de recrutement des postes à la Vice-présidence aux affaires scientifiques et à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie ;</p> <p>6.2.4 Délégation de certains pouvoirs de la PDG de l'INSPQ à la vice-présidente associée aux affaires scientifiques suite à la vacance des postes de vice-président aux affaires scientifiques et de directeur scientifique du Laboratoire de santé publique du Québec ;</p>	<p>Décision</p> <p>Décision</p> <p>Décision</p> <p>Décision</p>	30 min	<p>- État de situation - Documents (5)</p> <p>- État de situation</p> <p>- État de situation</p>
7.	<p>Affaires corporatives :</p> <p>7.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique :</p> <p>7.1.1 Résultats de l'évaluation du conseil et proposition de pistes d'action ;</p> <p>7.1.2 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration ;</p>	<p>Discussion</p> <p>Décision</p>	30 min	<p>- Résultats - Faits saillants</p> <p>- Code d'éthique</p>
8.	Période de questions des membres ;			
9.	<p>Échanges à huis clos :</p> <p>9.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;</p> <p>9.1.1 Attentes significatives 2015-2016 à la PDG ;</p> <p>9.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;</p>	<p>Décision</p>	30 min	<p>- Document</p>
10.	Divers ;			
11.	Prochaine séance ;			
12.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-DIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

**MERCREDI, LE 13 MAI 2015, DE 12 H 15 À 16 H 30
PAR VISIOCONFÉRENCE**

**AU 945, AVENUE WOLFE, QUÉBEC
ET
AU 190, BOUL. CRÉMAZIE EST, MONTRÉAL**

Membres présents :

- Sonia Bélanger
- Pierre-André Bernier
- Annie Bourgeois
- Michèle Côté
- Nicole Damestoy
- François Desbiens
- Lyne Jobin
- Denis Marion
- Renée Ouimet
- Marie-Pascale Pomey
- Jean-Pierre Trépanier

Membres absents :

- Martine Couture
- Sylvia Kairouz
- W. Robert Laurier

Secrétaire du conseil : Michèle Beaupré Bériau

Invités :

- Natalys Bastien
- Claude Bernier
- Benoît Lasnier
- Annie Montreuil
- Réal Morin
- Christine Stich

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M. François Desbiens, appuyée par M^{me} Michèle Côté.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 mars 2015 est adopté à l'unanimité tel que rédigé, sur proposition de M. François Desbiens, appuyée par M. Jean-Pierre Trépanier.

3. SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2015

M^{me} Nicole Damestoy informe les membres qu'une première rencontre aura lieu demain avec le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, afin de discuter de notre intention envers le dossier de dépistage. La proposition qui lui sera faite est de revoir le processus conjointement avec l'INESSS, la DGSP et l'INSPQ et de convenir des manières de travailler ensemble qui impliquent une analyse conjointe des demandes et des réponses intégrées qui allient les compétences de chaque organisation.

Une rencontre a eu lieu avec M. Jean Latreille, directeur à la Direction québécoise de cancérologie au ministère de la Santé et des Services sociaux, qui transmet ses demandes à l'INESSS mais exige, selon ses termes, que l'Institut soit impliqué. Ce sujet sera également discuté avec M. Michel Fontaine lorsque les échanges seront plus avancés avec les deux directions générales concernées du ministère.

Concernant la cessation des activités dans le domaine de l'évaluation des soins et des services, M^{me} Damestoy confirme qu'un plan de transition a été préparé et que les activités seront terminées au cours de l'automne prochain. Les discussions se poursuivent afin de récupérer les actifs de la banque de données de l'enquête QUALICOPC.

Les membres du conseil demandent d'avoir un suivi systématique de ces deux sujets à chacune des séances du conseil d'administration.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Nicole Damestoy présente sommairement son rapport intitulé « Le rapport du PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil. Elle passe en revue les différentes rencontres qu'elle a tenues avec les partenaires externes dont les principaux interlocuteurs du ministère. Elle relate également sa participation à l'étude des crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le volet de santé publique où elle constate que les travaux d'expertise d'organismes externes sont cités plutôt que ceux de l'Institut. Elle compte faire mention de cette observation lors de sa rencontre avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, M^{me} Lucie Charlebois, qui aura lieu le 14 mai 2015.

M^{me} Damestoy mentionne qu'une réflexion importante sur le modèle d'organisation de l'Institut s'engagera au mois de juin prochain avec l'intention de présenter une proposition au conseil d'administration au début de septembre 2015. Quant à nos relations avec les universités, une révision est amorcée de l'entente avec l'Université de Sherbrooke et des contrats d'affiliation avec l'Université Laval et l'Université de Montréal.

Les membres du conseil constatent la hausse des demandes médias et proposent que l'on identifie au rapport de la PDG les principaux sujets abordés.

5. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

5.1 Productions scientifiques de l'Institut sur le tabagisme en lien avec les éléments clés du projet de loi 44

À la demande du conseil d'avoir des présentations sur des productions scientifiques de l'Institut, M. Pierre-André Bernier invite M. Réal Morin, directeur de la Direction du développement des individus et des communautés, accompagné de M^{mes} Annie Montreuil et Christine Stich et M. Benoît Lasnier, à présenter les différents travaux de l'Institut qui ont soutenu les révisions de la Loi sur le tabac depuis 2005. Une présentation PowerPoint a été transmise à chacun.



6. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

6.1 Rapport du comité d'audit

M. Pierre-André Bernier invite M. Denis Marion, en l'absence du président du comité d'audit, à faire un bref rapport des activités de ce comité. Il présente également M. Claude Bernier, directeur adjoint des ressources financières et matérielles, qui se joint au conseil.

Les membres du comité ont rencontré la nouvelle équipe de vérificateurs externes de la firme Malenfant Dallaire qui a présenté le plan d'audit 2014-2015, lequel est similaire aux années antérieures. Une proposition du budget 2015-2016 a été analysée en profondeur et est présentée aujourd'hui pour adoption. Une présentation préliminaire des états financiers 2014-2015 a également fait l'objet d'échanges, on estime réaliser un excédent d'environ 2,2 M\$. La liste des contrats de plus de 25 K\$ a été transmise par courriel et n'a pas fait l'objet d'une présentation au comité d'audit.

6.1.1 Affectation d'une portion de l'excédent non affecté au 31 mars 2015

M. Claude Bernier dresse le portrait des excédents cumulés affectés et non affectés au 31 mars 2015. L'excédent cumulé non affecté est estimé à 2,96 M\$. La proposition soutenue par le comité d'audit consiste à autoriser l'affectation d'un montant de 2,0 M\$ provenant de l'excédent non affecté afin de compléter le financement du système d'exploitation du LSPQ, des projets d'immobilisations et des besoins scientifiques.

Les membres du conseil demandent qu'une reddition de comptes soit réalisée concernant l'utilisation du 1,0 M\$ pour les besoins scientifiques qui inclut le soutien à la démarche d'optimisation, la mise en œuvre de la planification stratégique 2014-2019 et la mise en place d'un second projet scientifique.

Sur proposition dûment formulée par M. François Desbiens, appuyée par M. Denis Marion, la résolution # 2015-05-13/01 relative à l'application de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable aux projets spéciaux de l'Institut est adoptée à l'unanimité.

Application de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux de l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux (PO-03-2001) de l'Institut national de santé publique du Québec le 28 mai 2001 et l'adoption de sa révision le 19 octobre 2005.

ATTENDU qu'il demeure, avant affectation et en considérant les résultats préliminaires de 2014-2015, un excédent cumulatif non affecté de près 2,9 M\$ au 31 mars 2015.

ATTENDU la volonté de conserver un excédent cumulé non affecté d'au moins 0,5 M\$ pour la gestion des risques.

ATTENDU la volonté d'affecter une somme de 2 M\$ sur le 2,9 M\$.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- D'autoriser l'affectation d'un montant de 2 M\$ provenant de l'excédent non affecté au 31 mars 2015 pour les besoins suivants :
- 100 000 \$ pour compléter le financement du SGIL au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) en surplus du 1,125 M\$ déjà affecté ;
- 200 000 \$ pour les besoins en immobilisations ;
- 1 000 000 \$ pour les besoins scientifiques en lien direct avec la mission. L'affectation permettra, entre autres, de soutenir la démarche d'optimisation de la programmation, de favoriser la mise en place d'un second projet scientifique et finalement de mettre en place le plan d'action pour réaliser les objectifs de la planification stratégique ;

- 700 000 \$ pour les projets structurants et les équipements spécialisés du Centre de toxicologie du Québec (CTQ).

6.1.2 Budget 2015-2016

6.1.2.1 Adoption du budget 2015-2016

M. Denis Marion informe les membres qu'une analyse détaillée du budget 2015-2016 a été effectuée au comité d'audit. Il invite M. Claude Bernier à présenter les faits saillants de la proposition budgétaire. Une présentation PowerPoint a été transmise à chacun des membres. Il rappelle que l'objectif principal est de produire un budget équilibré pour l'année 2015-2016 et que le comité recommande d'adopter le budget même si l'Institut n'a pas reçu la confirmation budgétaire du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les revenus se répartissent entre les activités régulières 52,8 % (52,5 % en 2014-2015) et les projets spéciaux 47,2 % (47,5 % en 2014-2015). M. Bernier fait part aux membres des risques reliés au scénario budgétaire, notamment attribuables à l'impact des négociations gouvernementales sur les échelles salariales de l'Institut, la pérennisation des compressions budgétaires des dernières années, le niveau de prélèvement des frais généraux et la gestion du taux de titularisation des postes permanents.

M. Bernier rappelle les grandes lignes de la démarche d'optimisation qui a permis de rencontrer les contraintes budgétaires connues dont le montant s'élève à 2,576 M\$. À ce sujet, les membres du conseil souhaiteraient connaître l'effort de chacune des directions à la compression budgétaire, exprimé en pourcentage. M. Bernier présentera cette information à la prochaine séance du conseil. Depuis les cinq dernières années, le montant des compressions budgétaires sur les activités régulières totalise 5 161 774 \$.

Concernant les projets spéciaux, le nombre de projets budgétés se situe à environ 220 comparativement à 280 en 2014-2015. Les frais généraux prélevés atteignent 3,3 M\$ et seront utilisés à raison de 2,8 M\$ pour le financement de la structure administrative et scientifique des activités régulières et de 0,5 M\$ pour la formation, le support et l'ajustement des banques pour les employés des projets spéciaux. M^{me} Damestoy mentionne que l'entente-cadre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux est reconduite pour une année quoique nous attendions toujours la confirmation écrite en ce sens. Le processus de négociation s'entamera prochainement pour maintenir le cycle de trois ans dont l'Institut a bénéficié au cours des dernières années.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Annie Bourgeois, appuyée par M. Jean-Pierre Trépanier, le budget final 2015-2016, tel que proposé par le comité d'audit, est adopté à l'unanimité.

6.1.2.2 Utilisation de l'excédent cumulatif affecté pour les besoins de la démarche d'optimisation

Afin d'être en mesure d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2015-2016, l'utilisation d'une somme maximale de 0,815 M\$ est nécessaire pour actualiser la démarche d'optimisation. Cette somme permettra l'annualisation des décisions à caractère permanent, tel qu'expliqué précédemment lors de la présentation de M. Bernier.

Cette proposition a été discutée au comité d'audit qui appuie la demande d'utiliser une somme maximale de 0,815 M\$ pour la démarche d'optimisation, considérant que l'Institut dispose d'un excédent cumulatif de 1,989 M\$ pour soutenir ce type de demande.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Lyne Jobin, appuyée par M. Jean-Pierre Trépanier, la résolution # 2015-05-13/02 relative à l'utilisation de l'excédent cumulatif affecté pour les besoins de la démarche d'optimisation est adoptée à l'unanimité.

Utilisation de l'excédent cumulatif affecté pour les besoins de la démarche d'optimisation

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux (PO-03-2001) de l'Institut national de santé publique du Québec le 28 mai 2001 et l'adoption de sa révision le 19 octobre 2005.

ATTENDU qu'il demeure, suite à l'affectation des résultats préliminaires de 14-15, un excédent cumulatif affecté de 1,989 M\$ pour soutenir la démarche d'optimisation de la programmation, pour favoriser la mise en place d'un second projet scientifique et finalement pour mettre en place le plan d'action pour réaliser les objectifs de la planification.

ATTENDU la hauteur des efforts budgétaires récurrents pour 15-16 sont de plus de 2,5 M\$.

ATTENDU que pour atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 15-16, l'utilisation d'une somme maximale de 0,815 M\$ est nécessaire pour actualiser la démarche d'optimisation.

ATTENDU que l'utilisation du 0,815 M\$ permettra principalement d'annualiser des décisions à caractère permanent.

ATTENDU que suite à l'autorisation, il demeurera un excédent cumulé affecté de 1,174 M\$ pour soutenir la démarche d'optimisation de la programmation, pour favoriser la mise en place d'un second projet scientifique et finalement pour mettre en place le plan d'action pour réaliser les objectifs de la planification.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- ♦ D'autoriser l'utilisation d'une somme maximale de 0,815 M\$ pour la démarche d'optimisation.

6.1.3 Liste des contrats de plus de 25,0 K\$

Le 5 décembre dernier, entrant en vigueur la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. En conformité avec l'article 18 de cette loi, le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus lors de la première réunion du conseil qui suit la date de la conclusion de chaque contrat.

À cet effet, une liste des contrats de 25 000 \$ et plus autorisés par la présidente-directrice générale, couvrant la période du 14 mars au 1^{er} mai 2015, a été transmise à chacun des membres pour information. Ces contrats totalisent une somme de 94 522 \$.

6.2 Rapport du comité des ressources humaines

M. Pierre-André Bernier informe les membres du conseil de la démission de M. Jacques Laforest et invite M. François Desbiens à faire un bref rapport des activités du comité des ressources humaines. Le comité a fait le suivi des principaux dossiers réguliers à son agenda, dont le tableau de bord qui fait état des effectifs. Le taux de titularisation des postes permanents, évalué à 108 %, respecte la cible maximale que l'organisation s'est donnée, soit de 110 %. M. Desbiens précise que le remplacement de chacun des postes permanents vacants fait l'objet d'une analyse. Le plan d'effectifs a été examiné en détail à la satisfaction des membres du comité.

6.2.1 Plan d'effectifs 2015-2016

M. François Desbiens invite M^{me} Natalys Bastien, directrice adjointe aux ressources humaines et à l'information de gestion, à présenter le plan d'effectifs dans ses grandes lignes. Une présentation PowerPoint a été transmise à chacun.

M^{me} Bastien précise d'entrée de jeu que l'Institut n'a pas encore reçu le nombre d'effectifs autorisé relativement au projet de loi 15. Le plan d'effectifs est revu chaque année et l'objectif poursuivi vise à ne pas excéder le nombre de ressources actuel. On constate une diminution de 27,5 postes ETC par rapport au plan d'effectifs 2014-2015 pour un total de 628 postes. Cet écart s'explique par une diminution de 7 postes permanents, de 15,3 postes sous octroi avec titulaire temporaire, de 7,86 des effectifs surnuméraires et de 1,74 des effectifs médicaux. On observe également une augmentation de 4,4 ETC pour des ententes de subvention.

M^{me} Bastien souligne que le renouvellement des conventions collectives à l'automne prochain pourrait entraîner des risques de surtitularisation. Il est donc important de maintenir une vigie constante.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par M. François Desbiens, le Règlement sur les effectifs des membres du personnel de l'Institut national de santé publique du Québec pour l'exercice financier 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

6.2.2 Nomination du président du comité des ressources humaines du conseil

À la suite de la démission le 18 mars dernier, de M. Jacques Laforest, les membres du comité des ressources humaines proposent la candidature de M. François Desbiens pour exercer les fonctions de président du comité des ressources humaines.

Sur proposition dûment formulée par M. Denis Marion, appuyée par M^{me} Lyne Jobin, M. François Desbiens est nommé, pour un mandat de deux ans, président du comité des ressources humaines. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2.3 Processus de recrutement des postes à la Vice-présidence aux affaires scientifiques et à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

À la suite du départ de D^{re} Denis A. Roy en date du 22 avril dernier, le poste de vice-président aux affaires scientifiques est vacant. De plus, le poste de directeur scientifique à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie sera vacant le 13 juin prochain suivant le départ à la retraite annoncé de M. Claude Thellen.

M^{me} Nicole Damestoy informe les membres du conseil qu'une réflexion sera amorcée au comité de direction de l'Institut sur la structure organisationnelle. En effet, la démarche d'optimisation ainsi que les départs récents et anticipés de cadres supérieurs est un moment propice pour se questionner sur nos façons de faire, nos lieux de décisions, nos processus et notre mode d'organisation. Ceci nécessite une approche structurée et deux rencontres sont planifiées à ce sujet au cours de l'été. Le modèle d'organisation devrait être la conclusion de cet exercice.

Cependant, il demeure important de combler le poste de directeur de la santé environnementale et de la toxicologie dans les meilleurs délais. Des échanges ont eu lieu lors du dernier comité des ressources humaines qui soutient la proposition de procéder à un affichage interne et de constituer le comité de sélection avant la période de l'été. Il a été proposé que M. François Desbiens, membre du conseil accompagne la présidente-directrice générale de l'Institut. Un membre externe pourrait également faire partie du comité de sélection. La candidature de deux directeurs de santé publique est identifiée à cette fin, soit celle de D^r Philippe Lessard, de la région de Chaudière-Appalaches ou de D^r Éric Goyer des régions des Laurentides et du Nord-du-Québec.

Concernant le poste de vice-président aux affaires scientifiques, il semble prématuré d'afficher le poste compte tenu que le contour de la vice-présidence pourrait être revu à la suite de la réflexion qui sera amorcée concernant nos modes d'organisation. Cependant, des responsabilités pourraient être déléguées à la vice-présidente associée aux affaires scientifiques durant la période estivale, sujet qui a été abordé au point suivant. Une séance du conseil d'administration pourrait être planifiée au début septembre prochain pour prendre les décisions finales sur la structure organisationnelle.

Des discussions sont aussi en cours relativement à la structure administrative du LSPQ suite au départ de D^{re} Cécile Tremblay. Le rapport de consultation devrait être disponible au cours des prochaines semaines. Pour la période du 15 mai au 2 octobre 2015, une cogestion est anticipée, soit la gestion des activités cliniques et scientifiques qui serait assumée par un médecin microbiologiste à mi-temps et la gestion administrative pourrait être confiée à D^{re} Jocelyne Sauvé en appui à l'équipe de direction actuelle. Les pourparlers se poursuivent avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministère concernant les modalités de financement du médecin microbiologiste pour cet intérim. De plus, les liens entre la Direction des risques biologiques et de la santé au travail et le Laboratoire de santé publique du Québec seront considérés dans les réflexions.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Michèle Côté, appuyée par M. Denis Marion, il est proposé de procéder à l'affichage du poste de directeur de la santé environnementale et de la toxicologie et de désigner M. François Desbiens à titre de membre du comité de sélection. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2.4 Délégation de certains pouvoirs de la PDG de l'INSPQ à la vice-présidente associée aux affaires scientifiques suite à la vacance des postes de vice-président aux affaires scientifiques et de directeur scientifique du Laboratoire de santé publique du Québec

En considérant la situation décrite précédemment, les membres du conseil sont d'accord avec la proposition de la présidente-directrice générale de déléguer des responsabilités à la vice-présidente associée aux affaires scientifiques pour la période du 15 mai au 2 octobre 2015.

Les responsabilités déléguées à D^{re} Jocelyne Sauvé au regard de la vice-présidence aux affaires scientifiques sont les suivantes :

- La responsabilité administrative de l'équipe Valorisation des connaissances
 - Développement des compétences ;
- La responsabilité administrative du Service des politiques publiques incluant le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé ;
- La coordination du comité de direction scientifique et la gestion du Bureau scientifique ;
- La gestion du Service d'analyse des politiques de dépistage et de lutte contre les maladies chroniques.

M^{me} Nicole Damestoy assurera la responsabilité administrative des autres fonctions de la vice-présidence, soit le Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP), la recherche, la collaboration internationale et la santé des Autochtones.

Quant au Laboratoire de santé publique du Québec, M^{me} Damestoy déléguera la gestion administrative du laboratoire à D^{re} Jocelyne Sauvé avec l'appui de l'équipe de direction actuelle.

7. AFFAIRES CORPORATIVES

7.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

M. Pierre-André Bernier, président du comité de gouvernance et d'éthique, fait un bref rapport des travaux du comité. Lors de la rencontre du 28 avril dernier, le comité a fait le point sur l'état d'avancement des démarches relatives au processus de nomination des nouveaux membres du conseil. M^{me} Michèle Beaupré Bériau fait état des réponses reçues des différents collèges électoraux, le nom des candidats demeure confidentiel, seuls leurs profils sont révélés. Nous avons obtenu des candidats pour le secteur de l'éducation et pour deux des postes du secteur socio-économique. Des relances ont été effectuées. Les candidatures reçues seront transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, M^{me} Lucie Charlebois.

Les membres du conseil proposent de nouveaux collèges électoraux à consulter pour le volet Organismes communautaires, tels le Réseau québécois de développement social et le Groupe action bénévole. Concernant le remplacement de M. Laforest du réseau de la santé et des services sociaux, des démarches seront effectuées auprès du comité de gestion du réseau (CGR) présidé par le sous-ministre en titre, M. Michel Fontaine.

7.1.1 Résultats de l'évaluation du conseil et proposition de pistes d'action

M. Pierre-André Bernier passe en revue le document qui fait état des résultats du sondage effectué en février dernier sur l'évaluation du fonctionnement du conseil.

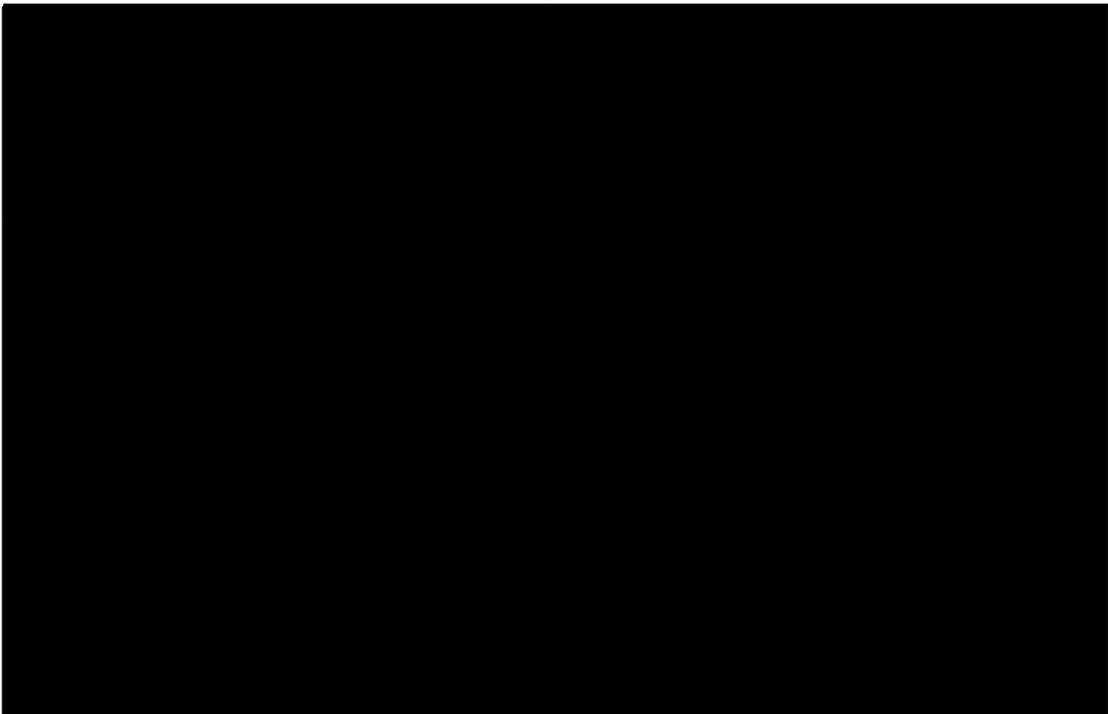
Dans l'ensemble, les membres du comité de gouvernance et d'éthique constatent une amélioration des résultats de l'évaluation récente par rapport aux résultats obtenus en mai 2012, notamment sur la connaissance de l'organisation ainsi que sur la compréhension des rôles et responsabilités des membres et le fonctionnement du conseil.

On remarque également des similitudes avec les résultats obtenus en mai 2012 sur la nécessité d'avoir plus d'information sur la satisfaction de la clientèle, sur les indicateurs de performance, sur le plan de la direction en regard de la mobilisation et le développement des ressources humaines ainsi que sur la dimension scientifique. Des attentes sont signifiées concernant la formation des membres du conseil.

Le rôle et les responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique sont moins bien compris des membres du conseil que ceux des autres comités. Le comité verra à revoir sa façon de présenter les dossiers au conseil d'administration.

Quelques pistes d'action sont proposées par les membres du comité de gouvernance et d'éthique :

- inscrire à l'ordre du jour du conseil la présentation de dossiers d'actualité de nature scientifique, présentation qui pourra être faite par le directeur scientifique concerné, d'une durée de trente minutes incluant une période d'échanges ;
- illustrer les productions scientifiques en lien avec la mission et la clientèle ;
- consulter les membres du conseil sur leurs besoins de formation ;
- réviser la séance d'accueil pour les nouveaux membres en incluant le volet scientifique ;
- proposer une réflexion sur la perception des rôles et responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique.



Dans l'ensemble, les membres du conseil estiment qu'il y a eu amélioration du fonctionnement des séances depuis 2012, on cite en exemple l'implication du conseil à l'élaboration de la Planification stratégique 2014-2019.

7.1.2 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont passé en revue le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec. La dernière révision a été effectuée le 4 mai 2011. Une seule modification devrait être apportée au préambule qui fait référence aux agences régionales de santé et des services sociaux. Les membres du comité recommandent d'attendre la modification de notre loi constitutive avant de modifier le code d'éthique pour s'assurer du bon libellé. Tous appuient cette proposition.

M. Pierre-André Bernier demande aux membres du conseil de signer le formulaire d'engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec et de remplir la déclaration annuelle d'intérêts. Une enveloppe sera remise à chacun pour préserver la confidentialité. M^{me} Michèle Beaupré Bériau transmettra le formulaire aux personnes absentes.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES

Aucune question n'est émise.

9. ÉCHANGES À HUIS CLOS

9.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec

9.1.1 Attentes signifiées 2015-2016 à la PDG

9.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussions en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale

10. DIVERS

Aucun autre sujet n'a été discuté.

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 17 juin 2015. Elle se tiendra exceptionnellement en avant-midi à Montréal.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 5 juin 2015

AVIS DE CONVOCATION

91^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 17 juin 2015

Heure : **9 h à 12 h**

Lieu : Par visioconférence

Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45

Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C

Repas : Crémazie : salle RC-03A, Wolfe : salle A3-67

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2015 ;		5 min	- Procès-verbal
3.	Suites du procès-verbal de la séance du 13 mai 2015 ;		5 min	---
4.	Rapport de la présidente-directrice générale ;		15 min	- Rapport
5.	Affaires scientifiques : 5.1 Politique sur les collaborations hors Québec ;	Décision	20 min	- État de situation - Politique
6.	Affaires administratives : 6.1 Rapport du comité d'audit : 6.1.1 Approbation des états financiers 2014-2015 ; 6.1.2 Désignation d'un cosignataire des états financiers ; 6.1.3 Liste des contrats de plus de 25,0 K\$; 6.2 Rapport du comité des ressources humaines : 6.2.1 Nomination du directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie ;	Décision Décision Information Décision	30 min 30 min	- Présentation - Résolution - Résolution - État de situation

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	6.2.2 Création d'un poste de directeur des opérations du LSPO ;	Décision		- État de situation - Résolution
7.	Affaires corporatives : 7.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique ; 7.1.1 Remboursement des dépenses pour des activités initiées par les membres du conseil ; 7.2 Nomination d'un membre du comité d'éthique de santé publique ; 7.3 Adoption du Rapport annuel de gestion 2014-2015 ;	Décision Décision Décision	40 min	- État de situation - Curriculum vitae - Rapport
8.	Échanges à huis clos : 8.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ; 8.1.1 Attentes signifiées 2015-2016 - proposition d'indicateurs de résultats ; 8.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;	Discussion Décision Discussion	30 min	- Document
9.	Divers ;			
10.	Prochaine séance ;			
11.	Levée de la séance.			

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-ONZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

MERCREDI, LE 17 JUIN 2015, DE 9 HEURES À MIDI

**945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec
190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal**

Membres présents :

Pierre-André Bernier
Annie Bourgeois
Michèle Côté (en conférence téléphonique)
Nicole Damestoy
François Desbiens (en conférence téléphonique)
Lyne Jobin (en visioconférence)
Sylvia Kairouz
W. Robert Laurier
Denis Marion
Renée Ouimet
Marie-Pascale Pomey
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents :

Sonia Bélanger
Martine Couture

Secrétaire du conseil :

Michèle Beaupré Bériau

Invités :

Natalys Bastien
Claude Bernier
Josée Morisset

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M. W. Robert Laurier, appuyé par M. Denis Marion.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 mai 2015 est adopté à l'unanimité avec modifications sur proposition de M. Jean-Pierre Trépanier, appuyé par Mme Michèle Côté.

3. SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2015

Tel que demandé, l'effort de chacune des directions dans le cadre de la démarche d'optimisation a été présenté au comité d'audit qui en fera rapport.

Concernant le remplacement et le renouvellement des administrateurs, les candidatures pour trois postes du milieu de l'éducation et trois postes des milieux socioéconomiques ont été transmises à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois.

M. Michel Fontaine, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, sollicitait des candidatures aujourd'hui même pour le remplacement de M. Jacques Laforest au Comité de gestion du réseau (CGR). Les consultations auprès du milieu communautaire se poursuivent. Un candidat a été proposé par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Nicole Damestoy présente sommairement son rapport intitulé « Le rapport de la PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du Conseil. Elle passe en revue les rencontres qu'elle a tenues avec différents partenaires externes, notamment avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, le sous-ministre en titre M. Michel Fontaine ainsi que des rencontres avec docteur Horacio Arruda, directeur national de la santé publique, docteur Louis Couture, sous-ministre adjoint à la direction des services de santé et de médecine universitaire et M. Marco Thibault sous-ministre adjoint à la direction du personnel réseau et ministériel.

Dans la foulée de la planification stratégique 2014-2019, trois enjeux prioritaires ont été identifiés pour l'année 2015-2016 soit : la résistance aux antibiotiques, l'environnement bâti et les substances psychoactives. Trois autres enjeux sont pressentis pour l'année 2016-2017, le vieillissement en santé, les inégalités sociales de santé et la santé des habitants du Nord.

En suivi de ce rapport, les échanges avec les membres du Conseil portent principalement sur l'importance du renouvellement de l'entente-cadre avec le MSSS, sur les collaborations avec les universités en matière de recherche et d'enseignement. On

précise que dans l'exercice de compression budgétaire, la révision des modes de collaboration avec le RQVVS s'applique également à l'organisme à but non-lucratif Kaléidoscope envers lequel l'INSPQ a une intention de retrait du financement au 31 mars 2016.

5. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

5.1 Politique sur les collaborations hors Québec

M. Pierre-André Bernier invite Mme Josée Morisset, chef de l'Unité scientifique Programme, planification, recherche et évaluation à présenter le projet de politique sur les collaborations hors Québec. Ce dernier fait écho à :

- la mise à jour de la Directive sur les déplacements hors Québec l'automne dernier à la suite de la Directive du Secrétariat du Conseil du trésor visant la réduction de certaines dépenses dont les déplacements hors Québec
- l'objectif 2.1.1 du plan stratégique 2014-2019 qui vise à « *Mobiliser les partenaires externes comme mode privilégié de coconstruction de l'expertise* ».

Ce projet de politique s'ajoute à d'autres politiques et directives qui encadrent les activités scientifiques à l'Institut, dont la « Politique sur le partenariat avec les entités du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement », entérinée par le Conseil à la séance du 4 février 2015 et la « Directive sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ». Ce projet de politique est appuyé par le comité de direction qui en fait la recommandation au conseil.

Cette politique a pour objectifs d'assurer des collaborations institutionnelles avec des milieux d'expertise hors Québec, d'établir des principes et des critères qui guident les choix et finalement de fixer des modalités de gestion et d'application en matière de collaborations hors Québec.

À la demande du Conseil, Mme Morisset donne une vue d'ensemble des collaborations hors Québec actuelles, notamment avec la France, le Mexique, le Chili ainsi qu'avec l'Agence de santé publique du Canada et Santé Canada. Au moment d'analyser le ratio bénéfices coûts d'un partenariat potentiel, les membres réitèrent l'importance d'évaluer les retombées scientifiques de ces collaborations à moyen et long terme et non pas uniquement l'aspect financier. Quelques ajustements sont proposés quant à la présentation des critères d'analyse et à l'intérêt d'y inclure les priorités de recherche.

Quant au partage des responsabilités, une modification au libellé de la politique sera apportée à l'effet que la présidente-directrice générale « déposera » plutôt que « soumettra » le bilan annuel des ententes de collaboration hors Québec au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée par M. W. Robert Laurier, appuyée par Mme Sylvia Kairouz, la politique sur les collaborations hors-Québec est adoptée à l'unanimité avec les amendements proposés.

6. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

6.1 Rapport du comité d'audit

M. Pierre-André Bernier invite M. W. Robert Laurier, président du comité d'audit, à faire un bref rapport des activités de ce comité. M. Claude Bernier, directeur adjoint des ressources financières et matérielles se joint au Conseil.

Lors de la dernière rencontre, les membres du comité ont reçu les représentants du Vérificateur général du Québec et les vérificateurs externes de la firme Malenfant Dallaire afin de recevoir les résultats de la vérification. De plus, ils ont analysé en détail les états financiers.

Le rapport des vérificateurs externes est très satisfaisant et les résultats sont excellents. Comme l'an passé, une réserve sera apportée aux états financiers relativement à la modification des règles comptables liées aux paiements de transfert, ce qui a un effet direct sur l'inscription des actifs du projet SI-PMI. Cette réserve est due à la divergence d'opinion sur son application entre le Contrôleur des finances (CF) et le Vérificateur général du Québec. Les vérificateurs ont été très élogieux envers la direction des ressources financières et matérielles quant au soutien et à la qualité des informations obtenues.

Le comité d'audit a également échangé sur les résultats de l'exercice d'optimisation, sur les contrats de plus de 25 000 \$ et sur les enjeux financiers en lien avec les déménagements potentiels à Montréal et à Québec. Ce dernier sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil au cours de l'automne prochain.

6.1.1 Approbation des états financiers 2014-2015

M. W. Robert Laurier informe les membres du Conseil que le comité d'audit a révisé dans le détail les états financiers et demande à M. Claude Bernier, directeur adjoint des ressources financières et matérielles, d'en présenter les faits saillants. Une présentation PowerPoint a été déposée séance tenante.

Les résultats financiers consolidés 2014-2015 présentent un excédent des opérations courantes de 2,19 M \$ comparativement à 0,824 M \$ l'an dernier. On constate que les revenus proviennent à 82 % du Gouvernement du Québec comparativement à 85 % en 2013-2014. Ils ont cependant été supérieurs au budget de 1,9 % alors que les dépenses ont été inférieures de 1,3 %. Les principales charges demeurent les salaires qui représentent une dépense de 66 % comparativement à 65 % en 2013-2014.

Concernant plus spécifiquement les activités régulières, on constate un surplus d'opérations de 677 000 \$ comparativement à 351 000 \$ en 2013-2014. Pour les projets spéciaux, les surplus représentent une somme de 1,513 M \$. Ceux-ci proviennent principalement de la hausse des ventes de services au CTQ (1,1 M \$), principalement pour le projet ECMS et un surplus de 830 000 \$ du compte « prélèvements des frais généraux ». Quant à l'excédent cumulé, on observe une hausse de près de 1,5 M \$ par rapport à 2013-2014 passant de 11,2 M \$ à

12,7 M \$. L'excédent cumulé non affecté est de 1,0 M \$ dont 0,5 M \$ sont réservés pour la gestion des risques.

Les revenus reportés 2014-2015 sont de l'ordre de 22,5 M \$ dont 19,6 M \$ proviennent du ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. Laurier souligne l'effort réalisé par l'organisation qui, dans un contexte gouvernemental de retour à l'équilibre avec des restrictions financières importantes, a généré un surplus des opérations courantes de 2,19 M \$. Les membres du comité d'audit recommandent au conseil d'administration d'adopter les états financiers 2014-2015.

Sur proposition dûment formulée, madame Renée Ouimet, appuyée par madame Marie-Pascale Pomey, propose l'adoption de la résolution # 2015-06-17/01 portant sur l'approbation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2015. La résolution est adoptée à l'unanimité.

**Approbation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2015
de l'Institut national de santé publique du Québec**

ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) stipule que l'Institut doit transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU QUE les représentants de la firme Malenfant Dallaire mandatés par le Bureau du Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers que la direction de l'Institut national de santé publique du Québec a soumis, comme prévu à l'article 27 de la loi;

ATTENDU QUE les représentants du Vérificateur général du Québec ont une opinion avec réserve relativement aux états financiers soumis;

ATTENDU QUE la réserve aux états financiers 2014-2015 est identique à celle des deux derniers exercices et provient de l'application du chapitre sur les paiements de transfert SP 3410. L'Institut avait comptabilisé la subvention à recevoir les apports reportés du projet SI-PMI au montant de 11,998 M \$ au 31 mars 2015 (11,8 M \$ au 31 mars 2014) selon le traitement du Vérificateur général du Québec. Toutefois, les recommandations du Contrôleur des finances transmises à l'Institut et à toutes les entités gouvernementales stipulent que la subvention à recevoir et les apports reportés ne doivent pas être inscrits. L'Institut n'a donc pas d'autres choix que de respecter cette recommandation. Le Vérificateur général du Québec n'est pas d'accord avec ce traitement d'où la présence d'une réserve qui est hors du contrôle de l'Institut et ne met pas en doute la qualité de la gestion des dirigeants de l'organisme;

ATTENDU QUE les états financiers doivent être approuvés par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE les membres du comité d'audit recommandent l'adoption des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver à l'unanimité les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2015 de l'Institut national de santé publique du Québec;

6.1.2 Désignation d'un cosignataire des états financiers 2013-2014

Comme il est demandé que les états financiers soient cosignés, il est proposé de désigner le président du comité d'audit, M. W. Robert Laurier, à titre de cosignataire des états financiers 2013-2014 de l'Institut.

Sur proposition dûment formulée par madame Michèle Côté, appuyée par madame Renée Ouimet, la résolution # 2015-06-17/02 portant sur la désignation de M. W. Robert Laurier à titre de cosignataire des états financiers 2014-2015, est adoptée à l'unanimité.

**Désignation d'un membre du conseil d'administration à titre de cosignataire
des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2015
de l'Institut national de santé publique du Québec**

ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec stipule que l'Institut doit transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont approuvé les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2015 par sa résolution 2015-06-17/01;

ATTENDU QU'il est souhaitable que les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec soient cosignés par la présidente-directrice générale et un membre du conseil d'administration;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de désigner M. W. Robert Laurier, FCPA, FCA président du comité d'audit, cosignataire des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2015 de l'Institut national de santé publique du Québec.

6.1.3 Liste des contrats de plus de 25,000 \$

En conformité avec l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, autorisés par la présidente-directrice générale et couvrant la période du 2 mai au 9 juin 2015, a été transmise à chacun des membres pour information. Il s'agit de deux contrats qui totalisent une somme de 74 947,51 \$.

6.2 Rapport du comité des ressources humaines

M. Pierre-André Bernier invite Mme Annie Bourgeois, membre du comité des ressources humaines à informer les membres du Conseil des principaux sujets discutés lors de la dernière rencontre du comité des ressources humaines. Il présente également Mme Natalys Bastien, directrice adjointe à la direction des ressources humaines qui se joint à la rencontre.

Les membres ont été informés que l'Institut est toujours en attente de recevoir du ministre le seuil autorisé d'effectifs en vertu de la Loi 15, une vigie est donc assurée pour maintenir le niveau d'effectifs équivalents à la même période l'année dernière.

Le processus de négociation des conventions collectives devrait débuter en septembre prochain. Une conseillère spécialiste en relations de travail et avocate de formation a été embauchée.

Des échanges ont également porté sur le rapport de l'application des mesures d'équité en emploi notamment pour les minorités ethniques.

6.2.1 Nomination du directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Mme Nicole Damestoy informe les membres du Conseil qu'à la suite du départ à la retraite de M. Claude Thellen, directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie (DSET), un affichage interne a été effectué. Un seul candidat s'est manifesté. Le comité de sélection formé du Dr François Desbiens, du Dr Philippe Lessard, directeur de santé publique de la région de Chaudières-Appalaches, de Mme Nicole Damestoy accompagnée de Mme Natalys Bastien recommande au conseil d'administration, à l'unanimité, de nommer M. Daniel Bolduc, directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie.

M. Bolduc est à l'emploi de l'Institut depuis 15 ans, dont six ans à titre de directeur adjoint de la DSET. Il a su développer une excellente approche-client auprès des régions et du Ministère. Il est conscient des enjeux de l'Institut et de sa direction et a su faire preuve de leadership et de mobilisation avec ses équipes. Moins à l'aise avec la gestion du laboratoire, il compte s'appuyer sur l'expérience et le dynamisme du chef du laboratoire actuel.

Sur proposition dûment formulée par Dr François Desbiens, appuyée par Dr Jean-Pierre Trépanier, la résolution #2015-06-17/03, portant sur la nomination de M. Daniel Bolduc à titre de directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, est adoptée à l'unanimité. Cette nomination sera effective le 22 juin 2015.

Nomination d'un cadre supérieur à titre de directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

ATTENDU le départ à la retraite annoncé de monsieur Claude Thellen, directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie et l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'affichage du poste ;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Bolduc occupe le poste de directeur adjoint à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie depuis le 24 novembre 2008 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de la présidente-directrice générale, du président du comité des ressources humaines et de monsieur Philippe Lessard, directeur de santé publique – Chaudière-Appalaches, recommande au conseil d'administration de nommer monsieur Daniel Bolduc à titre de directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de nommer monsieur Daniel Bolduc à titre de directeur scientifique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. Cette nomination est effective à compter du 22 juin 2015.

6.2.2 Création d'un poste de directeur des opérations du LSPQ

D'entrée de jeu, Mme Nicole Damestoy tient à remercier les membres du Conseil, tout particulièrement les membres du comité des ressources humaines et du comité d'audit ainsi que M. Pierre-André Bernier et Mme Marie-Pascale Pomey pour leur soutien. En effet, on arrive à la fin d'une étape de réflexion de quatre mois sur l'organisation administrative et scientifique du Laboratoire de santé publique du Québec faisant suite à la démission de Dre Cécile Tremblay en février 2015.

Depuis plus de 15 ans, le Laboratoire fait face à des enjeux de gestion importants tant d'un point de vue financier que de la gestion interne. Les directeurs scientifiques microbiologistes infectiologues ont tous identifié la charge de travail importante et l'épuisement qui en résulte comme des raisons motivant leur départ. L'équipe de gestion en place demeure toujours déstabilisée à la suite du décès subit, il y a deux ans, du directeur adjoint, M. Michel Couillard. De plus, les indicateurs de la démarche Entreprise en santé indiquent un niveau de détresse plus élevé au LSPQ que dans les autres directions de l'Institut et fait état d'une détérioration de certains indicateurs depuis le premier sondage réalisé en 2012. L'équilibre budgétaire est précaire.

Face à cette situation, un mandat a été confié à madame Claire Pagé et au docteur François Lamothe pour analyser la situation et proposer des solutions aux problèmes identifiés. Un rapport préliminaire fait état de constats similaires à ceux de deux exercices précédents effectués par Docteure Anne-Marie Bourgault (2009) et par monsieur Jean-Pierre Chicoine (2012). Les consultants proposent des modalités de gouvernance séparant les aspects de gestion opérationnelle et de gouverne scientifique.

Madame Damestoy rapporte également les résultats de ses consultations auprès des autorités de santé publique de la Colombie-Britannique (BC-CDC) et de l'Ontario (PHO) quant aux modèles de gouvernance actuellement en place dans les laboratoires de santé publique de ces deux provinces. Des consultations ont été menées auprès d'experts académiques et cliniques, notamment Mme Pomey, afin de mieux saisir les avantages et inconvénients des modèles de cogestion déployés dans plusieurs établissements de santé du Québec. Mme Pomey souligne qu'il y a toujours une résistance naturelle à la cogestion, cependant lorsque le modèle est appliqué, il est maintenu et apprécié. Le choix des co-gestionnaires est primordial pour assurer son succès, notamment leur savoir-être et leur savoir-faire.

Des démarches ont aussi été effectuées auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de l'Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec concernant la recevabilité d'une modification de gouverne au LSPQ ainsi que pour convenir du financement du poste de directeur scientifique qui serait occupé par un médecin microbiologiste infectiologue. Actuellement, Dr Jean Longtin, microbiologiste infectiologue assume un intérim pour les fonctions cliniques du poste depuis le 19 mai, et ce, jusqu'au 2 octobre 2015 à raison de trois jours par semaine. Dr Longtin pourrait être intéressé par la fonction de directeur scientifique. Ce dernier a été consulté sur le modèle de gouvernance proposé soit d'une cogestion partagée entre une direction scientifique et une direction des opérations. Il souligne l'importance que le directeur des opérations détienne une formation scientifique. Les descriptifs de la fonction de directeur scientifique et de directeur des opérations sont présentés dans l'état de situation transmis à chacun.

Madame Damestoy souligne que le financement du poste de directeur scientifique présente un défi. Les discussions se poursuivent à ce sujet avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les membres du Conseil remercient Mme Damestoy pour la clarté de sa présentation. Ils soulignent l'importance de préciser dans les descriptions de tâches la nécessité de collaboration de travail en dyade et que des attentes signifiées soient faites à chacun des directeurs. Un accompagnement devrait être prévu pour s'assurer de la mise en place de ce nouveau mode de gestion.

Concernant le projet de résolution relatif à la création du poste de directeur des opérations au LSPQ, il est proposé d'ajouter un attendu faisant référence à la surcharge de travail et aux résultats du sondage Entreprise en santé.

Quant au comité de sélection, il est convenu de faire une demande au CHUS pour désigner une personne du domaine des laboratoires car le modèle de co-gestion y est mis en application. Ainsi le comité de sélection serait formé de Mme Nicole Damestoy, de Dr Jean Longtin, de Mme Marie-Pascale Pomey et d'une personne externe provenant du domaine des laboratoires.

Sur proposition dûment formulée par Mme Annie Bourgeois, appuyée par M. W. Robert Laurier, la résolution # 2015/06/17-04, portant sur la création du poste de directeur des opérations du Laboratoire de santé publique du Québec, est adoptée à l'unanimité.

**Création d'un poste de directeur des opérations
du Laboratoire de santé publique du Québec**

ATTENDU que l'expérience des dernières années nous a confirmé la nécessité de renforcer la structure de gestion du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) ;

ATTENDU l'importance stratégique et la volonté du conseil d'administration et de la direction de l'Institut d'assurer une gestion optimale du LSPQ;

ATTENDU les résultats de la démarche de diagnostic organisationnel effectuée par la Direction générale qui tient compte d'avis d'experts externes à l'effet de la nécessité d'une fonction dédiée à la gestion des opérations et au maintien d'un poste de directeur scientifique ;

ATTENDU le nombre de ressources humaines affectées à ce secteur d'activités et des investissements qui y sont consacrés ;

ATTENDU la charge de travail importante du directeur scientifique du LSPQ rapportée par les personnes ayant occupées ce poste et des résultats du dernier sondage Entreprise en santé ayant identifié un niveau de détresse plus élevé que dans les autres directions et une détérioration de certains indicateurs depuis le premier sondage réalisé en 2012 ;

ATTENDU que la présidente-directrice générale a obtenu l'appui du comité des ressources humaines ;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver la modification des responsabilités du directeur scientifique du LSPQ et la création d'un poste de directeur des opérations du LSPQ ainsi que d'autoriser la présidente-directrice générale à amorcer le processus de recrutement et à mettre en place un comité de sélection impliquant deux membres du conseil d'administration.

7. AFFAIRES CORPORATIVES

7.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

7.1.1 Remboursement des dépenses pour des activités initiées par les membres du Conseil

M. Pierre-André Bernier rappelle qu'à la suite de l'évènement ayant eu lieu lors du départ de M. Luc Boileau, organisé par les membres du Conseil, Mme Damestoy a demandé au comité de gouvernance et d'éthique d'établir les règles à suivre dans ces circonstances.

Après échanges au comité de gouvernance, il est proposé que lors d'activités initiées par et pour les membres du conseil d'administration de façon « privée », les frais seraient à la charge des membres. Dans le cas présent, il est recevable de défrayer la table d'hôte ainsi que la part de M. Boileau pour les membres qui présenteront leur facture compte tenu que M. Boileau les a invités à le faire.

Pour l'avenir, une modification sera apportée au règlement de régie interne, à l'article 9, qui précisera les modalités pour les activités privées initiées par le Conseil. Une proposition de libellé sera présentée à la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique.

Les membres du Conseil sont satisfaits de l'orientation retenue.

7.2 Nomination d'un membre du comité d'éthique de santé publique

Le troisième et dernier mandat du Dr Philippe Lessard, membre du comité d'éthique de santé publique (CESP) à titre de directeur de santé publique, est venu à échéance en février 2015. Conformément au règlement de fonctionnement du comité, il s'agit de son dernier mandat. Soulignons que Dr Lessard a participé au comité depuis la création de celui-ci en 2003 et que sa contribution est qualifiée d'exceptionnelle.

Les membres de la Table de coordination nationale en santé publique (TCNSP) ont été invités à faire part de leur intérêt à participer au CESP lors d'une conférence téléphonique tenue au début juin 2015. Deux personnes ont manifesté un tel intérêt. La candidature de l'une d'elles ne répond toutefois pas pleinement au critère de l'article 19.4 de la loi constitutive de l'Institut, car elle occupe la fonction de directeur de santé publique par intérim.

Ainsi, la candidature de Dre Isabelle Goupil-Sormany, directrice de santé publique de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec est soumise au conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec, responsable de la nomination des membres du CESP. Cette candidature a reçu l'appui du président du CESP, M. Bruno Leclerc. Le curriculum vitae de Dre Goupil-Sormany a été transmis à chacun des membres.

Compte tenu des courts échéanciers, seul le président du comité de gouvernance et d'éthique, M. Pierre-André Bernier, a été consulté et il recommande au conseil d'administration de procéder à la nomination de Dre Isabelle Goupil-Sormany, pour un mandat de quatre ans.

Sur proposition dûment formulée par M. Pierre-André Bernier, appuyé par M. W. Robert Laurier, Mme Isabelle Goupil-Sormany est nommée membre du Comité d'éthique de santé publique pour un mandat de 4 ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.3 Adoption du Rapport annuel de gestion 2014-2015

M. Pierre-André Bernier invite Mme Michèle Beaupré Bériau, secrétaire générale et directrice des communications et de la documentation, à faire une brève présentation du Rapport annuel de gestion 2014-2015, transmis préalablement à chacun des membres.

Mme Beaupré Bériau rappelle que c'est la première reddition de comptes suite à l'adoption de la planification stratégique 2014-2019. Elle porte principalement sur les résultats obtenus relativement aux objectifs stratégiques et sur l'utilisation des ressources de l'organisation. Les états financiers sont également inclus au rapport.

Cette année, la section des faits saillants a davantage été développée pour illustrer les activités scientifiques de l'organisation. Fait à noter, le plan stratégique ayant été adopté par le conseil des ministres le 24 février 2015, les résultats font principalement référence aux actions et moyens à mettre en place pour rencontrer les objectifs stratégiques.

Les membres du conseil expriment leur satisfaction générale sur la présentation du Rapport annuel de gestion 2014-2015.

Sur proposition dûment formulée par M. W. Robert Laurier, appuyé par Mme Sylvia Kairouz, le Rapport annuel de gestion 2014-2015 est adopté à l'unanimité.

8. ÉCHANGES À HUIS CLOS

8.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;

8.1.1 Attentes signifiées 2015-2016 – proposition d'indicateurs de résultats

M. Pierre-André Bernier présente une proposition d'attentes signifiées 2015-2016 pour la présidente-directrice générale, Mme Nicole Damestoy. Cette proposition a fait l'objet d'échanges au comité de gouvernance et d'éthique. Les attentes identifiées sont en continuité avec les attentes gouvernementales et ministérielles. Elles sont également en continuité avec celles de son prédécesseur.

En suivi de la présentation des attentes, les membres du conseil proposent de modifier le terme « Responsables » par celui de « Collaborateurs » et demandent d'y retirer le nom de Mme Damestoy. Dr François Desbiens réitère l'importance du soutien de l'Institut compte tenu des récents changements dans l'organisation administrative du réseau de la santé et des services sociaux, notamment pour les dossiers stratégiques et structurants en santé publique.

Sur proposition dûment formulée par Mme Marie-Pascale Pomey, appuyée par Mme Lyne Jobin, les attentes signifiées 2015-2016 sont adoptées à l'unanimité.

10.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale.

11. VARIA

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 7 octobre 2015. Elle se tiendra à Québec.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée.



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 28 septembre 2015

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 9 septembre 2015
 Heure : 9 h à 12 h
 Lieu : Par visioconférence
 Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45
 Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Révision de la structure organisationnelle : 2.1 : Présentation de la démarche et des objectifs poursuivis ; 2.2 : Proposition de révision de la structure organisationnelle et des modes de gestion ; 2.3 : Création du poste de vice-président à la valorisation scientifique et communications ; 2.4 : Adoption de la nouvelle structure organisationnelle ;		2 h	-État de situation - Résolution - Organigrammes (2) - Résolution
3.	Divers ;			
4.	Prochaine séance ;			
5.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(SÉANCE SPÉCIALE)
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

**MERCREDI, LE 9 SEPTEMBRE 2015, DE 9 H 00 À 12 H 00
PAR VISIOCONFÉRENCE
AU 945, AVENUE WOLFE, QUÉBEC
ET
AU 190, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, MONTRÉAL**

Membres présents : Sonia Bélanger
Pierre-André Bernier
Martine Couture
Nicole Damestoy
François Desbiens
Lyne Jobin
Sylvia Kairouz
Denis Marion
Marie-Pascale Pomey
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents : Annie Bourgeois
Michèle Côté
W. Robert Laurier
Renée Ouimet

Secrétaire du conseil : Michèle Beaupré Bériau

Invitée : Natalys Bastien

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Denis Marion, appuyé par Mme Marie-Pascale Pomey.

2. RÉVISION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

2.1 Présentation de la démarche et des objectifs poursuivis

À la suite du départ de plusieurs cadres supérieurs, docteur Denis A. Roy, vice-président aux affaires scientifiques, M. Claude Thellen, directeur scientifique de la santé environnementale et de la toxicologie et de docteure Cécile Tremblay, directrice scientifique du LSPQ, des réflexions ont été amorcées avec l'aide d'une consultante sur la révision de la structure organisationnelle. Dans la mouvance du réseau de la santé et des services sociaux, l'objectif premier de la réorganisation est de rester compétitif. L'Institut a une bonne réputation, il est respecté pour sa rigueur scientifique et la qualité de ses productions, il est donc important de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour maintenir notre statut d'organisation de science. L'intention de départ était d'apporter des changements significatifs sans être drastiques.

Plusieurs consultations ont eu lieu au cours de l'été auprès des cadres de l'organisation. Deux « Lac-à-l'épaule » avec les membres du comité de direction (juin et août), quatre rencontres avec les cadres intermédiaires qui ont été consultés sur le diagnostic émis par les directeurs sur les menaces, opportunités, forces et faiblesses de l'organisation. Ont suivi des consultations individuelles avec chacun des directeurs et auprès de partenaires-clés, notamment le sous-ministre en titre du ministère de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Fontaine.

Le 2 septembre dernier avait lieu une rencontre avec le comité des ressources humaines pour présenter la nouvelle structure organisationnelle.

Les objectifs poursuivis par la démarche tiennent compte des bouleversements actuels dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du changement de dynamique perçu par plusieurs avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment quant aux exigences accrues en matière de reddition de comptes.

L'Institut doit donc être performant, profiter de l'expertise de chacun, travailler davantage de façon intégrée, harmoniser les pratiques sans nécessairement uniformiser et instaurer une culture de mesure. Ceci amène très certainement un changement de la culture organisationnelle.

2.2 Proposition de révision de la structure organisationnelle et des modes de gestion

D'entrée de jeu, Mme Damestoy précise que la proposition d'organigramme officiel soumise à l'approbation du Conseil d'administration respecte le cadre budgétaire de l'Institut tout en incluant un nouveau poste de vice-président. L'organisation proposée comporte 12 cadres supérieurs, soit deux cadres supérieurs en moins par rapport à la situation actuelle et 33 cadres intermédiaires pour un total de 663 personnes au plan d'effectifs. Ceci représente un taux d'encadrement de 6,79%, soit une diminution par rapport au dernier exercice de réorganisation (7,7%).

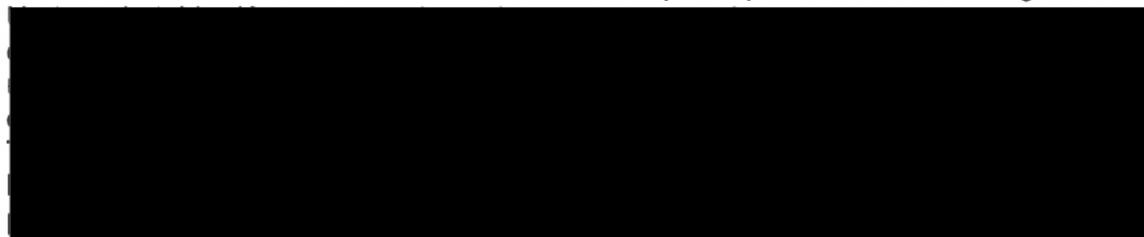
Tout en s'appuyant sur les structures existantes, la nouvelle proposition d'organigramme introduit une structure qui permet l'intégration des fonctions transversales et scientifiques de l'Institut. De plus, des processus décisionnels clairement définis et plus efficaces seront mis en place pour favoriser un meilleur arrimage entre les directions tout en facilitant une prise de décision éclairée et une gestion intégrée permettant une harmonisation des pratiques et des processus au sein de l'organisation.

Pour le volet administratif, la structure proposée implique l'abolition du poste de vice-président aux affaires administratives (VPAA) et le rehaussement des responsabilités des directions administratives. Ce rehaussement concerne davantage le poste de Directeur des ressources financières et matérielles qui assumera la coordination des fonctions administratives. En effet, le poste de VPAA est vacant depuis trois ans et les directeurs adjoints en place ont pris de l'expérience. En définissant leur poste à titre de directeur, on reconnaît le travail et l'imputabilité assumée. Les salaires des trois directeurs seront maintenus au niveau actuel puisque le directeur adjoint aux ressources financières et matérielles bénéficiait déjà d'une classe supérieure car, à une certaine époque, il assumait également la responsabilité des ressources informationnelles.

Un comité des affaires administratives et corporatives sera mis en place pour harmoniser les pratiques et simplifier les processus administratifs au sein de l'organisation. Une planification annuelle des travaux sera déposée au comité de direction.

Le comité de direction maintient sa composition actuelle, soit la secrétaire générale, les directeurs administratifs, le ou la vice-président(e) aux affaires scientifiques et les directeurs scientifiques avec l'ajout du ou de la vice-président(e) à la valorisation scientifique et aux communications. Ce comité sera le lieu privilégié pour une prise de décision efficace et éclairée. Le mode de fonctionnement sera revu tant dans la préparation que dans son animation. Le suivi des dossiers prioritaires tant au niveau scientifique qu'administratif et corporatif sera traité. Une attention particulière sera apportée afin d'améliorer la communication avec les cadres intermédiaires.

La question de la présence des membres du comité de direction au conseil d'administration à titre d'observateur est soulevée par la présidente-directrice générale.



Mme Nicole Damestoy poursuit la présentation sur la nouvelle structure organisationnelle relative au volet scientifique et aux fonctions transversales. La structure proposée constitue un renforcement de la vice-présidence aux affaires scientifiques impliquant une délégation des pouvoirs de la présidente-directrice générale au vice-président aux affaires scientifiques (VPAS), soit l'exercice d'une autorité hiérarchique sur les directeurs scientifiques. Enfin les fonctions transversales, incluant les communications, sont intégrées grâce à la création du poste de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications (VPVSC).

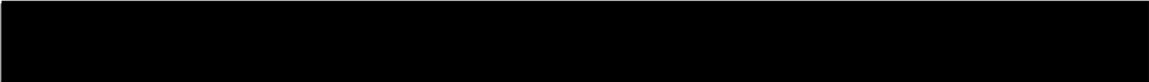
Le rôle du VPAS est centré sur la mission scientifique, il est responsable de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la programmation scientifique de l'Institut. Il voit à l'intégration des expertises des directions scientifiques afin d'assurer la pleine contribution des directions à la mission de l'INSPQ et notamment au Programme national de santé publique. Il voit également à la cohérence, la qualité et l'efficience globale des activités scientifiques de l'Institut.

Le Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) est reconnu à titre de direction scientifique (actuellement identifiée comme une fonction transversale). Le BIESP devient donc sous la responsabilité hiérarchique de la VPAS. Ce changement est motivé notamment par la reconnaissance de la surveillance comme un axe du nouveau Programme national de santé publique. La direction de l'analyse et de l'évaluation des systèmes de soins et des services est abolie tel que discuté au printemps dernier. Il y a également abolition du poste de vice-président associé aux affaires scientifiques.

La création de la nouvelle vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications (VPVSC) a pour but de développer et de gérer les fonctions scientifiques transversales notamment dans les domaines de la recherche, de l'évaluation, des partenariats, de la valorisation des connaissances, du développement des compétences et des politiques publiques. Elle intègre également les communications et la documentation qui étaient antérieurement sous la responsabilité de la secrétaire générale. L'objectif de cette nouvelle vice-présidence consiste à mieux intégrer ces fonctions à la programmation scientifique afin de permettre leur contribution en temps opportun pour le développement et le rayonnement de la mission scientifique de l'INSPQ.

La volonté de rapprocher les communications du domaine scientifique est motivée par le fait qu'il est souhaité, même en conservant le modèle de « honest broker », d'aller un cran plus loin dans l'analyse de nos productions scientifiques et leur impact. Les communications stratégiques et les relations avec le cabinet politique demeureront sous la responsabilité de la secrétaire générale et des liens devront être préservés avec la direction des ressources humaines pour le volet des communications internes. Il s'agit d'un positionnement stratégique des communications au centre de la mission scientifique. Des choix cohérents avec cette vision devront être faits lorsque la consolidation de l'équipe sera discutée.

Il est proposé que la personne titulaire du poste de VPVSC soit un médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive ayant dix ans d'expérience dans des fonctions stratégiques, comme celles assumées par un directeur de santé publique, soit une personne avec un profil polyvalent qui a une vision globale de la santé publique. Mme Damestoy mentionne que les deux postes de vice-présidents seront occupés par des médecins spécialistes qui auront une description de tâches médicales et une responsabilité administrative qui sera rémunérée par une prime de gestion versée par l'Institut. Les coûts supplémentaires associés au versement des primes de gestion des vice-présidents sont de 40 000 \$.




La secrétaire générale maintiendra son rôle stratégique au sein de l'organisation et jouera un rôle plus actif en soutien aux comités du conseil d'administration ainsi qu'à la planification des agendas du comité de direction. Elle maintiendra son rôle de gardien de la réputation de l'organisation, du respect de toutes les obligations inhérentes à un organisme public et des liens avec les organismes centraux. S'ajoute à ses responsabilités, le mandat de mettre en place un plan d'amélioration continue de la performance et de soutenir la présidente-directrice générale dans ces fonctions.

Les deux postes de conseillers-cadres sous la VPAS, soit celui dédié au Bureau de projets et l'autre à la qualité, sont présentés brièvement. Le bureau de projet servira à introduire la gestion de projet et la mesure de quelques indicateurs choisis pour des projets scientifiques majeurs dans l'organisation. Le conseiller cadre à la qualité aura pour tâche de systématiser un processus harmonisé d'assurance qualité pour les productions scientifiques.

Finalement, Mme Damestoy décrit les structures qu'elle entend mettre en place pour soutenir les processus décisionnels. Un comité de direction centré sur une prise de décision efficace et éclairée, un comité de programmation scientifique, coanimé par les deux vice-présidents, qui permettra une meilleure intégration en amont des fonctions transversales et scientifiques et un comité des affaires administratives et corporatives présenté précédemment.

En conclusion de sa présentation, Mme Damestoy précise que deux décisions sont attendues du conseil d'administration soit l'adoption de la création d'une vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications dont un projet de résolution a été transmis à chacun des membres et l'adoption du nouvel organigramme.

M. Pierre-André Bernier, vice-président du Conseil, invite les membres à s'exprimer sur le projet de structure organisationnelle. Dans l'ensemble, les membres estiment que le modèle proposé soutiendra l'organisation afin de se positionner comme un leader scientifique et être exemplaire au niveau de la qualité et de la performance. Les principales questions soulevées ont porté sur l'équilibre entre les deux vice-présidences, le positionnement du BIESP sous la VPAS plutôt que la VPVSC, ainsi que sur l'intérêt de revoir les directions scientifiques selon le nouveau programme national de santé publique.

Sur proposition dûment formulée par Dr François Desbiens appuyé par Mme Sonia Bélanger, la résolution #2015-09-09/01 relative à la création d'une vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications est adoptée à l'unanimité.

Création d'une vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications

ATTENDU que l'expérience des dernières années nous a confirmé la valeur ajoutée d'un encadrement supérieur des fonctions transversales, soit le rôle assumé jusqu'à présent par le vice-président aux affaires scientifiques;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration et de la Direction de l'Institut de se doter d'une structure qui permet l'intégration des fonctions transversales scientifiques incluant les communications;

ATTENDU l'importance d'assurer une gestion intégrée de la programmation scientifique et un meilleur arrimage avec les fonctions transversales;

ATTENDU que le comité de direction et le comité des ressources humaines du Conseil appuient la recommandation de créer un poste de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- d'autoriser la création d'un poste de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à amorcer le processus de recrutement et à mettre en place un comité de sélection impliquant un membre du conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée par Dr François Desbiens appuyé par Mme Sonia Bélanger, l'organigramme joint en annexe du procès-verbal est adopté à l'unanimité.

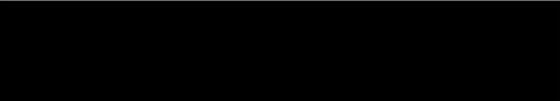
Il est convenu de nommer M. Pierre-André Bernier, vice-président du Conseil et Dr François Desbiens, président du comité des ressources humaines, membres du comité de sélection pour les postes de vice-présidence aux affaires scientifique et de vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications.

3. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 7 octobre prochain à Québec.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée.


Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec
Québec, le 30 septembre 2015

AVIS DE CONVOCATION

93^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 7 octobre 2015

Heure : **12h15 à 15h**

Lieu : Par visioconférence

Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45

Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C

Repas : Crémazie : salle RC-03A, Wolfe : salle A3-67

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 17 juin 2015 et de la séance spéciale du 9 septembre 2015 ;		5 min	- Procès-verbaux
3.	Suites des procès-verbaux de la séance du 17 juin 2015 et de la séance spéciale du 9 septembre 2015 ;		5 min	---
4.	Rapport de la présidente-directrice générale ;		20 min	- Rapport
5.	Affaires scientifiques : 5.1 L'Étude clinique de l'état de santé buccodentaire des élèves québécois du primaire 2012-2013 ;	Information	40 min	- État de situation - Présentation
6.	Affaires administratives : 6.1 Rapport du comité d'audit : 6.1.1 Adoption du budget des immobilisations 2015-2016 ; 6.1.2 Précision sur l'utilisation des excédents affectés ; 6.1.3 Dépôt de liste des contrats de service de plus de 25,0 K\$;	Décision Décision Information	30 min	- État de situation - État de situation - État de situation

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	6.2 Rapport du comité des ressources humaines ;		15 min	
	6.3 Mandat préliminaire – Négociation convention collective ;	Décision	20 min	- État de situation - Résolution
7.	Affaires corporatives :		10 min	
	7.1 Dépôt du Rapport annuel de gestion 2015-2016 ;	Information		- Rapport
	7.2 Suivi du processus de nomination des membres du C.A. ;	Information		
	7.3 Nomination d'un signataire autorisé RAMQ ;	Décision		- Résolution
8.	Échanges à huis clos :		30 min	
	8.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;	Discussion		
	8.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;	Discussion		
9.	Divers ;			
10.	Prochaine séance ;			
11.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-TREIZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

**MERCREDI 7 OCTOBRE 2015, DE 12 H 15 À 16 H 30
PAR VISIOCONFÉRENCE**

**AU 945, AVENUE WOLFE, QUÉBEC
ET
AU 190, BOUL. CRÉMAZIE EST, MONTRÉAL**

Membres présents :

Sonia Bélanger (en visioconférence)
Pierre-André Bernier
Annie Bourgeois (en visioconférence)
Martine Couture (en audioconférence)
Nicole Damestoy
François Desbiens
Lyne Jobin (en audioconférence)
Sylvia Kairouz (en visioconférence)
W. Robert Laurier
Denis Marion
Renée Ouimet (en visioconférence)
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents :

Michèle Côté
Marie-Pascale Pomey

Secrétaire du conseil :

Michèle Beaupré Bériau

Invités :

Sophie Arpin
Natalys Bastien
Claude Bernier
Chantale Galarneau
Christine Métayer
Réal Morin

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M. W. Robert Laurier, appuyée par le D^r Jean-Pierre Trépanier.

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 9 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 juin 2015 est adopté à l'unanimité sur proposition du D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par le D^r François Desbiens.

Le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 9 septembre 2015 est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Denis Marion, appuyée par le D^r François Desbiens.

3. SUITES DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 9 SEPTEMBRE 2015

M^{me} Nicole Damestoy informe les membres que les critères d'analyse des projets de collaboration hors Québec ont été revus comme demandé par le conseil dans le cadre de la *Politique sur les collaborations hors Québec*. Un bilan annuel des collaborations sera déposé à la fin de l'année financière au conseil d'administration.

À la suite de sa nomination le 17 juin dernier par le conseil d'administration, M. Daniel Bolduc, directeur scientifique de la direction de la santé environnementale et de la toxicologie, a revu l'organisation du volet santé environnementale de sa direction.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Nicole Damestoy présente sommairement son rapport intitulé « Le rapport du PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil. Elle invite les membres du conseil à commenter la nouvelle présentation des faits saillants sur le plan scientifique.

D'entrée de jeu, elle énonce les réactions du personnel par rapport à la nouvelle structure organisationnelle. Ces questions ont été très variables selon les différents sites, mais c'est à Montréal qu'elles ont été les plus nombreuses. Elle en cite quelques-unes, les plus marquantes étant reliées à la création et au fonctionnement du bureau de projets, ainsi qu'autour du profil médical recherché pour le poste de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications. L'affichage des deux postes de vice-présidents s'est terminé la semaine dernière. Les entrevues de sélection suivront la séance du conseil de ce jour. Une conférence téléphonique avec les membres du conseil aura lieu par la suite pour procéder aux nominations.

M^{me} Damestoy passe en revue les différentes rencontres qu'elle a tenues avec les partenaires externes, dont les principaux interlocuteurs du ministère. Elle rapporte que M. Michel Fontaine lui a signifié que les compressions budgétaires pour l'année 2016-2017 seront aussi significatives que celles de la présente année. Des scénarios seront donc préparés par M. Claude Bernier en collaboration avec les deux vice-présidents sur la base de compressions entre 1,5 M\$ à 1,9 M\$.

Concernant l'application de la loi 15 sur la gestion et le contrôle des effectifs, M. Michel Fontaine nous a confirmé que l'Institut bénéficiait d'une exemption des seuils d'application pour la partie de ses effectifs financés par des sources de revenus autres que celles du gouvernement du Québec. Il faudra cependant identifier distinctement les centres d'activités auxquels sont rattachés ces effectifs. Selon l'estimation actuelle, 13 % des effectifs sont financés par ces autres sources, lesquelles constituent pour environ 18 % des revenus totaux de 2014-2015. Par ailleurs, l'Institut n'aura pas à produire une reddition de comptes au Conseil du trésor puisque la cible fixée de réduction des effectifs pour la période d'avril 2015 à mars 2016 est de 1 %. L'Institut est actuellement en deçà de 4 % du seuil autorisé.

M^{me} Damestoy a demandé l'appui de M. Fontaine pour promouvoir les Journées annuelles de santé publique 2015 qui se dérouleront les 8 et 9 décembre prochains. Les membres du conseil qui souhaitent y participer pourront faire leur demande auprès de M^{me} Michèle Beaupré Bériau.

Concernant la dotation des postes de médecin-microbiologiste en chef et de directeur des opérations au Laboratoire de santé publique du Québec, M^{me} Damestoy fait état des diverses démarches entreprises. Une seconde sélection pour le poste de directeur des opérations aura lieu le 14 octobre prochain. Quant à l'entrevue de sélection pour le médecin-chef, elle aura lieu après le 18 octobre.

Les discussions se poursuivent avec les nombreux partenaires impliqués dans un possible déménagement dans les locaux de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Nous en sommes toujours à l'étape des travaux préliminaires d'exploration. Une décision du conseil d'administration sera nécessaire pour aller de l'avant avec le projet.

Lors du Lac à l'Épaule de la Table de coordination nationale de santé publique, il a été question de la mise en place de chantiers sur les différents axes du Programme national de santé publique. L'Institut sera partie prenante de tous les chantiers à l'exception de celui relatif à la place des directions de santé publique au sein des CISSS et des CIUSSS.

5. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

5.1 L'Étude clinique de l'état de santé buccodentaire des élèves québécois du primaire 2012-2013

À la demande du conseil d'administration d'avoir des présentations sur des productions scientifiques de l'Institut, M. Pierre-André Bernier invite M. Réal Morin, directeur de la direction du développement des individus et des communautés, accompagné de M^{me} Christine Métayer, chef d'unité scientifique adjointe, et des dentistes D^{re} Sophie Arpin et D^{re} Chantale Galarneau, à présenter les résultats de l'Étude clinique de l'état de santé buccodentaire des élèves québécois du primaire 2012-2013. Une présentation PowerPoint a été transmise à chacun.

À la suite de la présentation, plusieurs questions sont formulées, notamment sur l'application des scellants dentaires, le programme de santé dentaire dans les écoles et l'impact de l'utilisation de l'eau fluorée sur la santé dentaire. Sur ce dernier point, il est précisé par les auteurs que leurs travaux ne peuvent faire de constat sur cette question puisque ce n'était pas l'objet de l'étude.

L'objectif de la présentation est d'illustrer le travail de l'Institut dans des dossiers d'actualité en santé publique. Dans ce cas, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut a procédé à toutes les étapes de l'Étude, incluant le soutien aux régions pour le traitement et l'interprétation des résultats régionaux. Une interprétation des retombées des résultats de l'Étude pour les programmes de santé dentaire publique est offerte au réseau de santé publique.

6. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

6.1 Rapport du comité d'audit

M. Pierre-André Bernier invite M. W. Robert Laurier, président du comité d'audit, à faire un bref rapport des activités de ce comité. Il présente également M. Claude Bernier, directeur adjoint des ressources financières et matérielles, qui se joint au conseil. Au-delà des trois sujets qui suivent, les membres du comité ont pris connaissance des projections financières à la période 6 et ont revu le suivi financier du projet SI-PMI.

6.1.1 Adoption du budget d'investissement en immobilisations 2015-2016

M. W. Robert Laurier précise que le comité d'audit a revu en détail les éléments constituant le budget d'investissement en immobilisations proposé. M. Claude Bernier rappelle les trois sources de financement des immobilisations, soit les activités régulières, l'excédent affecté pour les projets en immobilisations et les projets spéciaux. Le total des investissements bruts est de 4,98 M\$ moins la facturation des partenaires pour le projet SI-PMI de 2,60 M\$, ce qui totalise des investissements nets de l'ordre de 2,38 M\$. À titre comparatif, les investissements bruts de l'an dernier étaient de 4,70 M\$ et les investissements nets de 3,70 M\$.

Pour financer les investissements nets de 2,38 M\$, une somme de 0,26 M\$ provient des excédents affectés aux immobilisations. À la suite de cette utilisation, il demeure un excédent affecté aux immobilisations de 2,18 M\$ pour les exercices futurs.

Sur proposition dûment formulée par M. W. Robert Laurier, appuyée par le D' Jean-Pierre Trépanier, le budget d'investissement en immobilisations 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

6.1.2 Précision sur l'utilisation des excédents affectés au 31 mars 2015

M. Claude Bernier dresse le portrait des excédents cumulés totalisant la somme de 12,7 M\$ au 31 mars 2015, dont un excédent cumulé non affecté de 1,016 M\$. Il passe en revue les principaux projets financés par les excédents cumulés affectés.

L'adoption de la nouvelle structure organisationnelle amène la création d'un poste de conseiller-cadre pour le Bureau de projets. Comme aucun financement régulier n'est disponible, la proposition soutenue par le comité

d'audit consiste à autoriser l'affectation d'un montant de 0,190 M\$ provenant du projet intitulé « Projet scientifique n° 2, optimisation et planification stratégique » dont le solde est de 1,175 M\$. Cette proposition a l'avantage d'accorder une période de deux ans pour évaluer les bénéfices réels du poste de conseiller-cadre.

Sur proposition dûment formulée par M. W. Robert Laurier, appuyée par M. Denis Marion, une somme de 0,19 M\$ provenant de l'excédent affecté dédié au « Projet scientifique n° 2, l'optimisation et la mise en œuvre de la planification stratégique » est autorisée pour financer le poste de conseiller-cadre au Bureau de projets pour une période de 2 ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.1.3 Liste des contrats de plus de 25 000 \$

Le 5 décembre 2014 entrain en vigueur la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. En conformité avec l'article 18 de cette loi, le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus lors de la première réunion du conseil qui suit la date de la conclusion de chaque contrat.

À cet effet, une liste des contrats de 25 000 \$ et plus autorisés par la présidente-directrice générale et couvrant la période du 10 juin au 18 septembre 2015 a été transmise à chacun des membres pour information. Ces contrats totalisent une somme de 350 962 \$.

6.2 Rapport du comité des ressources humaines

M. Pierre-André Bernier invite le D^r François Desbiens à faire un bref rapport des activités du comité des ressources humaines auxquelles il a été le seul membre du conseil à participer. Il a fait le suivi des principaux dossiers, notamment la révision du tableau de bord des effectifs, le plan de travail de la direction des ressources humaines ainsi que le suivi de l'application de la loi 15. Le mandat de négociation n'a pu être soumis au comité des ressources humaines.

6.3 Mandat préliminaire – négociation collective

M. Pierre-André Bernier invite M^{me} Natalys Bastien, directrice adjointe des ressources humaines, à présenter le mandat préliminaire pour les négociations de conventions collectives 2015-2020.

M^{me} Bastien précise que les conventions collectives du personnel syndiqué de l'Institut sont échues depuis le 31 mars 2015. Les différentes unités d'accréditation représentant le personnel syndiqué de l'Institut n'ont pas encore déposé leurs demandes syndicales. Cependant, l'identification des demandes patronales est en cours via un processus de consultation auprès des gestionnaires.

Afin d'entamer le processus de négociation dans un contexte favorable, l'Institut souhaite le règlement de deux litiges touchant le personnel professionnel, soit l'officialisation d'un accord de principe obtenu dans le cadre du règlement d'une

plainte en lien avec le dernier exercice de maintien du programme d'équité salariale et le règlement d'un grief actuellement en arbitrage portant sur l'ajout d'un titre d'emploi non prévu à la nomenclature de l'Institut. Dans le premier litige, l'accord de principe obtenu prévoit l'ajout d'une prime de reconnaissance de scolarité additionnelle pour les agents de planification, de programmation et de recherche et les spécialistes en sciences biologiques et physiques sanitaires. La prime correspond à 2 % du salaire à l'obtention du dernier échelon salarial pour les détenteurs de maîtrise et à 4 % pour les détenteurs de doctorat lorsque le diplôme est requis par l'employeur. Le règlement représente un coût récurrent estimé à 197 097 \$.

Dans le second litige, la reconnaissance du titre de spécialiste clinique implique un différentiel salarial de 30 % supplémentaire au titre d'emploi actuellement détenu par le personnel visé. Un comité de travail visant l'obtention d'un règlement à l'amiable proposera la réintroduction de la prime de coordination d'une valeur de 5 % combinée à la prime de reconnaissance de scolarité additionnelle. Cette proposition, estimée à 56 980 \$, devrait permettre l'obtention d'un règlement.

Au-delà du règlement de ces deux litiges, l'Institut souhaite l'ajout de deux jours de congé supplémentaires pour motifs personnels, et ce, pour l'ensemble du personnel. Il est anticipé que cette mesure aura pour effet de réduire le présentéisme et de réduire le nombre de jours de maladie non pris et payés à la fin de l'année. Ces deux jours seront pris à même la banque maladie de chaque employé, portant ainsi à cinq jours les congés pour motifs personnels.

Étant donné le statut légal de l'organisation, tout règlement de litige ou nouvelle condition de travail ayant un impact financier doit être autorisé par le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Conseil du trésor. Il est donc demandé au conseil d'administration d'approuver le mandat patronal préliminaire incluant les trois mesures présentées ci-haut et d'autoriser la présidente-directrice générale à apporter toutes les modifications techniques demandées par le Conseil du trésor afin de transmettre le mandat patronal au ministre de la Santé et des Services sociaux en vue de son approbation par le gouvernement.

Sur proposition dûment formulée par le D^r François Desbiens, appuyée par M. W. Robert Laurier, la résolution n^o 2015-10-07/01 portant sur le mandat préliminaire de négociation pour les conventions collectives de travail de l'ensemble des unités d'accréditation représentant le personnel syndiqué de l'INSPQ est adoptée à l'unanimité.

Mandat préliminaire de négociation pour les conventions collectives de travail de l'ensemble des unités d'accréditation représentant le personnel syndiqué de l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU QUE nos conventions collectives de travail ont pris fin le 31 mars 2015.

ATTENDU QUE l'INSPQ compte sept unités d'accréditation soit trois affiliées au Syndicat canadien de la fonction publique du Québec, une affiliée au Syndicat des professionnels en soins de santé du Québec affiliés à l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), une affiliée au Syndicat de la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et deux affiliées la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur les régimes de négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., c. R-8.2), un organisme gouvernemental doit soumettre au ministre responsable un projet établissant les paramètres généraux d'une politique de rémunération et de conditions de travail. Par la suite, le ministre soumet ce projet pour approbation au Conseil du trésor qui détermine, en collaboration avec le ministre et l'organisme, les modalités selon lesquelles est assuré le suivi du déroulement des négociations.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- d'approuver le mandat préliminaire patronal de négociation détaillé au dossier de la présente séance ;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à apporter toutes les modifications techniques demandées par le Conseil du trésor au présent mandat de négociation ;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux le mandat patronal en vue de son approbation par le gouvernement.

7. AFFAIRES CORPORATIVES

7.1 Dépôt du Rapport annuel de gestion 2014-2015

M^{me} Michèle Beaupré Bériau dépose la version imprimée du Rapport annuel de gestion 2014-2015 approuvé par le conseil lors de la séance du 17 juin dernier. À la demande des membres du conseil, le rapport sera déposé dans l'extranet.

7.2 Suivi du processus de nomination des membres du conseil d'administration

M^{me} Michèle Beaupré Bériau fait état de l'avancement du dossier pour les nominations des nouveaux membres du conseil et des renouvellements. M^{me} Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a fait ses choix et les décrets sont en cours de préparation par les services juridiques du ministère. Par la suite, les deux ministres approuveront et achemineront les décrets au Secrétariat aux emplois supérieurs du Conseil exécutif avant l'approbation finale par le Conseil des ministres.

7.3 Nomination de deux signataires autorisés RAMQ

M^{me} Michèle Beaupré Bériau informe les membres du conseil de l'intérêt de désigner deux nouveaux signataires autorisés des demandes de paiement auprès de la RAMQ pour les médecins et dentistes œuvrant à l'Institut. Une première désignation est proposée pour la D^{re} Jocelyne Sauvé, vice-présidente associée aux affaires scientifiques pour l'Institut (n° 94559) et le Laboratoire de santé publique du Québec (n° 94539).

Sur proposition dûment formulée par le D^r François Desbiens, appuyée par le D^r Jean-Pierre Trépanier, la résolution n° 2015-10-07/02, qui concerne la nomination de la D^{re} Jocelyne Sauvé comme signataire autorisée des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut national de santé publique du Québec et au Laboratoire de santé publique du Québec, est adoptée à l'unanimité.

**Nomination d'un signataire autorisé des demandes de paiement
pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant
à l'Institut national de santé publique du Québec et au
Laboratoire de santé publique du Québec**

ATTENDU la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q. 1998, chapitre 42) ;

ATTENDU QUE l'article 4, alinéa 1 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q. 1998, chapitre 42) stipule que l'Institut a également pour fonctions d'administrer le Laboratoire de santé publique du Québec ;

ATTENDU QUE le Laboratoire de santé publique du Québec a un numéro d'établissement (94 539) distinct de l'Institut national de santé publique du Québec (94 559) ;

ATTENDU QUE des médecins et dentistes œuvrent à l'Institut national de santé publique du Québec et au Laboratoire de santé publique du Québec ;

ATTENDU QUE la banque d'heures des médecins spécialistes attribuée à l'Institut national de santé publique du Québec, incluant le Laboratoire de santé publique du Québec est sous le code d'établissement de l'INSPQ (94 559) ;

ATTENDU QUE l'Institut national de santé publique du Québec, à la demande de la Régie de l'assurance maladie du Québec, doit nommer des signataires autorisés des demandes de paiement présentées par les médecins et dentistes dans le cadre des activités exercées à l'Institut national de santé publique du Québec.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver que l'Institut national de santé publique du Québec autorise la docteure Jocelyne Sauvé, vice-présidente associée aux affaires scientifiques, à attester pour l'Institut et pour le Laboratoire de santé publique du Québec, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut.

Une deuxième désignation est proposée pour M^{me} Christiane Thibault, chef d'unité scientifique à l'unité Santé et environnement afin de lui permettre d'autoriser les demandes de paiements auprès de la RAMQ pour les médecins et dentistes œuvrant à l'Institut (n° 94559).

Sur proposition dûment formulée par le D^r François Desbiens, appuyée par le D^r Jean-Pierre Trépanier, la résolution n^o 2015-10-07/03, qui concerne la nomination de M^{me} Christiane Thibault comme signataire autorisée des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut national de santé publique du Québec, est adoptée à l'unanimité.

**Nomination d'un signataire autorisé des demandes de paiement
pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant
à l'Institut national de santé publique du Québec**

ATTENDU la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q. 1998, chapitre 42) ;

ATTENDU QUE des médecins et dentistes œuvrent à l'Institut national de santé publique du Québec ;

ATTENDU QUE la banque d'heures des médecins spécialistes attribuée à l'Institut national de santé publique du Québec est sous le code d'établissement de l'INSPQ (94 559) ;

ATTENDU QUE l'Institut national de santé publique du Québec, à la demande de la Régie de l'assurance maladie du Québec, doit nommer des signataires autorisés des demandes de paiement présentées par les médecins et dentistes dans le cadre des activités exercées à l'Institut national de santé publique du Québec.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver que l'Institut national de santé publique du Québec autorise M^{me} Christiane Thibault, chef d'unité à l'unité Santé et environnement, à attester pour l'Institut, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut.

8. ÉCHANGES À HUIS CLOS

8.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec

9.1.1 Attentes signifiées 2015-2016 à la PDG

8.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussions en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale

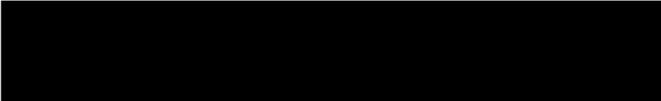
9. DIVERS

Aucun autre sujet n'a été discuté.

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 2 décembre 2015.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 13 novembre 2015

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 13 octobre 2015
Heure : 8 h
Endroit : Conférence téléphonique

- Numéro de téléphone: **1-866-827-6872**
- Code de conférence: **9525889 suivi du #**

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Nomination de D ^{re} Jocelyne Sauvé à titre de vice-présidente aux affaires scientifiques;	Décision	15 min.	C.V. Résolution
2.	Nomination de D ^r Alain Poirier à titre de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications ;	Décision	15 min.	C.V. Résolution
3.	Divers			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

MARDI 13 OCTOBRE 2015, DE 8 H À 8 H 30

Par conférence téléphonique

Membres présents

Sonia Bélanger
Pierre-André Bernier
Martine Couture
Nicole Damestoy
François Desbiens
Sylvia Kairouz
W. Robert Laurier
Denis Marion

Membres absents

Annie Bourgeois
Michèle Côté
Lyne Jobin
Renée Ouimet
Marie-Pascale Pomey
Jean-Pierre Trépanier

Secrétaire du conseil

Michèle Beaupré Bériau

M. Pierre-André Bernier, vice-président du conseil, invite M^{me} Nicole Damestoy, présidente-directrice générale de l'Institut, à présenter la candidature retenue suite au processus de sélection pour le poste de vice-président aux affaires scientifiques.

M^{me} Damestoy rappelle la composition du comité de sélection pour les deux postes à la vice-présidence, formé de M. Pierre-André Bernier, de M. François Desbiens, président du comité des ressources humaines, de M^{me} Natalys Bastien, directrice adjointe aux ressources humaines et d'elle-même. À la suite des deux affichages internes, une seule candidature par poste a été reçue.

1. **NOMINATION DE LA D^{RE} JOCELYNE SAUVÉ À TITRE DE VICE-PRESIDENTE AUX AFFAIRES SCIENTIFIQUES**

Le comité de sélection a choisi de procéder par un entretien dirigé plutôt qu'une entrevue structurée puisque la D^{re} Sauvé occupe déjà les fonctions de vice-présidente associée aux affaires scientifiques depuis 18 mois. Suite au départ du D^r Denis Roy, elle s'est vue confier des responsabilités additionnelles, notamment celle de l'optimisation. Les membres du conseil ont reçu le curriculum vitae de la D^{re} Sauvé. Elle possède une grande expérience en gestion, ayant exercé en continu des fonctions de directrice régionale en santé publique depuis plus de vingt ans, d'abord dans les Laurentides et dans le Nord-du-Québec puis en Montérégie. D^{re} Sauvé a su identifier les grands enjeux auxquels fait face l'Institut. Elle perçoit son rôle de vice-présidente aux affaires scientifiques pour faciliter la concertation et l'intégration entre les différentes directions scientifiques.

Le comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination de la D^{re} Jocelyne Sauvé à titre de vice-présidente aux affaires scientifiques.

Sur proposition dûment formulée par M. W. Robert Laurier, appuyée par M. Denis Marion, la nomination de la D^{re} Jocelyne Sauvé à titre de vice-présidente aux affaires scientifiques est adoptée à l'unanimité. La nomination sera effective le 26 octobre 2015.

Nomination d'un cadre supérieur au poste de vice-président aux affaires scientifiques
<p>ATTENDU la décision du Conseil d'administration en date du 9 septembre 2015 de rehausser les responsabilités du poste de vice-président aux affaires scientifiques et d'abolir le poste de vice-président associé aux affaires scientifiques ;</p> <p>ATTENDU QUE D^{re} Jocelyne Sauvé occupe le poste de vice-présidente associée aux affaires scientifiques depuis le 3 mars 2014 ;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de la présidente-directrice générale, du vice-président du conseil d'administration, du président du comité des ressources humaines, recommande au conseil d'administration de nommer D^{re} Jocelyne Sauvé à titre de vice-présidente aux affaires scientifiques.</p> <p>Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :</p>

de nommer D^{re} Jocelyne Sauvé à titre de vice-présidente aux affaires scientifiques. Cette nomination est effective à compter du 26 octobre 2015.

2. **Nomination de D^r Alain Poirier à titre de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications**

Le D^r Alain Poirier est médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive ainsi qu'en médecine interne. Il a occupé plusieurs postes de grande envergure dans sa carrière, notamment celui de directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint à la santé publique au Ministère de la Santé et des Services sociaux. Son leadership est largement reconnu au sein du réseau de la santé et il a développé une expertise bien remplie sur le plan international en participant à plusieurs missions dont récemment une en Guinée. Le D^r Poirier est de retour à l'Institut depuis plus de deux ans à titre d'expert associé.

De par son expérience, le D^r Poirier dispose d'une bonne lecture stratégique et d'une expertise en communication reconnue. M. François Desbiens témoigne des réalisations du D^r Poirier à titre de directeur national de santé publique et du large réseau qu'il a su développer au cours des années tant sur le plan national qu'international.

C'est à l'unanimité que le comité de sélection recommande la nomination du D^r Alain Poirier à titre de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Martine Couture, appuyée par M. François Desbiens, la nomination du D^r Alain Poirier au poste de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications est adoptée à l'unanimité. La nomination sera effective le 26 octobre 2015.

Nomination d'un cadre supérieur au poste de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications

ATTENDU la décision du Conseil d'administration en date du 9 septembre 2015 de créer le poste de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications ;

ATTENDU QUE D^r Alain Poirier, médecin spécialiste en médecine interne, médecine préventive et santé publique, occupe un poste au plan d'effectifs médicaux de l'INSPQ depuis le 28 août 2012 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de la présidente-directrice générale, du vice-président du conseil d'administration, du président du comité des ressources humaines, recommande au conseil d'administration de nommer D^r Alain Poirier à titre de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

de nommer le D^r Alain Poirier à titre de vice-président à la valorisation scientifique et aux communications. Cette nomination est effective à compter du 26 octobre 2015.

Les membres du conseil mentionnent à M^{me} Damestoy qu'elle sera très bien appuyée par les deux nouveaux vice-présidents et les directeurs. Les profils distincts et complémentaires des deux vice-présidents représentent assurément un atout pour le volet scientifique de l'Institut.



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 13 novembre 2015

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 16 novembre 2015

Heure : **8 h**

Lieu : **Conférence téléphonique**

- Numéro de tél. pour vous joindre à la conférence: 1 866 827-6872
- Code de conférence: 9525889 suivi du #

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour.			- Ordre du jour
2.	Nomination du Dr Jean Longtin au poste de médecin microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec.	Décision		-Résolution CV
3.	Nomination de madame Guylaine Leblanc au poste de directrice des opérations au Laboratoire de santé publique du Québec.	Décision		-Résolution CV
4.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

LUNDI 16 NOVEMBRE 2015, DE 8 H À 8 H30

Par conférence téléphonique

Membres présents

Sonia Bélanger
Pierre-André Bernier
Michèle Côté
Martine Couture
Nicole Damestoy
François Desbiens
Denis Marion
Marie-Pascale Pomey
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents

Annie Bourgeois
Sylvia Kairouz
W. Robert Laurier
Lyne Jobin
Renée Ouimet

Secrétaire du conseil

Michèle Beaupré Bériau

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. NOMINATION DU D^R JEAN LONGTIN AU POSTE DE MÉDECIN MICROBIOLOGISTE EN CHEF AU LABORATOIRE DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

M. Pierre-André Bernier, vice-président du conseil, invite M^{me} Nicole Damestoy, présidente-directrice générale, à présenter le candidat retenu à la suite du processus de sélection pour le poste de médecin microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec, le D^r Jean Longtin.

M^{me} Damestoy rappelle la composition du comité de sélection formé de M. Pierre-André Bernier, de la D^{re} Louise Valiquette, médecin-conseil à la direction générale de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, de M. Denis Ouellet, directeur de la biovigilance et de la biologie médicale au ministère de la Santé et des Services sociaux, de M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, de D^{re} Jocelyne Sauvé, VPAS et d'elle-même.

Le D^r Jean Longtin occupe les fonctions de directeur scientifique par intérim du Laboratoire de santé publique du Québec depuis le 19 mai 2015 à la suite du départ de la D^{re} Cécile Tremblay. Le D^r Jean Longtin est médecin spécialiste en microbiologie et infectiologie et détient aussi un doctorat en pharmacie clinique. Après des études postdoctorales au Laboratoire de santé publique de l'Ontario, il a exercé comme clinicien au CHU de Québec, notamment en VIH-SIDA, et s'est activement impliqué au Centre de recherche en infectiologie de l'Université Laval. Il est membre du comité aviseur du LSPQ depuis 2013. Son leadership scientifique est largement reconnu auprès de ses pairs et déjà très apprécié de l'équipe de l'Institut et des partenaires.

D^r Longtin est ouvert au modèle de cogestion privilégié pour le LSPQ et souhaite s'y impliquer activement. Il sera secondé par une personne qui assumera les fonctions de directeur des opérations. Sa rémunération sera assumée en partie par la Régie de l'assurance maladie du Québec et complétée par une prime de gestion pour les tâches administratives.

Le comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination du D^r Jean Longtin au poste de médecin-microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Michèle Côté, appuyée par M^{me} Martine Couture, la nomination de D^r Jean Longtin au poste de médecin-microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec est adoptée à l'unanimité. La nomination sera effective le 5 janvier 2016. D'ici là, il continuera à assumer ses fonctions par intérim.

Nomination d'un cadre supérieur au poste de médecin-microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec

ATTENDU la décision du Conseil d'administration en date du 17 juin 2015 de créer le poste de médecin-microbiologiste en chef ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de la présidente-directrice générale, du vice-président du conseil d'administration, de la vice-présidente aux affaires scientifiques, de monsieur Denis Ouellet et de M^{me} Louise Valiquette, recommande au conseil d'administration de nommer D^r Jean Longtin à titre de médecin microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

de nommer Dr Jean Longtin à titre de médecin microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec. Cette nomination est effective à compter du 5 janvier 2016.

3. Nomination de M^{me} Guylaine Leblanc au poste de directrice des opérations au Laboratoire de santé publique du Québec

M^{me} Nicole Damestoy informe les membres du conseil que le processus de sélection pour le poste de directrice des opérations s'est avéré très difficile. Elle remercie tout particulièrement M. Pierre-André Bernier et souligne sa grande disponibilité.

En effet, l'Institut a procédé à un premier appel de candidatures au cours de l'été. Aucun des candidats n'a alors été retenu par le comité de sélection. Un deuxième appel de candidatures a été lancé où cette fois, des candidats du réseau de la santé et des services sociaux se sont présentés. Le deuxième comité de sélection est formé de M. Pierre-André Bernier, de M^{me} Nicole Damestoy, de D^{re} Jocelyne Sauvé, VPAS, de M^{me} Suzanne Fortin, coordonnatrice administrative au département de microbiologie et d'infectiologie du CHU de Montréal et de D^r Jean Longtin, médecin-microbiologiste en chef par intérim au LSPQ. La candidature retenue est celle de M^{me} Guylaine Leblanc.

Infirmière de formation, M^{me} Leblanc détient une maîtrise en administration publique de l'ENAP et a obtenu une certification du programme FORCES en 2012. Au cours des 25 dernières années, M^{me} Leblanc a occupé différents postes stratégiques dans le réseau de la santé et des services sociaux. Forte d'une large expérience, notamment dans un modèle de cogestion médico-administrative, elle a su mener à terme plusieurs projets d'envergure dans le domaine de l'organisation des soins et des services.

M^{me} Leblanc a été impliquée dans des processus d'optimisation et d'application d'indicateurs de performance. Elle a mentionné lors de l'entrevue qu'elle possède une grande expérience en matière de processus de changement. En complément des références effectuées auprès de ses précédents employeurs, l'Institut a fait appel à une firme spécialisée externe pour obtenir son profil de gestionnaire qui a permis de corroborer le profil constaté lors de l'entrevue de sélection.

C'est à l'unanimité que le comité de sélection recommande la nomination de M^{me} Guylaine Leblanc au poste de directrice des opérations au Laboratoire de santé publique du Québec.

Sur proposition dûment formulée par M. François Desbiens, appuyée par M^{me} Martine Couture, la nomination M^{me} Guylaine Leblanc au poste de directrice

des opérations au Laboratoire de santé publique du Québec est adoptée à l'unanimité. La nomination sera effective le 30 novembre 2015.

**Nomination d'un cadre supérieur au poste de directeur des opérations
au Laboratoire de santé publique du Québec**

ATTENDU la décision du Conseil d'administration en date du 17 juin 2015 de créer le poste de directeur des opérations au Laboratoire de santé publique du Québec ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de la présidente-directrice générale, du vice-président du conseil d'administration, de M^{me} Suzanne Fortin et de D^r Jean Longtin, recommande au conseil d'administration de nommer M^{me} Guylaine Leblanc à titre de directrice des opérations au Laboratoire de santé publique du Québec.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

de nommer madame Guylaine Leblanc à titre de directrice des opérations au Laboratoire de santé publique du Québec. Cette nomination est effective à compter du 30 novembre 2015.



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 18 décembre 2015

AVIS DE CONVOCATION

95^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 13 janvier 2016
 Heure : **12 h 15 à 16 h 30**
 Lieu : **Montréal** : Visio RC.03-C
Québec : Visio A5-45

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Accueil des nouveaux membres.		10 min	
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour.			- Ordre du jour
3.	Élection au poste de vice-président du conseil.	Décision	5 min	- Document
4.	Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 7 octobre 2015 et des séances spéciales du 13 octobre et du 16 novembre 2015.		5 min	- Procès-verbaux
5.	Suites des procès-verbaux de la séance du 7 octobre 2015 et des séances spéciales du 13 octobre et du 16 novembre 2015.		5 min	
6.	Rapport de la présidente-directrice générale.		20 min	- Rapport
7.	Affaires scientifiques : 7.1 Cessation des activités de l'unité scientifique « Évaluation de l'organisation des soins et services »	Information	10 min	- État de situation
8.	Affaires administratives : 8.1 Rapport de la direction des ressources financières et matérielles : 8.1.1 Dépôt de liste des contrats de service de plus de 25,0 k\$. 8.2 Plan d'action Dynamo 2015-2017.	Information Information	10 min 20 min	- État de situation - État de situation Document
9.	Affaires corporatives : 9.1 Élection des membres des comités de gouvernance et d'éthique, des ressources humaines et d'audit ; 9.2 Nomination de trois membres du Comité d'éthique de santé publique ; 9.3 Suivi de la mise en œuvre de la planification	Décision Décision Information	10 min 10 min 15 min	- État de situation - État de situation Résolution CV - État de situation

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	stratégique ; 9.4 Reddition de comptes sur les déplacements hors Québec ; 9.5 Préparation de la rencontre avec la ministre ; 9.6 Nomination d'un signataire autorisé RAMQ.	Information Discussion Décision	10 min 10 min 5 min	- État de situation - Résolution
10.	Échanges à huis clos : 10.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ; 10.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale.	Discussion Discussion	30 min	
11.	Divers.			
12.	Prochaine séance : 25 février 2016 (Québec)			
13.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

**MERCREDI 13 JANVIER 2016, DE 12 H 15 À 16 H 30
PAR VISIOCONFÉRENCE**

**AU 190, BOUL. CRÉMAZIE EST, MONTRÉAL
ET
AU 945, AVENUE WOLFE, QUÉBEC**

Membres présents :

Sonia Bélanger
Annie Bourgeois
Martine Couture (en audioconférence)
Nicole Damestoy
François Desbiens (en visioconférence)
Jérôme Di Giovanni
Danielle Dulude
Pierre Fournier
Lyne Jobin (en visioconférence)
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde
Carole Larouche
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membre absent :

Denis Marion

Secrétaire du conseil :

Michèle Beaupré Bériau

Invités :

Natalys Bastien
Claude Bernier
Danielle Saint-Laurent

1. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Après l'échange des vœux pour la Nouvelle Année, M^{me} Nicole Damestoy présente les nouveaux membres du conseil nommés par le Conseil des ministres le 18 novembre 2015 :

Nouveaux membres	Titre et fonction
Monsieur Jérôme Di Gionvanni	Directeur général, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux au Québec
Madame Danielle Dulude	Présidente-directrice générale adjointe, Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Monsieur Pierre Fournier	Doyen, École de santé publique, Université de Montréal
Madame Carole Lalonde	Professeure titulaire, Département de gestion, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval
Madame Carole Larouche	Directrice nationale des finances, La Fondation canadienne du rein
Madame Céline Plamondon	Vérificatrice principale, Éthique et juricomptabilité, Bureau de l'inspecteur général, Ville de Montréal

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Sylvia Kairouz, appuyée par le D^r Jean-Pierre Trépanier avec modifications. Compte tenu du départ annoncé en cours de séance de M^{me} Martine Couture, le point 9.2 sur la nomination des trois membres du comité d'éthique suivra le point 3. La présentation du *Plan d'action Dynamo* au point 8.2 suivra le point 7.1 compte tenu de la présence de Mme Danielle Saint-Laurent. Aux fins du compte rendu, l'ordre initial de présentation sera maintenu.

3. ÉLECTION DU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Suite à l'avis d'élection lancé le 18 décembre 2015 pour le poste de vice-président du conseil d'administration, une seule candidature a été présentée soit celle de M. Denis Marion. Étant à l'extérieur du pays, M. Marion a transmis une lettre de présentation qui a été déposée à chacun des membres. M^{me} Damestoy offre la possibilité aux membres du conseil de signifier leur intérêt pour le poste, séance tenante. Aucune autre candidature n'est proposée.

M^{me} Michèle Beaupré Bériau, secrétaire du conseil, procède au vote pour la nomination de M. Denis Marion à titre de vice-président du conseil : 14 en faveur et une abstention.

Sur proposition dûment formulée par le D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Annie Bourgeois, M. Denis Marion est nommé à titre de vice-président du conseil d'administration et président du comité de gouvernance et d'éthique. La proposition est adoptée à la majorité.

En l'absence du vice-président, il est convenu que M^{me} Damestoy agira à titre de présidente d'assemblée pour la présente séance du conseil.

4. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 13 OCTOBRE ET DU 16 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 octobre 2015 est adopté à l'unanimité sur proposition du D^r François Desbiens, appuyée par M^{me} Sonia Bélanger.

Le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 13 octobre 2015 est adopté à l'unanimité sur proposition du D^r François Desbiens, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz.

Le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 16 novembre 2015 est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par M^{me} Martine Couture.

5. SUITES DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 13 OCTOBRE ET DU 16 NOVEMBRE 2015

M^{me} Nicole Damestoy informe les membres que les 19^eJASP, tenues les 8 et 9 décembre 2015, ont été un succès, tel qu'en témoigne la participation d'environ 1 000 personnes à l'une ou l'autre des journées. M^{me} Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a eu l'occasion d'y lancer officiellement le *Programme national de santé publique 2015-2025*.

Concernant le mandat préliminaire relatif aux négociations des conventions collectives 2015-2020, adopté par le conseil le 7 octobre 2015, les discussions se poursuivent avec le Conseil du Trésor.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Nicole Damestoy présente sommairement son rapport intitulé « Le rapport du PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil ainsi que les faits saillants sur le plan scientifique.

Suite à la nomination des nouveaux membres du conseil, un dîner fut organisé le 2 décembre dernier, afin de souligner l'apport significatif des six membres sortants du conseil. Parmi eux, trois ont siégé au conseil plus de 10 ans.

Elle fait part au conseil des nombreux changements dans les postes d'encadrement notamment la démission du D^r Réal Morin à titre de directeur scientifique de la Direction du développement des individus et des communautés, poste qu'il a occupé durant les 15 dernières années. Un affichage pour son remplacement a pris fin le 4 janvier 2016 et le comité de sélection auquel participe D^r François Desbiens, président du comité des ressources humaines, doit se réunir le 15 janvier 2016. D^r Morin maintient son association avec l'INSPQ à titre d'expert de pointe en promotion et en prévention. Une conférence téléphonique avec les membres du conseil est prévue par la suite afin de procéder à la nomination du nouveau directeur scientifique.

Dans la foulée de la création de la vice-présidence aux affaires scientifiques, les deux postes de conseillères cadres ont été dotés à l'interne par M^{me} Christine Métayer au Bureau de projet et par M^{me} Danièle Francoeur à la Qualité. Elles entreront en fonction au cours du mois de janvier 2016.

Les membres du comité de direction ont entamé une réflexion sur la place des centres collaborateurs de l'OMS dans la programmation des activités de collaboration internationale à l'Institut et sur les modalités optimales pour soutenir un tel engagement organisationnel. Dans ce cadre, une demande de renouvellement temporaire d'une durée d'un an pour le Centre collaborateur en développement des communautés a été effectuée.

Tous les directeurs ont amorcé des travaux dans le but d'identifier des mesures de compressions budgétaires pour l'année 2016-2017.

M^{me} Damestoy passe en revue les différentes rencontres qu'elle a tenues avec les partenaires externes, dont les principaux interlocuteurs du Ministère. Elle a participé à de nombreux groupes de travail tels que celui de la Politique gouvernementale de prévention en santé, celui sur l'élaboration des plans d'action thématiques tripartites en suivi du nouveau Programme national de santé publique et finalement celui sur la révision des modalités de concertation en santé publique dont la fin du mandat est prévue en janvier 2016.

Quatre mémoires sont en cours d'élaboration :

- dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- dans le cadre de la révision éventuelle du *Code de la sécurité routière* menée par le ministère des Transports sur le port du casque à vélo;
- dans le cadre de la consultation du Commissaire à la santé et au bien-être sur les valeurs qui devraient guider la révision du panier de services assurés;
- dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi 88 concernant la production d'alcool artisanale.

M^{me} Damestoy rapporte qu'elle a eu deux rencontres statutaires avec M. Michel Fontaine, sous-ministre en titre au ministère de la Santé et des Services sociaux, qui ont permis de signer l'avenant 3 de l'entente cadre qui couvre la période 2015-2018 et garantit à l'Institut un montant annuel de 6,6 M\$, soit 150 000 \$ de moins que la précédente entente.

Elle relate également certaines rencontres ayant eu lieu avec différents partenaires. Ainsi, les discussions se poursuivent avec l'INESSS concernant l'entente tripartite INESSS-INSPQ-MSSS sur la prise en charge des questions de dépistage. M^{me} Damestoy en décrit les grandes lignes et souligne que cette entente devra être approuvée par le conseil d'administration possiblement à la séance du mois de mars. Certains membres soulignent l'importance de préserver la propriété intellectuelle des travaux de l'INSPQ. La reconnaissance de la participation de l'INSPQ sur les questions de dépistage est un enjeu organisationnel sur lequel il faut rester vigilant. Il est convenu d'inscrire ce sujet au prochain conseil.

Du côté de la recherche et de l'enseignement, l'Institut a participé à diverses activités et rencontres notamment avec le Consortium InterEst Santé et Alliance Santé-Québec. Au niveau international, l'Institut a renouvelé la convention de partenariat avec l'ANSES et a accueilli M. Laurent Chambaud, directeur de l'École des hautes études en santé publique ainsi que Mme Anne-Catherine Viso, responsable de la collaboration internationale dans la préfiguration de la future nouvelle Agence nationale de santé publique en France.

À la suite de la présentation, les membres soulignent l'intérêt de ce rapport détaillé, qui est tout à la fois informateur et utile. Certains se réjouissent que l'Institut entretienne des liens étroits avec les milieux de l'enseignement et de la recherche. Dans ce domaine, il convient de développer des partenariats durables avec des regroupements de chercheurs, de diversifier les thématiques et les formes de collaboration. D'autres soulignent l'importance de se rapprocher aussi du milieu communautaire, notamment les organisations nationales, et citent des exemples de partenariat. M^{me} Damestoy fait mention des dernières discussions concernant les collaborations avec le Réseau québécois villes et villages en santé ainsi que la revue Kaléidoscope.

7. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

7.1 Cessation des activités de l'unité scientifique « Évaluation de l'organisation des soins et services »

Suite à la décision prise en mars 2015 par le conseil d'administration de mettre fin aux activités scientifiques de l'Institut liées à l'analyse et l'évaluation de l'organisation des systèmes de soins et services dans le cadre de la démarche d'optimisation, M^{me} Nicole Damestoy invite M^{me} Danielle Saint-Laurent, directrice scientifique du Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) à faire rapport au conseil.

Quatre recommandations spécifiques avaient été formulées en lien avec cette décision : 1) abolir l'unité scientifique après une transition de 6 mois et récupérer les actifs, notamment la banque de données QUALICOPC au sein du BIESP ; 2) rendre disponibles les montants de la subvention régulière aux fins de la démarche d'optimisation ; 3) négocier une entente de transition avec le Consortium InterEst Santé en vue de la cessation des activités ; et 4) revoir la nature du projet scientifique avec l'Université de Sherbrooke pour relancer la collaboration sur d'autres bases.

La cessation des activités de l'unité scientifique de l'analyse et de l'évaluation de l'organisation des soins et des services est effective officiellement depuis le 31 décembre 2015. Tel que convenu, les actifs de QUALICOPC ont été transférés au BIESP. Cependant, l'entente avec l'Université de Toronto se terminant en 2017, il a été convenu que l'Institut ne produira pas d'études supplémentaires issues des données de QUALICOPC, mais il s'est engagé à participer aux réunions avec les responsables de ce projet des autres juridictions canadiennes afin de faciliter l'accès aux données québécoises et de pouvoir informer les partenaires québécois des différents travaux qui seront réalisés à travers le Canada. Certains partenaires de l'Institut ont exprimé leur déception face à cette décision.

Sur le plan des ressources humaines, la cessation des activités se traduit par un bilan positif au chapitre du remplacement. À l'exception d'une agente de recherche qui est présentement en période d'évaluation, les ressources contractuelles (6 personnes) se sont soit replacées sur d'autres projets à l'interne de l'Institut, soit trouvé des emplois à l'externe chez des partenaires avec qui l'Institut était en collaboration. Le travail de la chef d'unité scientifique, M^{me} Danièle Francoeur a été très exigeant au cours des derniers mois afin de s'assurer que tout se termine adéquatement en respect des personnes et des partenaires.

La décision de mettre fin aux activités de l'unité scientifique prévoyait des économies récurrentes de 440 000 \$. Pour y arriver, les décisions devaient s'actualiser au cours de l'exercice 2015-2016. En date du 13 janvier 2016, des décisions ont été ajustées pour un total de 340 000 \$. Une entente de service est actuellement en discussion pour le poste permanent d'agent de recherche (100 000 \$). Une entente transitoire, se terminant au

31 mars 2016, a été convenue avec le Consortium InterEst Santé. À partir de ce moment, l'Institut se retirera officiellement du Consortium.

Finalement, l'Institut n'a pas donné suite à l'entente avec l'Université de Sherbrooke dans l'immédiat. Dans le cadre de sa tournée des universités, le D^r Alain Poirier, vice-président à la valorisation scientifique et aux communications, évaluera la nature des collaborations futures.

Les membres du conseil se disent satisfaits des actions mises en place pour conclure la cessation des activités de cette unité scientifique. Ils félicitent les acteurs-clés pour le souci humain démontré et l'atteinte des objectifs budgétaires.

8.0 AFFAIRES ADMINISTRATIVES

8.1 Rapport de la direction des ressources financières

Mme Nicole Damestoy invite M. Claude Bernier, directeur des ressources financières et matérielles, à faire rapport au conseil sur l'état des résultats 2015-2016 et sur les perspectives budgétaires 2016-2017.

M. Bernier informe les membres que l'Institut prévoit un excédent d'environ 900 000 \$ au 31 mars 2016 dont 500 000 \$ sont attribuables aux activités régulières et 400 000 \$ aux projets spéciaux.

Pour l'exercice 2016-2017, aucune confirmation budgétaire n'est attendue avant les mois de mai ou juin prochains. On anticipe des compressions de 1,5 M\$, auxquelles s'ajoute le coût des indexations salariales de 1,5 % ; ce qui représente une somme de 700 000 \$. Toutefois, compte tenu des indexations couvertes par le gouvernement, les compressions budgétaires estimées sont de l'ordre de 1,8 M\$ à 1,9 M\$. Un exercice d'optimisation est amorcé, chaque direction ayant été informée des efforts budgétaires à livrer afin de préserver le portefeuille de services. C'est au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) que la compression la plus importante est identifiée soit 671 000 \$. Des travaux sont en cours et tout laisse croire que le plan de compressions pourrait s'étaler sur plus d'une année. Le laboratoire est davantage visé puisqu'au cours des dernières années, sur décision gouvernementale, les activités cliniques étaient épargnées. Toutefois, depuis l'an dernier, cette protection a été retirée. Cependant, avec l'implantation du nouveau système d'exploitation SGIL, le LSPQ n'a pas été en mesure de participer à l'effort budgétaire l'an dernier. Voilà pourquoi, les compressions demandées au laboratoire sont significatives pour 2016-17.

Quant aux projets spéciaux, le carnet de commande demeure sensiblement le même.

8.1.1 Liste des contrats de plus de 25 000 \$

Le 5 décembre 2014 entrain en vigueur la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*. En conformité avec l'article 18 de cette loi, le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus lors de la première réunion du conseil qui suit la date de la conclusion de chaque contrat.

À cet effet, une liste des contrats de 25 000 \$ et plus autorisés par la présidente-directrice générale et couvrant la période du 19 septembre au 31 décembre 2015 a été transmise à chacun des membres pour information. Les contrats en ressources informationnelles totalisent une somme de 384 600 \$.

À la demande d'un membre du Conseil, M. Bernier rappelle les principales règles en gestion contractuelle pour les organismes publics auxquelles est soumis l'Institut, notamment sur les règles entourant les appels d'offres et les appels sur invitation auprès de fournisseurs. M. Bernier informe les membres qu'une politique sur la gestion des contrats est en cours d'élaboration et devrait être déposée à la séance du conseil du 30 mars 2016. À cette occasion, il y aura également une présentation de la *Directive sur les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*.

M^{me} Beaupré Bériau informe les membres qu'un tableau synthèse du cadre législatif auquel est soumis l'Institut a été présenté aux nouveaux membres du conseil lors de la séance d'accueil. Ce cadre législatif sera déposé dans l'extranet sous la rubrique des documents institutionnels.

8.2 Plan d'action Dynamo 2015-2017

M^{me} Damestoy invite M^{me} Danielle Saint-Laurent à titre de présidente du comité santé mieux-être depuis juin 2015 à présenter le *Plan d'action Dynamo 2015-2017* dans le cadre de la démarche Entreprise en santé. Se joint également au conseil, M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines.

En 2012, l'Institut s'est engagé dans une démarche en vue d'obtenir la certification « Entreprise en santé ». Portant le nom de *Démarche Dynamo* au sein de l'Institut, celle-ci a pour objectif de créer un milieu de travail favorable à la santé et au mieux-être du personnel. Les actions posées peuvent être liées à quatre sphères : 1) la conciliation travail-vie personnelle ; 2) les habitudes de vie ; 3) l'environnement de travail ; et 4) l'organisation du travail et les pratiques de gestion. Le comité santé et mieux-être, chargé de piloter cette démarche, a élaboré un premier plan d'action triennal 2012-2015 permettant de répondre aux normes de la certification de base obtenue en juin 2014. Un second plan d'action a été développé au cours de l'automne 2015 dans le but d'obtenir le niveau de certification « Élite » en 2017. Ce niveau de certification implique essentiellement la mise en place d'actions touchant les quatre sphères et requiert un engagement plus soutenu des gestionnaires envers l'amélioration de la santé et du bien-être du personnel.

Pour identifier les objectifs et les mesures des quatre sphères de ce nouveau plan d'action, le Comité santé et mieux-être a pris en considération les résultats du sondage « Entreprise en santé » réalisé en novembre 2014, le bilan du plan d'action 2012-2015, certaines données administratives et le contexte général de travail au sein de l'organisation.

Le plan d'action Dynamo 2015-2017 comprend dix mesures et poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la santé psychologique du personnel ;
- maintenir la satisfaction du personnel à l'égard de la qualité de vie au travail ;
- contribuer à réduire le taux de présentéisme.

Le détail des 10 mesures est décrit dans la présentation PowerPoint déposée à chacun des membres.

À la suite de la présentation, les échanges portent sur le taux significatif de détresse psychologique (29 %), la façon de le mesurer ainsi que les actions mises en place pour réduire la détresse. On aborde également les impacts du présentisme.

9.0 AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Élection des membres des comités du conseil

M^{me} Michèle Beaupré Bériau présente les résultats de la consultation suite à l'avis d'élection du 18 décembre 2015 lancé pour doter les postes des trois comités du conseil : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité d'audit et le comité des ressources humaines. Un tableau synthèse présentant les membres actuels et les candidatures pour les postes disponibles a été transmis à chacun.

M^{me} Michèle Beaupré Bériau, secrétaire du conseil, procède au vote pour la nomination des membres de chacun des comités.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par D^r Jean-Pierre Trépanier : M^{me} Martine Couture, M^{me} Nicole Damestoy, M. Jérôme Di Giovanni sont nommés à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique pour une période de deux ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition dûment formulée par M. Pierre Fournier, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz : M^{me} Sonia Bélanger, M^{me} Céline Plamondon, M^{me} Carole Larouche et D^r Jean-Pierre Trépanier sont nommés à titre de membres du comité d'audit pour une période de deux ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par M^{me} Carole Larouche : M^{me} Annie Bourgeois, M^{me} Nicole Damestoy, M^{me} Sylvia Kairouz, M^{me} Carole Lalonde et D^r François Desbiens sont nommés à titre de membres du comité des ressources humaines pour une période de deux ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.

M^{me} Beaupré Bériau précise que les membres du comité d'audit et du comité des ressources humaines devront choisir parmi eux un membre pour assumer les fonctions de président.

9.2 Nomination de trois membres du Comité d'éthique de santé publique

M^{me} Nicole Damestoy, invite M^{me} Martine Couture, membre du comité de gouvernance et d'éthique du conseil à faire état des démarches en vue de combler les deux postes vacants à titre de représentant de la population et le poste à titre de professionnel œuvrant en santé publique au sein du Comité d'éthique de santé publique (CESP).

Un appel de candidatures a été lancé au début du mois d'octobre 2015 dans l'esprit du processus de nomination adopté par le conseil d'administration en février 2010. Diverses méthodes de sollicitation ont été utilisées. Le secrétariat du CESP a reçu un total de six candidatures à titre de professionnel en santé publique et de vingt-quatre candidatures pour représenter la population. Le comité de sélection des candidats était formé de mesdames Martine Couture (membre du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique), Michèle Beaupré Bériau (secrétaire générale de l'Institut) et France Filiatrault (secrétaire du CESP) ainsi que de monsieur Bruno Leclerc (président du CESP).

La sélection des candidats s'est réalisée à partir d'une lecture des curriculum vitae et des courriels ou lettres de présentation et orientée par les critères de sélection retenus. Chacun des membres du conseil a reçu copie des lettres et des curriculum vitae des candidats retenus. Le comité de sélection est unanime dans le choix des candidats retenus soit M. Nicolas Thériault-Fortin, membre professionnel en santé publique ainsi que mesdames Jade-Émilie Daigneault et Manon Bédard représentantes de la population.

Sur proposition dûment formulée par le D^r François Desbiens, appuyée par Mme Céline Plamondon, la résolution n° 2016-01-13/01, qui concerne la nomination de trois membres du comité d'éthique de santé publique, est adoptée à l'unanimité. Ces nominations seront effectives au 1^{er} février 2016.

RÉSOLUTION N° 2016-01-13/1

Nomination de trois membres au comité d'éthique de santé publique

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec stipule que l'Institut doit mettre en place un comité d'éthique de santé publique;

ATTENDU la décision du conseil d'administration du 20 octobre 2009 de nommer les membres du comité d'éthique de santé publique;

ATTENDU la décision du conseil d'administration du 9 décembre 2009 de mandater le comité de gouvernance et d'éthique pour assurer le suivi et le bon fonctionnement du comité d'éthique en santé publique et de faire les recommandations nécessaires au conseil, le cas échéant;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique n'a pu tenir de rencontre suite au comité de sélection des nouveaux membres au conseil d'administration;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection proposent à l'unanimité la nomination de Monsieur Nicolas Fortin-Thériault, Madame Jade-Émilie Daigneault et Madame Manon Bédard au comité d'éthique de santé publique et en fait la recommandation au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de procéder à la nomination de :

- Monsieur Nicolas Fortin-Thériault, membre professionnel en santé publique œuvrant dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, pour un mandat de quatre ans, se terminant en juin 2020;
- Madame Jade-Émilie Daigneault, représentante de la population, pour un mandat de quatre ans, se terminant en juin 2020;
- Madame Manon Bédard, représentante de la population, pour un mandat de quatre ans, se terminant en juin 2020;
- Ces nominations sont effectives au 1^{er} février 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.3 Suivi de la mise en œuvre de la planification stratégique 2014-2019

M^{me} Nicole Damestoy rappelle aux membres du conseil que le plan stratégique 2014-2019 de l'Institut a été adopté le 24 février 2015 par le Conseil des ministres tout près d'un an après le dépôt de notre proposition au ministre de la Santé et des Services sociaux, délai occasionné notamment par le changement de gouvernement.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre de la planification stratégique, des pilotes ont été identifiés pour chacun des objectifs et des plans d'action ont été élaborés.

De plus, au cours des derniers mois, une nouvelle gouverne s'est mise en place avec l'arrivée de cadres notamment aux vice-présidences permettant une meilleure cohérence de nos actions au plan scientifique, préalables contribuant à l'atteinte des objectifs stratégiques. Ceci a cependant eu pour effet d'occasionner des délais dans la mise en œuvre de certains plans d'action.

M^{me} Michèle Beaupré Bériau passe en revue l'état de situation qui présente l'avancement des travaux pour chacune des trois orientations du plan en date du 30 novembre 2015. En conclusion, les cibles prévues aux objectifs de la première orientation « *Exercer un leadership d'influence en appui à une prise de décision éclairée par les connaissances* » n'ont pu être atteintes, mais nous sommes confiants de les réaliser pour un des trois enjeux prioritaires identifiés. Quant à l'orientation 2, « *Déployer une offre de produits et services à valeur ajoutée* » et l'orientation 3 « *Assurer l'amélioration continue de notre performance organisationnelle* », les travaux sont alignés avec les résultats attendus. Il est fort probable que le comité de direction propose au conseil de retirer de la planification stratégique l'indicateur sur la mise à jour d'un portfolio de projets d'innovation advenant la décision de ne pas s'engager financièrement dans cette formule, compte tenu des compressions budgétaires imposées.

Les membres du conseil sont surpris par cette dernière proposition. Un centre d'expertise tel que l'Institut se doit de rester à l'avant-garde des innovations scientifiques dans sa programmation. Advenant la décision de ne pas renouveler l'enveloppe prévue à cet effet dans le cadre du projet scientifique, il existe d'autres moyens de soutenir l'innovation. La formulation de l'indicateur pourra être cependant revue pour tenir compte de cette réalité.

Certains mentionnent que la démarche présentée quant au suivi de la mise en œuvre semble porteuse et souhaite que les redditions de comptes futures soient présentées sous la forme du tableau récapitulatif antérieurement utilisé. M^{me} Beaupré Bériau rassure les membres du conseil concernant cette demande.

9.4 Reddition de comptes sur les déplacements hors Québec

M^{me} Nicole Damestoy rappelle aux membres du conseil l'obligation de l'Institut de se soumettre à la « *Directive sur la réduction ou l'abolition de certaines dépenses (décret 834-2014 du 17 septembre 2014)* » du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) qui a pour objet d'émettre des restrictions importantes dans les déplacements organisationnels. Cependant, compte tenu de la mission de l'Institut, plusieurs personnes sont appelées à effectuer des déplacements à l'extérieur du Québec pour des activités de rayonnement scientifique et de coopération internationale.

En novembre 2014, l'Institut a révisé sa directive DI-13-2003 portant sur l'approbation des déplacements à l'extérieur du Québec pour se conformer à cette nouvelle directive du SCT

en introduisant des critères d'autorisation pour les déplacements avec et sans incidence définis dans la directive gouvernementale

L'objectif de la présentation est de rendre compte au conseil des déplacements hors Québec effectués depuis les nouvelles règles gouvernementales. Du 17 septembre 2014 au 31 mars 2015, 55 déplacements ont été réalisés pour un montant de 30 271 \$ dont 40 déplacements sans incidence. Pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015, 40 déplacements effectués pour une somme 27 431 \$. Mme Damestoy précise que près de 65% des déplacements n'ont occasionné aucuns frais de déplacement ou d'hébergement pour le gouvernement du Québec puisque les professionnels ont été invités par leurs hôtes. Cette première analyse démontre aussi que les dépenses reliées aux déplacements hors Québec ont diminué significativement depuis l'entrée en vigueur de la directive du SCT.

Au cours de la dernière année, nous avons resserré davantage les critères d'évaluation des demandes et harmonisé les processus. Nous travaillons à outiller les gestionnaires et visons à favoriser l'équité entre les directions scientifiques, les professionnels et les médecins. Le respect des délais pour obtenir les autorisations préalables demeure également un enjeu.

Les membres du conseil appuient la direction dans le resserrement des déplacements à l'extérieur du Québec tout en préservant le souci de maintenir des échanges visant le rayonnement international qui enrichit la qualité des travaux scientifiques. Certains relatent des expériences vécues dans d'autres organisations qui vont dans le même sens soit la diminution des déplacements et l'utilisation des différents moyens de communication maintenant mis à notre disposition.

9.5 Préparation de la rencontre avec la ministre

M^{me} Nicole Damestoy informe les membres que la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, M^{me} Lucie Charlebois, viendra rencontrer les membres du conseil le jeudi 25 février 2016.

Elle propose aux membres du conseil d'identifier des sujets qu'ils souhaiteraient aborder avec la ministre. Les sujets retenus sont les attentes de la ministre envers le Conseil, l'apport de l'Institut dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé et le positionnement de l'Institut dans le cadre de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux. Les réflexions se poursuivront au comité de gouvernance et d'éthique. Un moment de préparation sera prévu lors de la prochaine séance du conseil avant l'arrivée de la ministre.

9.6 Nomination d'un signataire autorisé RAMQ

M^{me} Michèle Beaupré Bériau informe les membres du conseil de l'intérêt à désigner D^r Alain Poirier, vice-président à la valorisation scientifique et aux communications, signataire autorisé des demandes de paiement auprès de la RAMQ pour les médecins et dentistes œuvrant à l'Institut (n^o 94559).

Sur proposition dûment formulée par le D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la résolution n^o 2016-01-13/02, qui concerne la nomination du D^r Alain Poirier à titre de signataire autorisé des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut national de santé publique du Québec, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2016-01-13/2

Nomination d'un signataire autorisé des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q. 1998, chapitre 42);

ATTENDU QUE des médecins et dentistes œuvrent à l'Institut national de santé publique du Québec;

ATTENDU QUE la banque d'heures des médecins spécialistes attribuée à l'Institut national de santé publique du Québec est sous le code d'établissement de l'INSPQ (94559);

ATTENDU QUE l'Institut national de santé publique du Québec, à la demande de la Régie de l'assurance maladie du Québec, doit nommer des signataires autorisés des demandes de paiement présentées par les médecins et dentistes dans le cadre des activités exercées à l'Institut national de santé publique du Québec.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver que l'Institut national de santé publique du Québec autorise le D^r Alain Poirier, vice-président à la valorisation scientifique et aux communications, à attester pour l'Institut, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut.

10. ÉCHANGES À HUIS CLOS

10.1 **Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec**

10.2 **Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussions en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale**

11. DIVERS

Aucun autre sujet n'a été discuté.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 25 février 2015.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE


Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec
Québec, le 10 février 2016

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 10 février 2016
Heure : **9 h à 10 h 30**
Lieu : Montréal : Visioconférence
Québec : Visioconférence
Saguenay : Visioconférence

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour.		5 min.	
2.	Introduction de la Présidente – Directrice générale		15 min.	État de situation
3.	Témoignage du D ^{re} Jocelyne Sauvé		20 min.	Lettre et formulaire
4.	Témoignage de la gestionnaire		20 min.	
5.	Délibération des membres du conseil et décision du conseil	Décision	30 min.	
6.	Levée de la séance à 10 h 30			

AVIS DE CONVOCATION

95^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 25 février 2016

Heure : **12 h 15 à 16 h 30**

Lieu : Par visioconférence

Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45

Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C

Repas : **11 h 30 salle RC-03A**

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour		5 min.	- Ordre du jour
2.	Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 13 janvier 2016 et de la séance spéciale du 10 février 2016		5 min.	- Procès-verbaux
3.	Suite des procès-verbaux de la séance du 13 janvier 2016 et de la séance spéciale du 10 février 2016		10 min.	
4.	Rapport de la présidente-directrice générale	Information	15 min.	- Rapport
5.	Affaires scientifiques 5.1 Entente <i>Dépistage INESSS/INSPQ/MSSS</i> – État de situation	Information	15 min.	- État de situation - Document
6.	Affaires administratives			
	6.1 Rapport du président – Comité d'audit 6.1.1 La liste des contrats	Information	15 min.	
	6.2 Adoption de la Programmation des Activités en Ressources informationnelles (PARI 2016-2017) et de la Planification Triennale des Projets et Activités en Ressources informationnelles (PTPARI 2017-2020)	Décision	20 min.	- Documents (4) et résolution
	6.3 Rapport du président - Comité des ressources humaines	Information	15 min.	
	6.3.1 Nomination de la directrice scientifique à la direction Développement des individus et des communautés	Décision		- Résolution et CV

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
7.	Affaires corporatives			
	7.1 Rapport du président – Comité de gouvernance et d'éthique	Information	30 min.	
	7.1.1 Politique sur la délégation de pouvoirs et de signature	Décision		- État de situation et politique
	7.1.2 Besoins de formation des membres du conseil	Discussion		
	7.1.3 Évaluation continue du conseil	Discussion		
	7.1.4 Transmission aux membres des documents du CA	Information		
	7.2 Plan d'action – Développement durable 2015-2020	Décision	20 min.	- État de situation et plan d'action
8.	Période de questions des membres			
9.	Échanges à huis clos		30 min.	
	9.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec	Discussion		
	9.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale	Discussion		
10.	Divers			
11.	Prochaine séance : 30 mars (Montréal)			
12.	Levée de la séance.			

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-QUINZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

**JEUDI 25 FÉVRIER 2016, DE 12 H 15 À 16 H 30
PAR VISIOCONFÉRENCE**

AU 190, BOUL. CRÉMAZIE EST, MONTRÉAL

Membres présents

Annie Bourgeois (par audioconférence)
Nicole Damestoy
Jérôme Di Giovanni
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde (par audioconférence)
Carole Larouche
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents

Sonia Bélanger
Martine Couture
François Desbiens
Danièle Dulude
Pierre Fournier
Lyne Jobin

Invités

Natalys Bastien
Claude Bernier
Luc Tremblay

Secrétaire du conseil

Michèle Beaupré Bériau

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Sylvia Kairouz, appuyée par M^{me} Céline Plamondon.

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2016 ET DE LA SEANCE SPECIALE DU 10 FEVRIER 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 janvier 2016 est adopté à l'unanimité sur proposition du D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Carole Larouche.

Le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 10 février 2016 est adopté à l'unanimité avec modifications sur proposition de M. Jérôme Di Giovanni, appuyée par M^{me} Carole Larouche.

3. SUITE DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2016 ET DE LA SEANCE SPECIALE DU 10 FEVRIER 2016

En suivi du procès-verbal de la séance du 13 janvier, M^{me} Nicole Damestoy, présidente-directrice générale, informe les membres du conseil que la demande de renouvellement temporaire du Centre collaborateur Villes et Villages en santé, pour une durée d'une année, a été refusée par l'Organisation mondiale de la santé.

Dans le cadre de la cessation des activités de l'unité *Analyse et évaluation de l'organisation des soins et des services*, la discussion est toujours en cours avec le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'entente de service pour un projet de courtage de connaissances qui implique une professionnelle agent de recherche (poste permanent à l'INSPQ).

La rencontre préparatoire avec la ministre déléguée, M^{me} Lucie Charlebois, a été annulée ainsi que celle prévue le 25 février 2016. Des discussions sont présentement en cours avec son attaché politique pour convenir d'une date de rencontre avec les membres du conseil. Toutefois, nous avons reçu la confirmation que M^{me} Charlebois n'est pas disponible le 30 mars 2016, date du prochain conseil. Les membres du conseil confirment qu'ils seraient disponibles pour rencontrer la ministre en dehors de l'horaire prévu des séances du conseil.

M. Robert Salois, Commissaire à la santé et au bien-être a sollicité une rencontre suite au mémoire déposé dans le cadre de la consultation qu'il mène sur les valeurs devant guider la révision du panier de services assurés. Un membre du conseil souligne la qualité du mémoire qui a été préparé par l'Institut et félicite les auteurs.

En suivi du procès-verbal de la séance spéciale du 10 février 2016, aucune intervention n'a été manifestée de la part de [REDACTED] M^{me} Damestoy informe les membres que M^{me} Gyiaïne Boucher a décidé d'opter pour un contrat à durée déterminée plutôt qu'un statut de salarié tel qu'il avait été prévu. Malgré ce changement, l'Institut demeure conforme à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

4. RAPPORT DE PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE

M. Denis Marion, vice-président du conseil et président d'assemblée, invite M^{me} Nicole Damestoy à présenter son rapport intitulé « Le rapport du PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil. Elle s'excuse du fait qu'elle n'a pas été en mesure de déposer les faits saillants préparés par les directions scientifiques. Des nouvelles modalités seront mises en place pour éviter que cette situation se reproduise.

M^{me} Damestoy mentionne qu'elle a procédé à la signature des ententes spécifiques 2015-2016 en vertu de l'entente cadre pour la consolidation et le développement d'une expertise québécoise en santé publique pour un montant de 6,68 M\$. Elle présente les travaux entrepris jusqu'à maintenant pour identifier les mesures de compressions budgétaires décrites dans son rapport. Finalement, la directrice des ressources humaines a reçu les demandes syndicales des professionnels qui permettront d'amorcer le processus de négociation en vue du renouvellement de leurs conventions collectives.

Concernant ses activités externes, M^{me} Damestoy relate les nombreuses rencontres qu'elle a eues avec des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec certains partenaires notamment avec l'INESSS, le Commissaire à la santé et au bien-être ainsi que le Centre Antipoison. Un bref survol des activités du Secrétariat général et des directions administratives est effectué.

5. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

5.1. Entente *Dépistage INESSS/INSPQ/MSSS* – État de situation

Le 25 mars 2015, le conseil d'administration adoptait une résolution mandatant la présidente-directrice générale pour discuter avec la Direction générale de la santé publique (DGSP) de nouvelles modalités de travail impliquant une responsabilité partagée avec l'INESSS dans la mise en œuvre d'un processus permanent d'analyse pour le dépistage des maladies chroniques. Dans cette perspective, un transfert de ressources financières et professionnelles expertes était envisagé.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'INESSS et la DGSP au cours des derniers mois et une proposition d'entente tripartite, issue de ces travaux, a été déposée à chacun des membres.

Quelques éléments restent à discuter, notamment sur la portée de l'entente, c'est-à-dire doit-elle couvrir toutes les maladies chroniques, incluant ou excluant les cancers. M^{me} Damestoy rapporte qu'elle a souligné à M. Michel Fontaine, sous-ministre en titre, l'importance de conclure une entente tripartite plutôt que de confier un mandat uniquement à l'INESSS. Une rencontre tripartite devrait vraisemblablement être convoquée par le MSSS sous peu. Aucune discussion n'a eu lieu depuis le mois de décembre 2015.

Entretiens, l'INSPQ a poursuivi son engagement et les travaux ont progressé, à la hauteur de nos capacités, cautionnés par la DGSP avec qui nous assurons un suivi régulier.

La proposition d'entente identifie clairement les modalités de prise en charge unique pour toutes les questions reliées au dépistage et identifie un mécanisme d'analyse scientifique à deux niveaux soit une équipe d'experts en dépistage et un comité permanent, ce qui correspond aux normes habituelles de pratique.

L'INESSS devient l'organisation hôte du comité permanent et de l'équipe d'experts, et à ce titre, recevrait les budgets actuellement à l'INSPQ pour le projet d'analyse de la pertinence des dépistages. Ce montant est estimé à 1,6 M\$ non récurrent.

Les professionnels de l'INSPQ, soit l'équivalent de 2 ETC, demeurent des employés de notre organisation, mais sont invités à travailler en étroite collaboration avec les professionnels de l'INESSS sur l'équipe d'experts. Tel que nous en avons discuté avec les membres du conseil, la reconnaissance de l'implication de l'Institut dans les travaux et les questions de propriété intellectuelle sont identifiées de manière satisfaisante.

À la suite de la présentation, les membres du conseil demandent que soit précisée davantage la gouvernance du comité permanent et de l'équipe d'experts, car la proposition actuelle laisse place à l'interprétation. De plus, lors de la mise en place de programmes de dépistage, il est proposé d'apporter une attention particulière aux besoins des populations vulnérables, des personnes handicapées et des communautés culturelles notamment en ce qui concerne les modes de communication et les outils adaptés.

M^{me} Damestoy informera les membres du conseil de l'évolution du dossier.

6. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

6.1. Rapport de la présidente du Comité d'audit

M. Denis Marion invite M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, à faire un bref rapport des activités de ce comité. Il présente également M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et coordination administrative, et M. Luc Tremblay, directeur des ressources informationnelles, qui se joignent au conseil.

M^{me} Larouche rapporte que la première activité du comité a été de prendre connaissance du mandat auquel des propositions de modifications seront apportées, notamment celle d'élargir sa portée aux technologies de l'information. Une proposition révisée sera discutée lors de la prochaine rencontre. Les membres du comité ont été informés des projections financières à la période 11 où un surplus de l'ordre de 1,18 M\$ est anticipé dont 530 000 \$ provient des activités régulières (45%) et de 650 000 \$ des projets spéciaux (55%).

M. Claude Bernier a présenté un bref état de situation sur le processus budgétaire 2016-2017. Pour les activités régulières, une compression ministérielle de 1,5 M\$ est anticipée ainsi qu'un financement partiel pour l'indexation de la masse salariale. Ces contraintes amènent des efforts budgétaires à atteindre de 1,878 M\$. Les directions ont identifié

jusqu'à maintenant des efforts de compression à la hauteur de 1,2 M \$. La direction demeure confiante pour livrer l'ensemble des compressions.

Concernant le volet des ressources informationnelles, M. Luc Tremblay a présenté un état de situation sur le projet SI-PMI ainsi que sur le projet SGIL du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ). Ce dernier projet a été marqué par les difficultés de la firme Abbott Informatics à respecter ses engagements. La direction a fait appel à une firme d'avocats spécialisée en ressources informationnelles pour établir les recours possibles et évaluer les probabilités de gain en cas de litige. Les pénalités prévues au contrat sont de 1 000 \$ par journée de retard. Abbott Informatics est au fait des intentions de l'Institut et a été rencontré. Depuis, le plan de livraison révisé est respecté.

M^{me} Larouche mentionne aux membres du conseil que la permanence a répondu de façon adéquate aux questions posées par les membres du comité.

6.1.1. La liste des contrats de plus de 25 000 \$

En conformité de l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le dirigeant d'un organisme public doit informer son conseil d'administration de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$. M^{me} Damestoy confirme que pour la période du 14 janvier au 24 février 2016, aucun contrat de plus de 25 000 \$ n'a été octroyé.

6.2. Adoption de la Programmation des Activités en Ressources informationnelles (PARI 2016-2017) et de la Planification Triennale des Projets et Activités en Ressources informationnelles (PTPARI 2017-2020)

M. Denis Marion invite M. Luc Tremblay, directeur des ressources informationnelles, à présenter sommairement la Programmation des Activités en Ressources informationnelles (PARI 2016-2017) et de la Planification Triennale des Projets et Activités en Ressources informationnelles (PTPARI 2017-2020).

La PARI 2016-2017 et la PTPARI 2017-2020 sont constituées des projets qui ont été recensés auprès des directions. À la suite de cet exercice, cinq projets ont été proposés dans le cadre de la PARI 2016-2017. À noter qu'aucun projet n'a été identifié pour la PTPARI 2017-2020.

Les cinq projets identifiés sont les suivants :

- Déploiement de l'application PopHR ;
- Outil de gestion des éclosions de tuberculose au Nunavik ;
- Phase de conception du développement de la plateforme web du Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé (CREBS) ;
- Remplacement des systèmes de visioconférence ;
- Affichage aux entrées des sites de l'Institut.

Les membres du conseil demandent des explications pour chacun des projets et les critères de sélection ou de priorisation utilisés. Tous les projets présentés par les directions sont retenus à la PARI et l'équipe DTI est confiante d'avoir la capacité de les livrer. Il est également question des sources de financement qui peuvent être très

variables d'un projet à l'autre. Ces fonds peuvent provenir d'un partenaire externe ou encore du budget des immobilisations de l'Institut. Pour tous les projets présentés à la PARI, le budget de réalisation du projet et le budget récurrent pour le maintien doivent être confirmés ou en voie de l'être en début d'année financière pour les montants provenant du budget des immobilisations. Ce n'est pas le cas pour les projets présentés à la PTPARI. Les sommes identifiées comprennent le coût des ressources humaines, déjà à l'emploi de l'INSPQ, affectées à chaque projet.

Attendu que la PARI 2016-2017 et la PTPARI 2017-2020 doivent être autorisées par le conseil d'administration avant d'être soumises au MSSS pour approbation, sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Larouche, appuyée par le D^r Jean-Pierre Trépanier, la résolution #2016-02-25/01 portant sur l'adoption de la PARI 2016-2017 et la PTPARI 2017-2020 est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2016-02-25/01

Adoption de la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017 et de la Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2017-2020

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté en juin 2011 la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (Loi 133) et que cette loi oblige les organismes publics à mettre en œuvre un plan de gestion des ressources informationnelles incluant l'approbation de la PARI et de la PTPARI par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE l'Institut a élaboré sa PARI 2016-2017 et sa PTPARI 2017-2020 avec diligence, soit en s'assurant d'une utilisation judicieuse des sommes consacrées aux ressources informationnelles;

ATTENDU QUE la PARI 2016-2017 et la PTPARI 2017-2020 doivent être soumises pour approbation au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le 31 mars 2016 à la suite de son adoption par le conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'adopter la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017 et la Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2017-2020. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3. Rapport du président – Comité des ressources humaines

En l'absence de M. François Desbiens, président du comité des ressources humaines, M. Denis Marion invite M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, à faire un bref rapport des activités du comité. La rencontre du comité s'est tenue en conférence téléphonique le 18 février 2016. Les principaux sujets abordés ont été le mouvement de personnel au niveau des cadres et le suivi du plan de travail notamment la révision du tableau de bord des effectifs, l'état de situation sur la négociation des conventions collectives ainsi que le suivi de l'application de la loi 15. Concernant ce dernier sujet, l'Institut se situe en-deçà de 3% du seuil autorisé établi à 1% des heures travaillées par rapport à l'année dernière.

À la suite de la présentation, les membres du conseil proposent que le tableau de bord soit déposé au conseil d'administration pour information. M^{me} Sylvia Kairouz, membre du comité, appuie cette proposition qualifiant le tableau de bord sur les effectifs comme étant tout à la fois, simple, succinct et complet.

6.3.1. Nomination de la directrice scientifique à la direction Développement des individus et des communautés

À la suite de la démission du D^r Réal Morin, directeur scientifique à la direction Développement des individus et des communautés, M^{me} Nicole Damestoy a entrepris un processus de sélection auquel ont participé le D^r François Desbiens, la D^r Jocelyne Sauvé, vice-présidente aux affaires scientifiques, M^{me} Natalys Bastien et elle-même. Le choix du comité de sélection s'est arrêté sur la candidature de la D^{re} Yun Jen dont le curriculum vitae a été rendu disponible aux membres du conseil. D^{re} Yun Jen est médecin spécialiste en médecine préventive et santé publique et occupe un poste de médecin conseil à l'Institut depuis novembre 2008. Elle a su démontrer un leadership fort, notamment en tant que présidente de l'Association médicale du Québec depuis 2015 et à titre de présidente du Comité scientifique des JASP depuis 2013.

Ayant peu d'expérience de gestion, une évaluation de son potentiel en cette matière a été effectuée par une firme spécialisée. Les résultats se sont avérés cohérents avec ceux obtenus lors de l'entrevue. Elle pourra bénéficier d'un accompagnement de développement de ses compétences de gestion par cette même firme. Le comité de sélection recommande à l'unanimité la candidature du D^{re} Yun Jen à titre de directrice scientifique de la direction Développement des individus et des communautés. Afin de permettre une période de transition adéquate, le comité recommande son entrée en fonction le 28 mars 2016.

Sur proposition dûment formulée par le D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Annie Bourgeois, la résolution #2016-02-25/02 portant sur la nomination d'un cadre supérieur au poste de directeur scientifique de la direction Développement des individus et des communautés est adoptée à l'unanimité. Cette nomination est effective à compter du 28 mars 2016.

RÉSOLUTION N° 2016-02-25/02

Nomination d'un cadre supérieur au poste de directeur scientifique, Direction du développement des individus et des communautés

ATTENDU la démission du D^r Real Morin du poste de directeur scientifique de la Direction du développement des individus et des communautés ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de la présidente-directrice générale, du président du comité des ressources humaines du conseil d'administration et de la vice-présidente aux affaires scientifiques, recommande au conseil d'administration de nommer D^{re} Yun Jen à titre de directrice scientifique de la Direction du développement des individus et des communautés.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

De nommer D^{re} Yun Jen à titre de directrice scientifique de la Direction du développement des individus et des communautés. Cette nomination est effective à compter du 28 mars 2016.

7. AFFAIRES CORPORATIVES

7.1. Rapport du président – Comité de gouvernance et d'éthique

M. Denis Marion, président du comité de gouvernance et d'éthique, fait un bref rapport de la rencontre du comité tenue le 12 février 2016. Les membres du comité ont pris connaissance du mandat et discuté du plan de travail d'ici la fin juin 2016. Plusieurs des activités prévues au plan, notamment les besoins de formation des membres du conseil ainsi que l'évaluation continue du conseil et de ses comités, étaient inscrites à l'ordre du jour de la présente séance pour obtenir l'opinion de chacun. Cependant, compte tenu des nombreuses absences, le président du comité propose de reporter ces sujets de discussion au prochain conseil soit le 30 mars 2016.

Le comité rencontrera le président du Comité d'éthique en santé publique le 29 avril 2016 afin qu'il puisse présenter son bilan ainsi que les perspectives pour la prochaine année.

Il a été demandé à M^{me} Nicole Damestoy de préparer un bilan de ses attentes signifiées 2015-2016 ainsi qu'une proposition d'attentes pour 2016-2017 en vue d'un premier échange avec les membres du comité de gouvernance et d'éthique.

Finalement, le comité a échangé sur les thèmes qui pouvaient être abordés lors de la rencontre avec la ministre déléguée, M^{me} Lucie Charlebois.

7.1.1. Politique sur la délégation de pouvoirs et de signature

Les modifications apportées à la structure de l'organisation à l'automne 2015 ainsi que l'évolution de divers processus ont amené l'organisation à réviser la politique sur la délégation de pouvoirs et de signature, et plus particulièrement le plan de délégation de pouvoirs. Dans le cadre de cette révision, la présentation du plan a été allégée pour ne retenir que les pouvoirs d'approbation, de recommandation et de validation.

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont revu tous les pouvoirs d'approbation attribués au conseil d'administration et recommandent au conseil l'approbation de la politique de délégation de pouvoirs et de signature telle que proposée.

À la suite de cette brève présentation, plusieurs questions sont soulevées sur l'interprétation de la grille de délégation ainsi que sur certains pouvoirs spécifiques attribués notamment aux vice-présidences et aux cadres supérieurs. Toutes les questions ont été clarifiées à la satisfaction du conseil. M^{me} Beaupré Bériau souligne que suite à l'adoption de cette politique, le défi sera grand de revoir l'ensemble des politiques, directives et procédures de l'organisation afin de les adapter au nouveau plan de délégation et de promouvoir leurs utilisations au sein de l'organisation.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Céline Plamondon, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la Politique sur la délégation de pouvoirs et de signature est adoptée à l'unanimité.

7.1.2. Besoins de formation des membres du conseil

Ce point de discussion est reporté à la prochaine séance du conseil le 30 mars 2016.

7.1.3. Évaluation continue du conseil et de ses comités

Ce point de discussion est reporté à la prochaine séance du conseil le 30 mars 2016.

7.1.4. Transmission aux membres des documents du CA

Jusqu'à maintenant, les documents du conseil d'administration étaient transmis par courriel et étaient déposés sur l'extranet. Lors de la séance spéciale du 10 février 2016, le caractère nominatif des documents a amené la secrétaire du conseil à déposer les documents uniquement sur l'extranet du CA. Plusieurs interventions de la part des adjointes administratives ont été faites pour obtenir les documents par courriel.

M. Denis Marion informe les membres du conseil que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont discuté des modalités de transmission qui devraient être privilégiées et concluent que le dépôt de la documentation sera dorénavant fait uniquement sur l'extranet dans le but d'assurer la confidentialité de toute la

documentation du conseil. Les membres du conseil accueillent favorablement cette orientation.

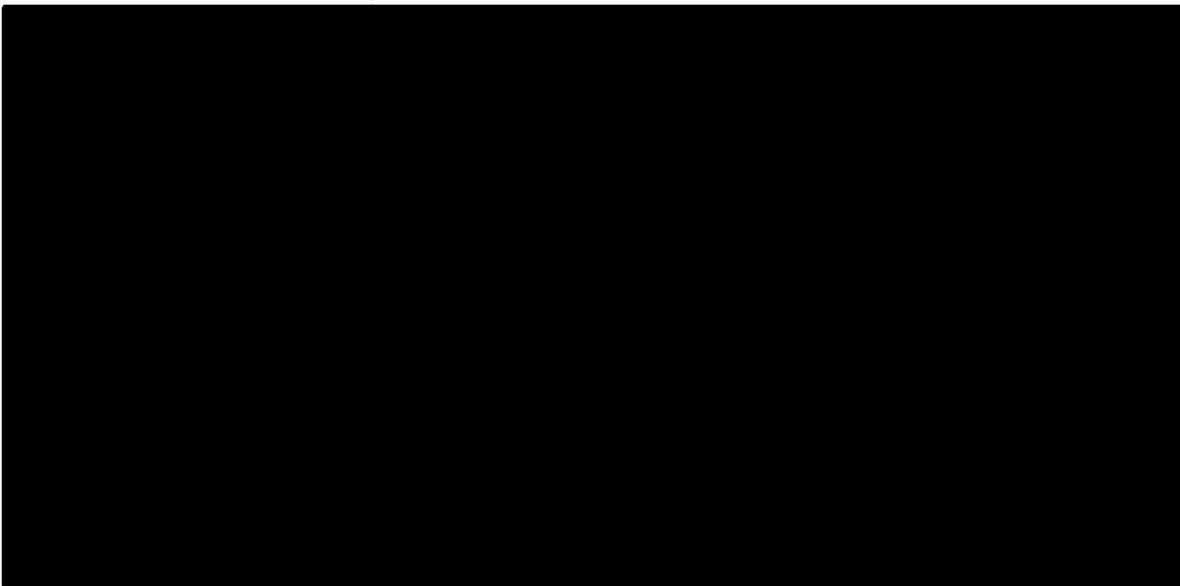
7.2. Plan d'action de développement durable 2015-2020

M. Denis Marion invite M^{me} Michèle Beaupré Bériau, à titre d'officière de développement durable à présenter brièvement le projet de Plan d'action de développement durable 2015-2020 (PADD).

M^{me} Beaupré Bériau rappelle que ce projet de PADD 2015-2020 s'inscrit dans la foulée de la *Loi sur le développement durable* et de la nouvelle *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* adoptée par le Conseil des Ministres le 28 octobre 2015, faisant suite aux résultats de la stratégie précédente qui avait couvert la période de 2008 à 2015. Le gouvernement du Québec demande à tous les ministères et organismes gouvernementaux d'adopter et de rendre public un plan d'action en matière de développement durable d'ici le 31 mars 2016.

La démarche entreprise par l'Institut avec le PADD vise la poursuite et l'amélioration de ses activités en s'assurant d'avoir une vision globale de développement durable, tant pour ses activités de gestion interne que pour son offre de service externe. En plus de renforcer son rôle à l'égard de la prévention et de l'amélioration de la santé de la population, diminuer l'impact environnemental de ses activités, des actions visant l'intégration de la lutte contre les changements climatiques et l'intégration de la culture au développement durable ont été introduites dans le plan. En cohérence, nous avons également considéré quelques actions déjà prévues dans le plan stratégique 2014-2019 ainsi que dans le plan d'action DYNAMO.

Lors de la période d'échanges, les membres du conseil sont tous d'accord pour affirmer que lorsqu'une organisation veut appliquer les principes de développement durable dans son fonctionnement, cela représente un réel changement de culture qui doit être abordé comme un processus d'amélioration continue. Il serait dommage que le plan d'action soit perçu au sein de l'organisation uniquement comme un outil de reddition de comptes.



M. Denis Marion propose que l'Institut s'interroge sur comment le Plan d'action de développement durable 2015-2020 peut aider à réaliser notre plan stratégique 2014-2019.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Larouche, appuyée par le D^r Jean-Pierre Trépanier, le Plan d'action de développement durable 2015-2020 avec la modification apportée à l'action 9 est adopté à l'unanimité.

8. PERIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES

Aucune question de la part des membres du conseil

9. ÉCHANGES A HUIS CLOS

9.1. Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec

9.2. Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale

10. DIVERS

Aucun sujet

11. PROCHAINE SEANCE : 30 MARS 2016

La prochaine séance du conseil aura lieu à Montréal le 30 mars 2016.

12. LEVEE DE LA SEANCE

La séance est levée à 16 h 15.



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 22 mars 2016

AVIS DE CONVOCATION

96^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 30 mars 2016

Heure : **12 h 15 à 16 h 30**

Lieu : Par visioconférence

Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45

Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C

Repas : **11 h 30 salle RC-03A**

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour		5 min.	- Ordre du jour
2.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016		5 min.	- Procès-verbal
3.	Suite du procès-verbal de la séance du 25 février 2016		10 min.	
4.	Rapport de la présidente-directrice générale	Information	15 min.	- Rapport - Faits saillants
5.	Affaires scientifiques			
	5.1 Guide Mieux-vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans	Information	30 min.	ES + Doc. Séance tenante
6.	Affaires administratives			
	6.1 Rapport du président du comité d'audit		15 min.	
	6.1.1 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$	Information		ES + Doc.
	6.2 Rapport du président du comité des ressources humaines		30 min.	
	6.2.1 Adhésion à l'Association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail du secteur de l'administration provinciale (APSSAP)	Décision		ES + Résolution
	6.2.2 Formation offerte à tout le personnel : Volet 2 Structures et défis de santé publique	Information		ES

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
7.	Affaires corporatives 7.1 Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique 7.1.1 Besoins de formation des membres du conseil 7.1.2 Évaluation continue du conseil et ses comités 7.1.3 Nomination d'un nouveau membre au Comité d'éthique de santé publique 7.1.4 Modification au comité de gouvernance et d'éthique 7.1.4.1 Nombre de membres 7.1.4.2 Élection	Discussion Discussion Décision Décision	45 min	ES + Résolution + CV Lettre de démission
8.	Période de questions des membres			
9.	Dépôt de documents (Extranet) 9.1 Comptes rendus approuvés du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines			2 documents
10.	Échanges à huis clos 10.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec 10.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale 10.2.1 Évaluation de la PDG – Bilan des réalisations 2015-2016	Discussion Discussion Décision	45 min.	Bilan
11.	Divers			
12.	Prochaine séance : 11 mai (Québec)			
13.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-SEIZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

MERCREDI 30 MARS 2016, DE 12 H 15 À 16 H 30

**AU 190, BOUL. CRÉMAZIE EST, MONTRÉAL
PAR VISIOCONFÉRENCE**

Membres présents

Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
François Desbiens (par visioconférence)
Pierre Fournier
Lyne Jobin (par visioconférence)
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde
Carole Larouche
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents

Sonia Bélanger
Jérôme Di Giovanni
Danièle Dulude

Invités

Natalys Bastien
François Benoît
Claude Bernier
Jean-François Labadie
Yun Jen

Secrétaire du conseil

Michèle Beaupré Bériau

Au nom des membres du conseil d'administration, M. Denis Marion, vice-président du conseil et président d'assemblée félicite D^r Jean-Pierre Trépanier pour sa nomination au poste de directeur de santé publique au CISSS de Laval.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Céline Plamondon.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Sylvia Kairouz, appuyée par M^{me} Céline Plamondon.

3. SUITE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2016

En suivi du procès-verbal de la séance du 25 février 2016, M^{me} Nicole Damestoy, présidente-directrice générale, informe les membres du conseil que l'entente de service avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour un projet de courtage de connaissances impliquant une professionnelle agent de recherche détenant un poste permanent à l'Institut sera signée cette semaine.

La rencontre des membres du conseil avec la ministre déléguée, M^{me} Lucie Charlebois, aura lieu le 11 avril prochain à Montréal à 13 h 30, précédée d'une rencontre préparatoire le 4 avril 2016. À la suite du dépôt du mémoire dans le cadre de la consultation sur les valeurs devant guider la révision du panier de services assurés, une rencontre est prévue le 21 avril 2016 avec M. Robert Salois, Commissaire à la santé et au bien-être.

Concernant l'entente tripartite MSSS/INSPQ/INESSS sur le dépistage, une nouvelle version, incluant les commentaires des membres du conseil, a été transmise à l'INESSS et au MSSS. Une rencontre tripartite sera convoquée par le Ministère au cours des prochaines semaines. Les membres souhaitent que l'entente tripartite soit à nouveau déposée au conseil d'administration avant la signature de la présidente-directrice générale.

M^{me} Nicole Damestoy fait circuler une copie du Plan d'action développement durable 2015-2020 qui sera déposé sur le site web de l'Institut tel que prescrit par le gouvernement. Le document sera publié également sur l'extranet du conseil d'administration.

4. RAPPORT DE PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M. Denis Marion, vice-président du conseil et président d'assemblée, invite M^{me} Nicole Damestoy à présenter son rapport intitulé « Le rapport du PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil.

M^{me} Damestoy rend compte de la rencontre annuelle des cadres tenue le 17 mars 2016 portant notamment sur la lecture du contexte externe et du positionnement de l'Institut.

L'après-midi a été centrée sur la tenue de *focus group* portant sur les attentes et les facteurs de réussite relatifs à la mise en place du Bureau de projets.

Invitée à participer à la rencontre des médecins du service provincial du département de santé publique du CHU de Québec, les échanges ont porté sur la prise de position publique personnelle des médecins, la participation de l'INSPQ aux besoins de formation médicale continue énoncés par le Collège des médecins ainsi que la gestion prévisionnelle des effectifs médicaux.

Contrairement au document transmis, l'affichage du poste de directeur scientifique à la direction des risques biologiques et santé au travail aura lieu prochainement, mais les dates ne sont pas confirmées. Le concours sera aussi ouvert à l'extérieur du Québec. Le chef du service provincial du département de santé publique du CHUQ participera au comité de sélection. À la demande du D^r François Desbiens, quelques clarifications sont apportées sur le modèle de co-gestion médicale adopté à l'Institut.

Un groupe de travail de gestionnaires a été formé sous l'égide de la direction des ressources humaines pour discuter des enjeux liés au renouvellement des primes d'experts et de chercheurs. C'est le début d'un processus qui devrait se conclure à l'automne 2016.

Finalement, M^{me} Damestoy informe les membres qu'elle a entrepris une tournée des directeurs de santé publique pour connaître leur appréciation sur les activités et services de l'Institut. À la suite de ces entrevues, elle fera rapport à un prochain conseil d'administration. Il est assuré que les résultats obtenus de ces entrevues seront pris en compte dans le cadre de la révision de la programmation scientifique.

5. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

5.1. Guide Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans

L'objectif des présentations scientifiques est d'illustrer le travail de l'INSPQ en soutien à la prise de décision.

La présentation d'aujourd'hui fait suite aux questions soulevées par les membres du conseil lors de l'adoption du plan d'action en développement durable. Le format papier du *Guide Mieux vivre avec notre enfant* soulève de nombreux questionnements quant à sa pertinence dans le contexte de la pléthore d'information périnatale actuellement disponible en ligne.

M. Denis Marion invite D^{re} Yun Jen, nouvelle directrice scientifique de la Direction du développement des individus et des communautés (DIC) ainsi que M. Jean-François Labadie, chef d'unité scientifique à l'unité Développement et adaptation des personnes et développement des communautés de la DIC, à présenter les résultats du sondage tenu à l'automne 2015 auprès d'un échantillon représentatif de mères québécoises ayant un enfant de moins de trois ans. L'objectif du sondage visait à positionner le guide dans l'ensemble des sources d'information utilisées par les parents et à connaître les perceptions des parents relativement au format, à qualité et l'utilité de l'information ainsi qu'au système de distribution. Une présentation PowerPoint sur les résultats du sondage a été remise séance tenante à chacun des membres.

Les résultats du sondage confirment la volonté de la très forte majorité des parents de maintenir le guide dans son format papier. Même si le guide représente la principale source d'information pour plus de 70 % des parents, on observe que la notoriété de cet ouvrage demeure très faible auprès des parents moins scolarisés. Dans la perspective d'un service public accessible à l'ensemble de la population, des efforts supplémentaires pourraient être déployés pour mieux rejoindre cette clientèle. Les données indiquent de plus que le nombre de professionnels de la santé qui utilisent le guide dans le cadre de leur pratique auprès des parents pourrait être augmenté afin d'améliorer encore davantage la notoriété et l'utilité du guide.

M. Labadie précise que les principaux résultats de ce sondage ont été partagés lors de la Table de coordination nationale de santé publique (TCNSP), le 10 mars 2016. On note entre autres l'engagement des directeurs de santé publique d'assurer la distribution du guide à l'ensemble des futurs parents de leur territoire. Le directeur national de santé publique s'est quant à lui engagé à soutenir la direction de l'Institut dans la définition de scénarios pouvant potentiellement assurer une meilleure pérennité du financement du guide, permettant, par exemple, de limiter la dépendance du guide en regard des revenus de publicité. Le financement actuel de celui-ci s'appuie en grande partie (70 %) sur la capacité de l'équipe de l'Institut à vendre de la publicité, ce qui génère toutes sortes de complications éthiques et opérationnelles dans le processus de production du guide.

Suite à la présentation, les membres du conseil souhaitent que les réflexions se poursuivent sur une adaptation web interactive du guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans* et que soient pris en compte les principes de développement durable. L'accessibilité auprès des populations vulnérables et la question du financement par l'intermédiaire de publicités font également l'objet d'échanges.

6. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

6.1. Rapport de la présidente du comité d'audit

M. Denis Marion invite M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, à faire un bref rapport des activités de ce comité. Il présente également M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative, qui se joint au conseil.

M^{me} Larouche informe les membres du conseil que le comité d'audit a rencontré les auditeurs externes soient des représentants du bureau du Vérificateur général du Québec ainsi que du cabinet Malenfant Dallaire qui a reçu le mandat de vérification pour l'Institut. Suite à la présentation du plan de vérification et du calendrier des travaux, les membres du comité ont eu l'occasion de poser les questions de clarification. Les résultats de cette vérification seront présentés au comité d'audit en juin 2016.

M. Claude Bernier présente un bref état de situation sur les projections financières 2015-2016. Il rappelle que le budget consolidé est constitué des activités régulières (45 %) et des projets spéciaux (55 %). À la période 12, des surplus de 1,445 M\$ sont anticipés soit une augmentation de 265 000 \$ comparativement à la période 11.

Concernant le budget 2016-2017, M. Bernier rappelle que l'Institut anticipe des compressions budgétaires de l'ordre de 1 878 M\$. Jusqu'à présent la compression livrée

est de 1,052 M\$ soit 87 % de la cible. Les travaux se poursuivent notamment au LSPQ pour trouver les 89 400 \$ nécessaires. Il est fort probable qu'une enveloppe de transition soit essentielle pour assumer les compressions récurrentes.

6.1.1. La liste des contrats de plus de 25 000 \$

En conformité de l'article 18 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, le dirigeant d'un organisme public doit informer son conseil d'administration de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$. M^{me} Damestoy confirme que pour la période du 11 février 2016 au 15 mars 2016, trois contrats de plus de 25 000 \$ ont été octroyés dont deux par appel d'offres publics à des firmes de sondages pour la somme totale de 267 375 \$.

6.2. Rapport du président du comité des ressources humaines

M. Denis Marion invite D^r François Desbiens, président du comité des ressources humaines, à faire un bref rapport des activités du comité. Il introduit également M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines. La rencontre du comité s'est tenue le 16 mars 2016. Les principaux sujets abordés ont été le suivi du plan de travail et de l'application de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État sur le contrôle des effectifs* ainsi que la révision des indicateurs du tableau de bord de suivi en ressources humaines. Suite à la demande des membres du conseil, lors de la séance du 25 février 2016, relativement au dépôt du tableau de bord, les membres du comité des ressources humaines recommandent de reporter cette présentation à la séance du conseil du 11 mai 2016, car il y aura l'ajout d'un nouvel indicateur sur la mobilité interne.

6.2.1. Adhésion à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « Administration provinciale » (APSSAP)

M^{me} Natalys Bastien informe les membres que depuis la création de l'Institut, l'organisation profite de l'assistance de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « Administration provinciale » (APSSAP). Cet organisme à but non lucratif offre différents services en matière de santé et sécurité au travail, tels que les services d'ergonomes et des activités de formation en santé psychologique au travail. De plus, l'organisme met à la disposition des établissements de la documentation et des outils basés sur les meilleures pratiques dans le domaine. Au mois de novembre 2015, nous avons été informés qu'à titre d'organisme non assujéti à la *Loi sur la fonction publique*, l'Institut n'était pas officiellement inclus comme un établissement pouvant bénéficier des services de l'APSSAP.

Afin d'assurer la continuité de ces services, le comité des ressources humaines recommande d'autoriser la directrice des ressources humaines à déposer une demande officielle d'adhésion à l'APSSAP afin que l'Institut soit nommément inclus dans le secteur d'activité de l'administration provinciale. Les coûts d'adhésion sont estimés à 15 000 \$ par année dont 6 000 \$ proviennent de l'enveloppe des projets spéciaux.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Lalonde, appuyée par M^{me} Annie Bourgeois, la résolution #2016-03-30/01 relative à la demande d'adhésion à l'Association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail du secteur de l'administration provinciale est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N^o 2016-03-30/01

Demande d'adhésion à l'Association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail du secteur de l'administration provinciale (APSSAP)

ATTENDU la volonté de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et l'APSSAP de coopérer à la prise en charge visant à protéger la santé et à assurer la sécurité et l'intégrité physique des employés de l'INSPQ.

ATTENDU les travaux de révision du paragraphe 6 de l'Annexe A du règlement sur les associations sectorielles de santé et sécurité du travail (chapitre S-2.1, r.2), paragraphe délimitant le secteur de l'administration provinciale.

ATTENDU le souhait de l'INSPQ de continuer de bénéficier des services de l'APSSAP.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

D'autoriser la directrice des ressources humaines à déposer une demande officielle d'adhésion à l'APSSAP afin que l'INSPQ soit inclus dans le secteur d'activité de l'administration provinciale.

6.2.2. Formation offerte à tout le personnel : Volet 2 Structures et défis de santé publique

M. Denis Marion invite M. François Benoît, chef d'unité scientifique par intérim du programme Valorisation des connaissances et chef d'unité scientifique responsable du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS), à présenter une nouvelle formation développée à l'Institut en collaboration étroite avec la direction des ressources humaines à l'intention du personnel de l'organisation.

Après avoir produit un référentiel de compétences et avoir conduit une série d'analyses des besoins auprès du personnel et des gestionnaires, l'Institut s'est doté d'un plan triennal de développement des compétences. L'une des compétences priorisées portait sur la connaissance de l'Institut et sur les structures de santé et enjeux de santé publique (ci-après intitulé 'volet 2').

Un mandat ainsi qu'un financement obtenus par la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux, ont permis de réaliser le premier volet de la formation développée et offerte en ligne au réseau de la santé publique au début de l'année 2015. Ce programme de sensibilisation en santé publique explique le fonctionnement du réseau de santé et la place qu'occupe la santé publique, les fonctions essentielles de la santé publique et les principes du

Programme national de santé publique. Ce volet est actuellement en révision pour prendre en compte les changements à la structure du réseau et le nouveau PNSP.

L'objet de la présentation, a été fait à l'initiative de l'Institut à même ses ressources. Conçue pour illustrer le type de productions et de contribution des différentes équipes, cette formation est offerte à tout le personnel de l'Institut et à tous les nouveaux employés lors de leur accueil. On la retrouve sur la plateforme du Campus virtuel depuis le 21 mars 2016 sous le titre *Volet 2 : Structure et défis de santé publique*. La formation est d'une durée de 3,5 à 4 heures. Il est proposé de rendre accessible cette formation aux membres du conseil d'administration intéressés. M. Benoît mentionne qu'un dernier volet portera sur le rôle du gouvernement fédéral en santé publique.

Suite à la présentation, plusieurs membres du conseil expriment le souhait d'avoir accès à la formation en ligne dans le but de mieux connaître les activités de l'Institut. Il est convenu que M^{me} Michèle Beaupré Bériau transmettra à chacun des membres les codes d'accès afin de visionner ladite formation sur la plateforme du Campus virtuel. M. Desbiens propose que cette formation soit également accessible au personnel des directions régionales de santé publique. M. Benoît précise que le 'Volet 2' de la formation est conçu expressément pour le personnel de l'Institut et que l'ouverture au réseau nécessiterait un travail important d'adaptation.

7. AFFAIRES CORPORATIVES

7.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

M. Denis Marion, président du comité de gouvernance et d'éthique, fait un bref rapport de la rencontre du comité tenue le 21 mars 2016. Au-delà des sujets inscrits à l'ordre du jour du conseil, les membres du comité ont fait un bref retour sur la préparation de la rencontre avec la ministre déléguée, M^{me} Lucie Charlebois, confirmée le 11 avril 2016 ainsi que sur la rencontre prévue avec M. Bruno Leclerc, président du Comité d'éthique de santé publique, le 29 avril 2016.

M. Denis Marion annonce la démission de Mme Martine Couture. Il souligne la contribution importante de M^{me} Couture au conseil d'administration et au comité de gouvernance et d'éthique et comprend l'ampleur des enjeux qui l'interpellent dans la mise en place de la nouvelle gouverne, enjeux qui ont motivé sa démission. Les membres du comité ont discuté du profil de compétences qui devrait être privilégié en vue de son remplacement. Il a alors été convenu de mettre à jour le profil de compétences des membres actuels avant de statuer. Les membres du comité ont également pris connaissance du bilan des réalisations 2015-2016 de la présidente-directrice générale. Ce point sera discuté à la période à huis clos.

7.1.1. Besoins de formation des membres du conseil d'administration

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique invitent les membres du conseil d'administration à s'exprimer sur leurs besoins de formation en matière de gouvernance. Plusieurs besoins sont identifiés:

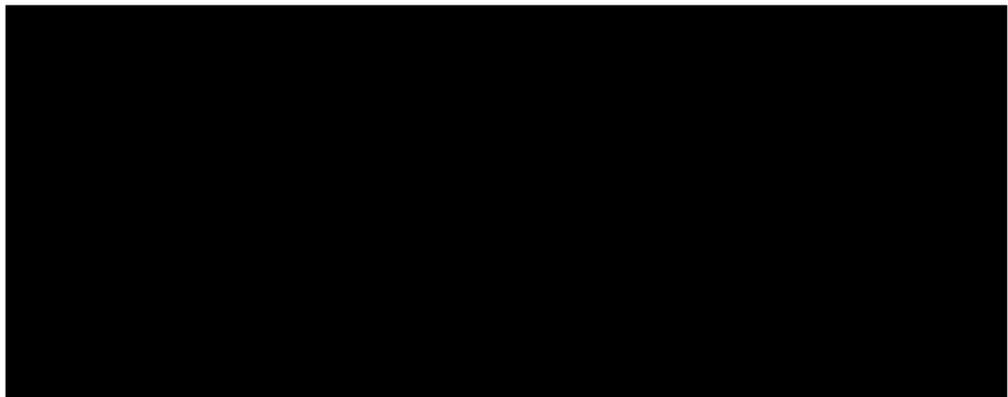
- Mise à jour à titre d'administrateur de sociétés d'État – Comprendre notre rôle;
- Connaissance des attentes du gouvernement envers les administrateurs;
- Rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration en matière de gouvernance – jusqu'où doit-on aller? « Limites du carré de sable »;
- Relations entre le CA et les gestionnaires de l'INSPQ;
- Rôle du conseil d'administration par rapport à la gouvernance et évaluer le niveau d'information à être présenté aux membres du conseil et aux membres des comités;
- Le fonctionnement des comités du CA et leurs liens avec le conseil;
- Les membres souhaitent une formation adaptée au contexte de l'Institut.

En plus de la formation théorique, les membres privilégient une formule de discussion en atelier, à partir de cas concrets. Il est mentionné que la formation *Structures et défis de santé publique* offerts sur la plateforme du Campus virtuel permettront aux membres de mieux comprendre les fonctions de l'organisation.

À partir des besoins identifiés, le comité de gouvernance et d'éthique évaluera les opportunités sur le marché et reviendra auprès du conseil d'administration avec des propositions concrètes.

7.1.2. Évaluation continue du conseil d'administration et de ses comités

M. Denis Marion souligne l'importance d'évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités. Par le passé, diverses formules ont été utilisées sans récolter les résultats escomptés. Les membres du comité de gouvernance et d'éthique souhaitent avoir l'opinion des membres du conseil à ce sujet et des suggestions quant à la meilleure façon de procéder.



7.1.3. Nomination d'un membre du comité d'éthique de santé publique

M. Denis Marion invite M^{me} Michèle Beaupré Bériau, secrétaire générale, à faire un bref état de situation. M^{me} Jade-Émilie Daigneault, nommée le 13 janvier 2016 par le conseil d'administration, à titre de représentante de la population au Comité d'éthique de santé publique, a remis sa démission. Cette dernière a obtenu un emploi à Ottawa. Le groupe responsable de l'analyse des curriculum vitae et de la sélection des candidats, pour les nominations faites en janvier 2016, avait déjà identifié M. Gilles Provost, journaliste scientifique à la retraite, comme première candidature alternative en cas de désistement. Le comité de sélection était alors unanime dans le choix de ce candidat pour occuper le siège de représentant de la population. Le curriculum vitae de M. Provost a été transmis à chacun des membres du conseil.

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique recommandent la nomination de M. Provost à titre de représentant de la population au Comité d'éthique de santé publique.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Lalonde, appuyée par D^r Jean-Pierre Trépanier, la résolution #2016-03-30/02 relative à la nomination de M. Gilles Provost, représentant de la population au Comité d'éthique de santé publique pour un mandat de 4 ans se terminant en juin 2020 est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N^o 2016-03-30/02

Nomination d'un membre au Comité d'éthique de santé publique

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec stipule que l'Institut doit mettre en place un comité d'éthique de santé publique;

ATTENDU la décision du conseil d'administration du 20 octobre 2009 de nommer les membres du comité d'éthique de santé publique;

ATTENDU la décision du conseil d'administration du 9 décembre 2009 de mandater le comité de gouvernance et d'éthique pour assurer le suivi et le bon fonctionnement du comité d'éthique en santé publique et de faire les recommandations nécessaires au conseil, le cas échéant;

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique proposent à l'unanimité la nomination de Monsieur Gilles Provost, à titre de membre représentant de la population au comité d'éthique de santé publique et en fait la recommandation au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de procéder à la nomination de Monsieur Gilles Provost, représentant de la population au Comité d'éthique de santé

publique, pour un mandat de quatre ans, se terminant en juin 2020.

Cette nomination est effective au 30 mars 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.1.4. Modification au comité de gouvernance et d'éthique

7.1.4.1. Nombre de membres

Attendu la démission de M^{me} Couture, le comité de gouvernance et d'éthique s'est interrogé sur sa constitution et propose au conseil d'administration de revoir à la hausse le nombre de ses membres, passant ainsi de 4 à 5. Actuellement, la composition du comité est de 2 membres provenant du secteur socio-économique et de la présidente-directrice générale. Les membres du comité souhaitent avoir des représentants des trois secteurs tels que définis dans la loi constitutive de l'Institut. C'est pourquoi le comité a demandé à M^{me} Michèle Beaupré Bériau de procéder à un appel de candidatures auprès du conseil d'administration pour identifier des candidats intéressés.

Les membres du conseil sont favorables à la recommandation du comité pour rehausser dès maintenant le nombre de ses membres à 5. Cette modification sera prise en compte lors de la révision des règlements généraux du conseil prévue à l'automne prochain.

7.1.4.2. Élection

À la suite de l'appel de candidatures, M^{me} Michèle Beaupré informe les membres qu'elle a reçu deux candidatures intéressées à participer au comité de gouvernance et d'éthique, soit celle de M^{me} Danièle Dulude du réseau de la santé et des services sociaux et celle de M^{me} Carole Lalonde du secteur de l'éducation.

Sur proposition dûment formulée par M. Pierre Fournier, appuyée par M^{me} Carole Larouche, la nomination de M^{me} Danièle Dulude et de M^{me} Carole Lalonde à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique est adoptée à l'unanimité.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES

Un membre du conseil s'interroge quant à la révision de la Loi sur la santé publique. M^{me} Nicole Damestoy précise qu'elle n'a aucune information à ce sujet et que l'Institut n'a aucunement été sollicité jusqu'à maintenant.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS (EXTRANET)

9.1. Comptes rendus approuvés du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines.

M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, précise que le compte rendu sera disponible lors de la prochaine séance du conseil, n'ayant pas été approuvé lors de la dernière rencontre. Des modifications doivent être apportées.

Certains membres s'interrogent s'il n'y avait pas lieu de déposer les projets des comptes rendus des comités du conseil avant qu'ils soient approuvés par les membres des comités, permettant ainsi d'avoir accès à l'information en temps opportun. Les avis étant partagés sur la question, il est convenu de rendre accessible que les comptes rendus adoptés. D'autres questions sont soulevées sur l'accessibilité des documents déposés aux différents comités et la multiplication de l'information. Il est proposé que chacun des comités détermine l'information qu'il juge d'intérêt général et les indicateurs pertinents qui pourraient être partagés à l'ensemble des membres du conseil.

10. ÉCHANGES À HUIS CLOS

10.1. Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec

10.2. Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale

11. DIVERS

Aucun sujet

12. PROCHAINE SÉANCE : 11 MAI 2016

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu à Québec, le 11 mai 2016.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 15


Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 3 mai 2016

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Date : 8 avril 2016

Heure : **8 h à 9 h**

Coordonnées afin de rejoindre la conférence téléphonique : 1-866-827-6872, code 9525889 #

Préparation de la rencontre de la rencontre avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Madame Lucie Charlebois

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Adoption de l'ordre du jour	Décision		Projet d'ordre du jour
2.	Suivi de la rencontre préparatoire avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Madame Lucie Charlebois	Information	10 min.	Compte rendu
3.	Déroulement de la rencontre avec la ministre déléguée, M ^{me} Charlebois	Décision	15 min.	Projet d'ordre du jour
4.	Varia			
5.	Levée de la séance			

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Rencontre avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection
de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie,
Madame Lucie Charlebois

Date : 11 avril 2016

Heure : **13 h 30 à 14 h 30**

Lieu : 190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2, salle visioconférence RC.03-C

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Accueil de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Madame Lucie Charlebois		5 min.	
2.	Présentation des membres du conseil d'administration		5 min.	
3.	Échange avec M ^{me} Charlebois	Discussion	50 min.	
4.	Varia			
5.	Levée de la séance			

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

LUNDI 11 AVRIL 2016, DE 13 H À 14 H30

**RENCONTRE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA RÉADAPTATION, À LA
PROTECTION DE LA JEUNESSE, À LA SANTÉ PUBLIQUE ET AUX SAINES
HABITUDES DE VIE, M^{ME} LUCIE CHARLEBOIS**

Membres présents

Sonia Bélanger
Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
François Desbiens (par visioconférence)
Jérôme Di Giovanni
Danièle Dulude
Pierre Fournier
Sylvia Kairouz
Lyne Jobin
Carole Lalonde
Carole Larouche
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Invitées

M^{me} Lucie Charlebois
Frédérique Arsenault

Secrétaire du conseil

Michèle Beaupré Bériau

1. ACCUEIL DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA RÉADAPTATION, À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, À LA SANTÉ PUBLIQUE ET AUX SAINES HABITUDES DE VIE, M^{ME} LUCIE CHARLEBOIS

M^{me} Nicole Damestoy, présidente-directrice générale accueille la ministre déléguée M^{me} Lucie Charlebois au nom des membres du conseil d'administration et M^{me} Frédérique Arsenault, attachée politique.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un tour de table est effectué où chacun des membres du conseil se présente.

3. ÉCHANGES AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE, M^{ME} LUCIE CHARLEBOIS

D'entrée de jeu, la ministre précise ses attentes aux membres du conseil qui sont les mêmes que celles qu'elle a pour l'Institut national de santé publique du Québec. Plus précisément, elle formule deux attentes :

- Mieux faire connaître ce qu'est la santé publique auprès de la population et des acteurs intersectoriels ainsi que le rôle spécifique de l'Institut au sein du réseau de la santé publique ;
- Fournir des données scientifiques en soutien aux décideurs. Elle cite en exemple le récent mémoire sur le projet de loi 64 sur le registre des armes à feu. La Ministre entend formuler davantage de demandes directement à l'Institut sur des questions d'expertise dans le but d'obtenir un éclairage scientifique objectif. Plusieurs dossiers vont devenir prochainement d'actualité, celui du cannabis est cité.

Concernant le rôle de l'Institut au sein du réseau de la santé publique, M^{me} Charlebois mentionne qu'elle a discuté avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, qui lui a confirmé que l'avenir de l'Institut n'était pas menacé. En effet, l'Institut n'est pas appelé à disparaître ou à voir son mandat modifié. Le gouvernement a besoin de s'appuyer sur une organisation qui lui fournit l'expertise afin de prendre des décisions fondées sur les données les plus à jour. M^{me} Damestoy réitère le rôle de « courtier de connaissances honnête » que l'Institut a adopté au cours des dernières années et qui rejoint bien la vision de la ministre.

Une autre question soulevée est celle de la révision de la Loi sur la santé publique. La ministre confirme qu'il n'est pas prévu de revoir la loi constitutive de l'Institut. Cependant, elle n'aborde pas spécifiquement la révision de la Loi sur la santé publique.

La discussion se poursuit sur l'intérêt de travailler conjointement avec les acteurs de santé publique, le fait de mieux faire connaître la santé publique à la population, et en particulier les travaux de l'INSPQ. Les membres du conseil soulignent que cela serait un sujet intéressant à discuter lors des rencontres tripartites soit la Direction générale de la santé publique, les directions régionales de santé publique et l'Institut. Il est proposé que ces échanges incluent des acteurs intersectoriels impliqués en santé publique.

M^{me} Charlebois annonce aux membres du conseil que la politique gouvernementale de prévention en santé devrait être annoncée au cours des prochaines semaines. Elle souhaite la présence du premier ministre à ses côtés lors de son lancement, ce qui

explique les délais encourus. Étant donné que c'est une politique gouvernementale, cela aura l'avantage de lancer un message clair aux autres ministères et de faciliter sa mise en œuvre. Elle propose également d'inviter les membres du conseil d'administration de l'INSPQ au lancement.

En matière de gouvernance et d'éthique, la ministre exprime aux membres du conseil ses attentes envers eux. De par la nature même du processus de sélection, elle s'attend à ce qu'ils soient compétents dans leurs fonctions d'administrateur. Elle souligne que leur mandat doit être exercé avec rigueur, transparence, honnêteté et empreint du sens des responsabilités. Tout en soutenant la présidente-directrice générale, elle les encourage à poser des questions à la direction et à ne pas se contenter d'entériner les décisions proposées.

À titre de vice-président du conseil, M. Marion précise que le conseil d'administration de l'Institut est solide, sérieux et engagé. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis janvier 2016, ce qui a facilité l'intégration des six nouveaux membres au conseil nommés en novembre 2015. Le conseil s'assure que la direction dispose des meilleures conditions afin que l'organisation puisse exercer pleinement ses fonctions.

M^{me} Damestoy mentionne que le conseil a été impliqué de façon importante dans l'élaboration de la planification stratégique et la révision majeure de la structure organisationnelle à l'automne 2015. Il travaillera également à l'élaboration de la nouvelle programmation scientifique. Elle profite de l'occasion pour souligner les relations de confiance existantes avec les directions générales du ministère notamment la DGSP, la DGSSMU et la DTI. Elle précise qu'elle fait actuellement une tournée des directeurs de santé publique des CISSS et des CIUSSS pour connaître leur appréciation sur les services rendus par l'Institut. D'autres partenaires sont également considérés, soit ceux des universités en lien avec notre mandat de recherche et d'enseignement ainsi que les partenaires internationaux pour le volet collaboration internationale. Elle souligne que les mandats des deux laboratoires de l'Institut, soit le Centre de toxicologie du Québec et le Laboratoire de santé publique du Québec demeurent méconnus. Ils sont pourtant la pierre angulaire des programmes d'assurance qualité dans le réseau et sont essentiels aux programmes de surveillance en santé publique. Les deux directeurs de santé publique membres du conseil témoignent que l'Institut et le comité d'éthique de santé publique ont toujours soutenu les directions régionales dans l'exercice de leurs responsabilités de santé publique.

Les membres du conseil soulignent que le contexte actuel est propice à faire connaître davantage la santé publique. En effet, la récente réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux, le Programme national de santé publique 2015-2025 et la future politique gouvernementale de prévention en santé sont des occasions pour faire valoir la portée de la santé publique. Tous conviennent qu'il est important de considérer la santé publique comme un investissement en santé et non une dépense. M^{me} Charlebois informe les membres du conseil de son intention de rencontrer les équipes de santé publique lors de ses prochains déplacements dans les régions. Elle mentionne que la suppression d'un palier de gouvernance au sein du réseau de la santé et des services sociaux a pour avantage de faciliter les échanges entre les différents partenaires. Certains membres soulignent l'intérêt de mettre autour de la table tous les directeurs de programmes favorisant ainsi une contamination positive autour des enjeux de santé. D'autres mentionnent l'importance de favoriser le dialogue avec les acteurs intersectoriels.

Le vice-président du conseil exprime la fierté des membres à faire partie de l'Institut qui a une excellente réputation auprès des différents partenaires et qui fait rayonner l'expertise du Québec sur le plan national et international. La présidente-directrice générale s'associe au vice-président pour remercier la ministre déléguée. M^{me} Charlebois se dit satisfaite de ce premier contact et souhaite répéter l'expérience.

4. RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE

Les membres du conseil sont satisfaits de la rencontre et heureux d'apprendre que la loi constitutive de l'Institut ne sera pas modifiée. Ils apprécient également que la ministre confirme l'importance de bénéficier de l'expertise de l'Institut pour prendre des décisions et son intérêt d'avoir un accès plus direct aux travaux de l'organisation, tout en respectant les canaux hiérarchiques habituels. Il est rassurant de constater que plusieurs propos de la ministre vont dans le sens de la planification stratégique 2014-2019.

La publication prochaine de la Politique gouvernementale de prévention en santé est une occasion pour l'INSPQ de tisser davantage de liens en soutien à d'autres ministères ou partenaires intersectoriels.

Les membres du conseil souhaitent que l'Institut s'implique dans l'élaboration d'un éventuel plan de communication menant à une meilleure compréhension de la santé publique par la population et les différents partenaires.



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 15 avril 2016

AVIS DE CONVOCATION

97^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : 11 mai 2016

Heure : **12 h 15 à 16 h 30**

Lieu : Par visioconférence

Québec : 945, avenue Wolfe, salle A5-45

Montréal : 190, rue Crémazie Est, salle RC-03C

Repas : **11 h 30 salle Direction générale A3-67 (Québec) et Montréal (salle RC.03-A)**

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour		5 min.	- Ordre du jour
2.	Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 30 mars 2016 et de la séance spéciale du 11 avril 2016 avec la ministre déléguée, Mme Lucie Charlebois		5 min.	- Procès-verbaux
3.	Suite des procès-verbaux de la séance du 30 mars 2016 et de la séance spéciale du 11 avril 2016		10 min.	
4.	Rapport de la présidente-directrice générale	Information	20 min.	- Rapport - Faits saillants
5.	Affaires administratives			
	5.1 Rapport de la présidente du comité d'audit		50 min.	- Présentation
	5.1.1 Adoption du budget de l'INSPQ 2016-2017 consolidé des activités régulières et des projets spéciaux	Décision		- Budget 2016-2017
	5.1.2 Affectation des excédents provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2016	Décision		-Etat de situation - Résolution
	5.1.3 Utilisation de l'excédent cumulatif affecté pour les besoins de la démarche d'optimisation 2016-2017	Décision		- Résolution
	5.1.4 Liste des contrats de service de 25 K\$ et plus	Information		

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	5.2 Rapport du président du comité des ressources humaines			
	5.2.1 Adoption de la mise à jour de la politique sur la promotion, la prévention et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être	Décision	10 min.	- Etat de situation - Politique (PO-15-2012)
	5.2.2 Adoption du règlement sur les effectifs des membres du personnel de l'Institut 2016-2017	Décision	15 min.	- Etat de situation - Présentation - Règlement - Annexes A,B,C
	5.2.3 Suivi sur le taux de titularisation	Décision	15 min.	- État de situation - Document
	5.2.4 Présentation du Tableau de bord des indicateurs de suivi dans le domaine des ressources humaines	Information	15 min.	- Tableau de bord
6.	Affaires corporatives			
	6.1 Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique			
	6.1.1 Formation des membres du conseil d'administration-suivi	Discussion	15 min.	- Etat de situation
	6.1.2 Rencontre avec le président du Comité d'éthique de santé publique, M. Bruno Leclerc	Discussion	30 min.	- Etat de situation - Bilan - Présentation - Règlement
	6.2 Calendrier des prochaines rencontres du conseil d'administration pour 2016-2017	Décision	5 min.	- Projet de calendrier
	6.3 Désignations de signataires autorisés	Décision	5 min.	- Résolutions (2)
7.	Période de questions des membres			
8.	Dépôt des documents (CR des comités du CA)		5 min.	4 documents
9.	Échanges à huis clos avec la présidente-directrice générale		30 min.	
	9.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec			
	9.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale			
	9.2.1 Attentes signifiées 2016-2017 de la présidente-directrice générale	Discussion		- État de situation - Attentes signifiées 2016-2017
10.	Divers			
11.	Prochaine séance : 22 juin (Montréal)			
12.	Levée de la séance			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

MERCREDI 11 MAI 2016, DE 12 H 15 À 16 H 30

**AU 945, AVENUE WOLFE, QUÉBEC
PAR VISIOCONFÉRENCE**

Membres présents

Sonia Bélanger (par visioconférence)
Nicole Damestoy
François Desbiens
Jérôme Di Giovanni (par visioconférence)
Danièle Dulude (par visioconférence)
Pierre Fournier (par visioconférence)
Sylvia Kairouz (par visioconférence)
Carole Lalonde
Carole Larouche
Denis Marion
Céline Plamondon (par visioconférence)
Jean-Pierre Trépanier (par visioconférence)

Membres absents

Annie Bourgeois
Lyne Jobin

Invités

Natalys Bastien
Claude Bernier
France Filiatrault
Bruno Leclerc
Michel Désy

Secrétaire du conseil

Michèle Beaupré Bériau

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Carole Lalonde, appuyée par M^{me} Carole Larouche.

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2016 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 AVRIL 2016 AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE, M^{ME} LUCIE CHARLEBOIS

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Carole Larouche, appuyée par D^r Jean-Pierre Trépanier.

Le procès-verbal de la séance spéciale du 11 avril est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Danièle Dulude, appuyée par M^{me} Sonia Bélanger.

3. SUITE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2016 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 11 AVRIL 2016

En suivi du procès-verbal de la séance du 30 mars 2016, M^{me} Nicole Damestoy, présidente-directrice générale, informe les membres du conseil que l'entente de service avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour un projet de courtage de connaissances impliquant une professionnelle agent de recherche détenant un poste permanent à l'Institut, a été signée.

Concernant l'entente tripartite MSSS-INSPQ-INESSS sur le dépistage, l'Institut est toujours en attente de la rencontre tripartite qui devrait être convoquée par le Ministère. Un rappel a été fait auprès du sous-ministre en titre, M. Michel Fontaine. Dès qu'un projet d'entente sera finalisé, il sera à nouveau déposé au conseil d'administration, tel que demandé.

La présidente-directrice générale mentionne que le comité de sélection pour doter le poste de directeur scientifique à la Direction des risques biologiques et de la santé au travail, en remplacement du D^r Marc Dionne, aura lieu le 12 mai prochain. Par ailleurs, chacun des membres a reçu son code pour avoir accès au Campus virtuel et ainsi bénéficier de la formation en ligne *Structures et défis de santé publique*.

En suivi de la période de huis clos, une révision de la présentation des faits saillants sera effectuée pour le mois de septembre prochain. Ils seront dorénavant présentés de façon uniforme et sous une forme journalistique. Ce matériel pourra ainsi être utilisé à d'autres fins au sein de l'organisation.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M. Denis Marion, vice-président du conseil et président d'assemblée, invite M^{me} Nicole Damestoy à présenter son rapport intitulé « Le rapport du PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil.

M^{me} Damestoy rend compte des réunions auxquelles elle a participé, tant à l'interne qu'avec les partenaires externes. Elle souligne qu'elle a informé le sous-ministre en titre, M. Michel Fontaine, de la réflexion entreprise à l'Institut sur le dossier du cannabis, dossier d'intérêt pour la ministre déléguée et pour les directions régionales de santé publique. M^{me} Sylvia Kairouz fait mention qu'il y a plusieurs experts au Canada et aux États-Unis qui s'intéressent à la question, des collaborations universitaires au Québec seraient également à considérer, notamment avec l'Institut universitaire sur les dépendances.

Dans le cadre du plan de développement des ressources humaines, une formation sur la gestion du temps et des priorités a été rendue disponible pour tout le personnel. Une formation adaptée a été offerte aux membres du comité de direction.

Plusieurs rencontres avec les partenaires externes ont été réalisées. Pour n'en citer que quelques-unes : deux rencontres avec le président-directeur général de l'INESSS pour discuter de nos collaborations ainsi qu'une autre avec le commissaire à la santé et au bien-être, M. Robert Salois, en suivi du dépôt de notre mémoire sur la couverture publique des services en santé et en services sociaux. A eu lieu également, la rencontre bisannuelle avec M. François Dion, sous-ministre adjoint Finances, infrastructures et budget au MSSS. Les discussions ont porté sur les perspectives financières 2016-2017, l'entente avec le coroner, l'accès au Plan québécois des infrastructures (PQI) concernant les achats regroupés avec les établissements du réseau pour les équipements de laboratoire et le développement relatif aux projets locatifs.

L'entente avec le coroner sera négociée sur la base de la collaboration qui a uni nos deux organisations. En ce sens, même si l'offre du coroner, passablement bonifiée par rapport à la précédente entente, reste encore en deçà du prix coûtant, nous sommes dans la logique d'un partenariat entre deux organismes publics.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Rapport de la présidente du comité d'audit

M. Denis Marion invite M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, à faire un bref rapport des activités de ce comité. Il souligne la présence de M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative, qui se joint au conseil.

M^{me} Larouche informe les membres du conseil que le comité d'audit a porté son attention sur l'étude détaillée de la proposition budgétaire 2016-2017. Elle précise que la direction a été en mesure de répondre à toutes les questions avec satisfaction. Au-delà de l'approbation du budget, deux projets de résolution seront présentés par M. Bernier. Une première concerne l'affectation d'un montant de 1,5 M\$ provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2016 et une seconde, l'autorisation d'une enveloppe de transition de 0,6 M\$ pour l'exercice 2016-2017 afin de soutenir la démarche d'optimisation.

5.1.1 Adoption du budget de l'INSPQ 2016-2017 consolidé des activités régulières et des projets spéciaux

M^{me} Larouche invite M. Claude Bernier à présenter les faits saillants de la proposition budgétaire. Une présentation PowerPoint sur support papier a été transmise à chacun des membres. Il rappelle que l'objectif principal est de produire un budget équilibré pour l'année 2016-2017. M^{me} Larouche précise que le comité d'audit recommande d'adopter le budget même si l'Institut n'a pas reçu la confirmation budgétaire du ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Bernier mentionne que pour atteindre l'équilibre budgétaire, des efforts budgétaires de l'ordre de 1,878 M\$ ont été réalisés, ce qui représente 5,6 % de la subvention de base. Le budget consolidé 2016-2017 s'établit à 69, 358 M\$ comparativement à 65, 923 M\$ en 2015-2016. Les produits se répartissent entre les activités régulières 49,1 % (52,8 % en 2015-2016) et les projets spéciaux 50,9 % (47,2 % en 2015-2016). Il fait part aux membres des risques reliés au scénario budgétaire, notamment attribuables à l'impact des négociations gouvernementales sur les échelles salariales de l'Institut, l'augmentation du coût des autres dépenses non indexées, l'indexation des loyers, la pérennisation des compressions, le niveau de prélèvement des frais généraux, la gestion du taux de titularisation des postes permanents et finalement, le taux de change. Ces risques seront suivis tout au long de l'exercice financier.

Concernant les activités régulières, on constate une baisse de 2 % des revenus, soit 0,78 M\$. Il n'y a eu aucune mise à pied, cependant, on anticipe l'abolition de 6 postes permanents par attrition. L'exercice de compression budgétaire et d'optimisation touchera davantage les salariés temporaires affectés à des projets spéciaux.

Concernant les projets spéciaux, le nombre de projets budgétés se situe à environ 210 comparativement à 220 en 2015-2016. Les frais généraux prélevés atteignent 3,6 M\$ et seront utilisés à raison de 2,8 M\$ pour le financement de la structure administrative et scientifique et de 0,8 M\$ pour la formation, le support et l'ajustement des banques pour les employés des projets spéciaux.

Quelques questions de clarification sont formulées par les membres du conseil auxquelles M. Bernier a répondu à la satisfaction des membres du conseil.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Carole Lalonde, le budget final 2016-2017, tel que proposé par le comité d'audit, est adopté à l'unanimité.

5.1.2 Affectation des excédents provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2016

M. Claude Bernier dresse le portrait des excédents cumulés affectés et non affectés au 31 mars 2016. Il précise que les excédents sont provisoires

étant donné que la procédure de fin d'exercice n'est pas terminée et que le Vérificateur général du Québec n'a pas encore réalisé ses travaux de vérification. L'excédent cumulé non affecté est estimé à 2,46 M\$ au 31 mars 2016. La proposition soutenue par le comité d'audit consiste à autoriser l'affectation d'un montant de 1,5 M\$ provenant de l'excédent non affecté :

- Une somme de 0,125 M\$ pour compléter le financement du système d'information du LSPQ ;
- Une somme de 1,375 M\$ pour financer des projets d'immobilisations, des besoins scientifiques en lien direct avec la mission, des projets structurants et l'acquisition d'équipements spécialisés de laboratoire. La répartition détaillée de cette enveloppe sera soumise au conseil d'administration pour approbation au fur et à mesure que son utilisation se précisera.

Sur proposition dûment formulée par D^r François Desbiens, appuyée par M^{me} Carole Larouche, la résolution # 2016-05-11/01 relative à l'application de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable aux projets spéciaux de l'Institut, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2016-05-11/01	
Application de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux de l'Institut national de santé publique du Québec	
ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux (PO-03-2001) de l'Institut national de santé publique du Québec le 28 mai 2001 et l'adoption de sa révision le 19 octobre 2005.	
ATTENDU qu'il demeure avant affectation et en considérant les résultats préliminaires de 2015-2016, un excédent cumulatif non affecté de près 2,462 M\$ au 31 mars 2016.	
ATTENDU la volonté de conserver un excédent cumulé non affecté d'au moins 0,500 M\$ pour faire face aux éventualités.	
ATTENDU la volonté de conserver un excédent cumulé non affecté d'au moins 0,204 M\$ pour finaliser certains dossiers dont les excédents ont été constatés antérieurement.	
ATTENDU que l'excédent cumulé non affecté actuellement disponible pour affectation et ce, avant la finalisation des états financiers et la vérification externe par le Vérificateur général du Québec s'élèvent à 1,758 M\$.	
	Montant
Excédent cumulé non affecté au 31 mars 2015	1,017 M\$
Résultats préliminaires 2015-2016	1,445 M\$
Excédent cumulé non affecté préliminaire au 31 mars 2016	2,462 M\$
(-) Excédent cumulé non affecté pour faire face aux éventualités	(0,500 M\$)
(-) Excédent cumulé non affecté pour finaliser certains dossiers	(0,204 M\$)
Montant préliminaire disponible pour affectation	<u>1,758 M\$</u>

ATTENDU qu'il est prudent de conserver une marge de manœuvre de 0,258 M\$.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- D'autoriser l'affectation d'un montant de 1,5 M\$ provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2016 pour les besoins suivants :
 - 125 000 \$ pour compléter le financement du LIMS au LSPQ en surplus du 1 225 000 \$ déjà affecté
 - À DÉTERMINER - pour les besoins en immobilisations
 - À DÉTERMINER - pour les besoins scientifiques en lien direct avec la mission. L'affectation permettra, entre autres, de soutenir la démarche d'optimisation par la création d'une enveloppe de transition et de favoriser la mise en place d'un second projet scientifique.
 - À DÉTERMINER - pour les projets structurants et les équipements spécialisés du laboratoire de toxicologie du Québec (CTQ)
 - À DÉTERMINER - pour les projets structurants et les équipements spécialisés du laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ)
- La répartition finale se fera suite à la finalisation des états financiers et sera soumise au conseil d'administration pour approbation.

5.1.3 Utilisation de l'excédent cumulatif affecté pour les besoins de la démarche d'optimisation 2016-2017

Afin d'être en mesure d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2016-2017, l'utilisation d'une somme maximale de 0,6 M\$ est nécessaire pour actualiser la démarche d'optimisation. Cette somme permettra l'annualisation des décisions à caractère permanent, tel qu'expliqué précédemment lors de la présentation de M. Bernier.

Cette proposition a été discutée au comité d'audit qui appuie la demande d'utiliser une somme maximale de 0,6 M\$ pour la démarche d'optimisation, considérant que l'Institut dispose d'un excédent cumulatif de 0,984 M\$ pour soutenir ce type de demande.

Un exercice similaire a été autorisé en 2015-2016. Rappelons que sur les 815 000 \$ autorisés pour faciliter la transition, 250 000 \$ n'ont pas été utilisés et seront retournés dans l'excédent cumulé affecté réservé pour soutenir la démarche d'optimisation de la programmation par la création d'une enveloppe de transition, pour favoriser la mise en place d'un second projet scientifique et finalement pour mettre en place le plan d'action pour réaliser les objectifs de la planification stratégique.

Sur proposition dûment formulée par D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Sonia Bélanger., la résolution # 2016-05-11/02 relative à l'utilisation d'une somme maximale de 0,6 M\$ de l'excédent

cumulatif affecté pour les besoins de la démarche d'optimisation est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2016-05-11/02 Utilisation de l'excédent cumulatif affecté pour les besoins de la démarche d'optimisation 2016-2017
<p>ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux (PO-03-2001) de l'Institut national de santé publique du Québec le 28 mai 2001 et l'adoption de sa révision le 19 octobre 2005.</p> <p>ATTENDU qu'il demeure avant les affectations 2015-2016, un excédent cumulatif affecté de 0,984 M\$ pour soutenir la démarche d'optimisation de la programmation, pour favoriser la mise en place d'un second projet scientifique et finalement pour mettre en place le plan d'action pour réaliser les objectifs de la planification stratégique.</p> <p>ATTENDU que la hauteur des efforts budgétaires récurrents pour 15-16 soit de plus de 1,878 M\$.</p> <p>ATTENDU que pour atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 15-16, l'utilisation d'une somme maximale de 0,600 M\$ est nécessaire pour actualiser la démarche d'optimisation.</p> <p>ATTENDU que l'utilisation du 0,600 M\$ permettra principalement d'annualiser des décisions à caractère permanent.</p> <p>ATTENDU que suite à l'autorisation il demeurera un excédent cumulé affecté, avant les affectations 2015-2016, de 0,384 M\$ pour soutenir la démarche d'optimisation de la programmation par la création d'une enveloppe de transition, pour favoriser la mise en place d'un second projet scientifique et finalement pour mettre en place le plan d'action pour réaliser les objectifs de la planification stratégique.</p> <p>Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser l'utilisation d'une somme maximale de 0,600 M\$ pour soutenir la démarche d'optimisation par la création d'une enveloppe de transition pour l'exercice 2016-2017.

5.1.4 La liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

En conformité de l'article 18 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, le dirigeant d'un organisme public doit informer son conseil d'administration de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$. M^{me} Damestoy confirme que

pour la période du 16 mars 2016 au 27 avril, aucun contrat de plus de 25 000 \$ n'a été octroyé.

5.2 Rapport du président du comité des ressources humaines

M. Denis Marion invite D^r François Desbiens, président du comité des ressources humaines, à faire un bref rapport des activités du comité. Il accueille également M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, qui se joint au conseil. La réunion du comité s'est tenue le 27 avril 2016. Les principaux sujets abordés ont été le plan d'effectifs 2016-2017, le taux de titularisation et la révision de la *Politique sur la promotion, la prévention et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être*, pour lesquels des propositions seront soumises au conseil pour adoption. Le suivi du plan de travail, l'application de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* et la révision du tableau de bord de suivi en ressources humaines ont été effectués.

La présidente-directrice générale a fait état de l'exercice de réévaluation de la classe salariale des postes d'encadrement, réalisé par une consultante externe à la suite de la révision de la structure organisationnelle. Compte tenu des changements significatifs apportés à la description de tâches de certains cadres, il était important de réévaluer l'ensemble des postes d'encadrement selon des principes d'équité et d'harmonisation entre les directions. Elle rappelle que l'objectif n'était pas d'ordre financier mais bien l'application de principes de saine gestion et d'exemplarité des cadres dans le contexte où tout est questionné. Cette opération demeure un sujet sensible et délicat. À terme, cinq postes ont été touchés par une révision à la baisse ou à la hausse. Les personnes ont été rencontrées et une deuxième réévaluation a été effectuée dans certains cas. Le tout s'est déroulé dans le plus grand respect des personnes.

5.2.1 Adoption de la mise à jour de la *Politique sur la promotion, la prévention et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux être*

M. François Desbiens invite M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, à présenter la *Politique sur la promotion, la prévention et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être*, entrée en vigueur en décembre 2012. Cette politique positionne l'engagement de l'organisation au regard de la santé et du mieux-être du personnel et a été développée pour répondre aux exigences de la norme « Entreprise en santé ». Les principales modifications apportées sont le remplacement de la mention « démarche Entreprise en santé » par la « démarche Dynamo » qui fait référence à l'appellation spécifique du processus d'amélioration continue de la santé et du bien-être du personnel définie à l'interne. D'autres modifications ont été apportées afin de respecter la nouvelle structure organisationnelle et d'inclure les comités locaux « santé et sécurité au travail » ainsi que les comités Dynamo. La présidente-directrice générale souligne que la politique ne fait plus référence à la démarche « Entreprise en santé » puisque l'engagement de l'Institut dépasse l'obtention de cette certification.

D^r François Desbiens mentionne que le comité des ressources humaines recommande d'adopter la mise à jour de la politique telle que présentée. Tout en étant un excellent mouvement, cette démarche suscite une forte mobilisation interne et doit être encouragée.

Sur proposition dûment formulée par D^r François Desbiens, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la *Politique sur la promotion, la prévention et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être* est adoptée à l'unanimité.

5.2.2. Adoption du Règlement sur les effectifs des membres du personnel de l'Institut 2016-2017

M. François Desbiens invite M^{me} Natalys Bastien, à présenter le plan d'effectifs dans ses grandes lignes. Une présentation PowerPoint sur support papier a été transmise à chacun.

M^{me} Bastien précise d'entrée de jeu que le plan d'effectifs est revu chaque année et que l'objectif poursuivi vise à ne pas excéder le nombre actuel de ressources. Le plan d'effectifs 2016-2017 soumis à l'approbation du conseil d'administration compte 615,91 postes équivalents temps complet (ETC) dont 54,86 médecins (ETC), représentant 12,09 postes ETC de moins que le plan approuvé au mois de mai 2015.

Cet écart s'explique par une diminution de 8 postes permanents, de 1 poste sous octroi avec titulaire permanent et de 5,8 ETC des salariés prêtés selon une entente de subvention. On constate également une augmentation de 0,2 poste sous octroi avec titulaire temporaire, de 1,51 des effectifs surnuméraires et de 1 effectif médical.

En excluant les ressources à la Direction des technologies de l'information affectées à des projets spéciaux, le pourcentage d'effectifs consacrés au soutien corporatif et administratif est de 10 %. Ainsi, 90 % des effectifs sont affectés à des activités en lien direct avec la mission. Quant au taux d'encadrement, il est de 7,4 % comparativement à 7,8 % en 2015.

Le portrait des effectifs établi au 2 avril 2016 démontre que 55 % des effectifs détiennent un poste permanent. Cette proportion est de 41 % pour les salariés professionnels, 62 % pour le personnel technique et de 81 % pour le personnel de soutien. Depuis 2013, on constate une diminution des effectifs ETC de 8,6 %, ce qui représente 57,7 postes.

À la suite de la présentation, les membres du conseil abordent la question des postes temporaires, notamment la notion de poste sous octroi et la gestion prévisionnelle des effectifs de l'Institut incluant la planification des départs à la retraite. M^{me} Bastien précise qu'il est difficile de planifier de manière proactive la main-d'œuvre à l'Institut, notamment à cause des activités temporaires et du contexte des compressions budgétaires qui forcent un rééquilibre. Présentement, la planification de la main-d'œuvre s'effectue dans chacune des directions sur une base annuelle.

Les membres du conseil souhaitent une présentation sur l'application du Programme d'accès à l'égalité à l'emploi pour lequel l'INSPQ respecte ses obligations. Cette présentation est prévue à l'automne 2016.

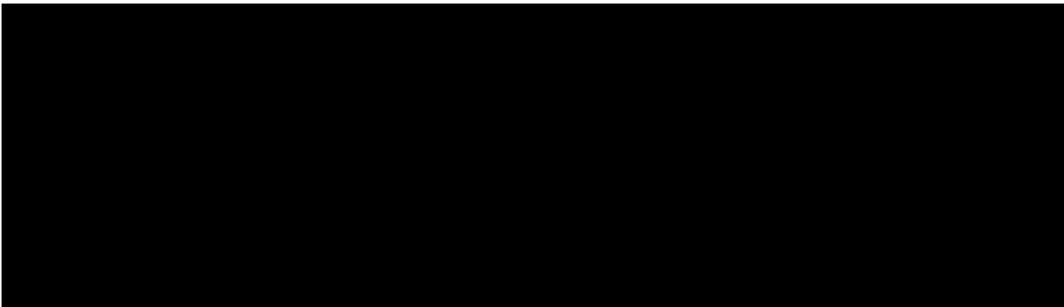
Sur proposition dûment formulée par D' François Desbiens, appuyée par M^{me} Danièle Dulude, le Règlement sur les effectifs des membres du personnel de l'Institut national de santé publique du Québec pour l'exercice financier 2016-2017 est adopté à l'unanimité.

5.2.3 Suivi sur le taux de titularisation

D'entrée de jeu, M^{me} Natalys Bastien présente la définition du taux de titularisation. En juin 2013, il avait été décidé qu'un retour au risque initial de titularisation de 110 % était l'objectif à atteindre d'ici les trois prochaines années. Depuis, 29 postes ont été abolis ou transformés en postes sous octroi avec titulaire temporaire. Avec les dernières compressions, le taux de titularisation actuel est de 113,8 %, ce qui représente un risque estimé à 3,3 M\$, soit 37,6 postes. D'ici 2020, pour les salariés permanents, il y a 8 départs annoncés officiellement et 63 départs sont anticipés.

Si l'on considère un scénario de compressions de 1 M\$ par année pendant 3 ans, le risque en 2019-2020 serait estimé à 6,3 M\$, soit 56,1 postes pour un taux de titularisation de 122,7 %.

Dans le cadre des négociations actuelles, la direction a besoin de donner un signal clair sur ses intentions de maintenir son engagement sur un taux de titularisation maximal à 110 %, même considérant le scénario de compressions anticipées, cela signifie l'abolition de 37 postes d'ici les trois prochaines années. On vise le maintien d'un taux et non pas le maintien d'un nombre de postes, étant donné l'attrition anticipée du nombre de postes au cours des prochaines années si les efforts de compressions budgétaires doivent se poursuivre. L'appui du conseil d'administration est demandé.



D' François Desbiens souligne que le comité des ressources humaines surveille, de façon statutaire, le taux de titularisation et recommande au conseil d'administration de maintenir un objectif de 110 % quant au niveau de risque associé au taux de titularisation d'ici 2020, et ce, sous réserve des scénarios budgétaires anticipés.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par D^r Jean-Pierre Trépanier, les membres du conseil d'administration conviennent de maintenir un objectif de 110 % quant au niveau de risque associé au taux de titularisation d'ici 2020, et ce, sous réserve des scénarios budgétaires anticipés et d'un engagement quant à un suivi annuel sur ce risque au conseil d'administration. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil s'interrogent sur la nécessité d'avoir une résolution pour chacune des décisions prises par le conseil d'administration. Il est proposé qu'un mandat soit donné au comité de gouvernance et d'éthique pour proposer la façon de faire la plus appropriée.

5.2.4 Présentation du tableau de bord des indicateurs de suivi dans le domaine des ressources humaines

M^{me} Natalys Bastien passe en revue la liste des indicateurs de suivi du tableau de bord. Elle porte une attention particulière à l'indicateur relatif au *taux de départs à la retraite du personnel salarié prévu dans les 4 prochaines années par catégorie d'emploi*. Au total, 86 départs à la retraite sont prévus d'ici 2020, ce qui représente 18 % des salariés, soit un permanent sur 4 et un cadre sur trois. Les membres du conseil suggèrent également de faire une veille sur le taux de titularisation puisqu'il est de 4 % supérieur à la cible prévue de 110 %. Il devrait être identifié par la couleur jaune. D^r Desbiens rappelle que le tableau de bord des indicateurs des ressources humaines est passé en revue à chacune des rencontres du comité des ressources humaines.

Avec l'ajout récent de l'indicateur sur la mobilité interne, le tableau de bord des ressources humaines peut être rendu disponible à l'ensemble des membres du C.A. dans l'Extranet du conseil à la section « documents généraux ».

Face au nombre anticipé de prises de retraite, un membre du conseil rappelle l'importance de considérer l'équité intergénérationnelle dans la gestion des remplacements. On suggère que lorsqu'un poste est à combler, que la priorité soit accordée à l'interne aux personnes en emploi ayant un statut temporaire ou précaire avant de faire appel à des personnes désirant poursuivre le travail après avoir pris officiellement leur retraite.

6. AFFAIRES CORPORATIVES

6.1 Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

M. Denis Marion, président du comité de gouvernance et d'éthique, fait un bref rapport de la réunion du comité tenue le 29 avril 2016. Au-delà du programme de formation des membres du conseil, les membres du comité ont discuté du profil de candidature recherchée en vue du remplacement de M^{me} Martine Couture, membre démissionnaire. Les caractéristiques retenues sont les suivantes : détenir un poste

stratégique au sein d'un CISSS ou d'un CIUSSS, être sensible à la dynamique des régions, avoir une bonne connaissance des enjeux de santé publique et de l'expérience en matière de gouvernance. Les membres du comité ont également amorcé les discussions concernant la présence des vice-présidents au conseil d'administration à titre d'observateurs. Les discussions se poursuivront à l'automne à la suite de la formation prévue pour les membres du conseil.

Les membres du comité ont également rencontré M. Bruno Leclerc, président du comité d'éthique de santé publique (CESP) ainsi que les membres de la permanence du comité, soit M^{me} France Filiatrault et M. Michel Désy, qui se joindront à la séance actuelle du conseil. Ils ont présenté le mandat du comité, le bilan des activités du CESP ainsi que les perspectives et enjeux des prochaines années. En terminant, le comité a passé en revue le projet d'attentes signifiées 2016-2017 à la présidente-directrice générale, projet qui sera discuté à la période de huis clos.

6.1.1 Formation des membres du conseil - suivi

À la suite des besoins exprimés par les membres du conseil lors de la dernière séance, des démarches ont été entreprises auprès de deux organisations. M^{me} Michèle Beaupré Bériau rapporte les échanges qu'elle a eus avec M^e Danièle Montminy du Secrétariat aux emplois supérieurs du Conseil exécutif (CE) et avec M^{me} Isabelle Boutin du Collège des administrateurs de sociétés (CAS).

Les deux formations pourraient être complémentaires. Le Conseil exécutif pourrait présenter l'organigramme de l'État québécois, les caractéristiques d'un organisme public et les attentes du gouvernement envers les administrateurs. Cette formation serait donnée sous forme magistrale. Le Collège des administrateurs de sociétés peut offrir une formation sur mesure qui aborde les rôles et responsabilités des administrateurs, les relations avec la direction, le travail en comités et l'indépendance des administrateurs. La formation serait de style interactif en mode coconstruction, basée sur les meilleures pratiques, donc un travail en équipe et un retour en plénière. Il serait possible d'avoir une formation conjointe entre le conseil d'administration et le comité de direction. La formation est d'une durée de trois heures et les coûts estimés pour 25 personnes sont de l'ordre de 3 000 \$.

Comme le Collège des administrateurs de sociétés a obtenu le mandat de formation des membres des conseils d'administration des CISSS et des CIUSSS, certains membres du conseil font part des commentaires reçus. À la suite des échanges, les membres du conseil précisent leurs besoins de formation qui correspondent davantage à l'offre de service proposé par le Conseil exécutif. Ils souhaitent obtenir de l'information sur la dynamique interne gouvernementale, les caractéristiques des organismes publics et les attentes du gouvernement envers les administrateurs. Il est donc proposé de planifier la formation le 5 octobre prochain en matinée avant la séance du conseil d'administration.

Il est convenu que le comité de gouvernance et d'éthique suggérera une proposition de programme de formation selon ces orientations au prochain conseil d'administration.

6.1.2. Rencontre avec le président du comité d'éthique de santé publique, M. Bruno Leclerc

M. Denis Marion souhaite la bienvenue à M. Bruno Leclerc, président du comité d'éthique de santé publique, accompagné de M^{me} France Filiatraut, secrétaire du comité et de M. Michel Désy, conseiller en éthique. Il invite M. Leclerc à présenter le mandat du comité, le bilan de ses activités ainsi que les perspectives et enjeux des prochaines années. Une présentation PowerPoint sur support papier a été transmise à chacun des membres.

M. Leclerc remercie les membres du conseil de leur invitation. Il rappelle le mandat du comité dont la fonction principale consiste à donner son avis sur l'aspect éthique des projets de plans de surveillance et des projets d'enquêtes sociosanitaires. Il peut également donner son avis sur toute question éthique qui peut être soulevée dans l'application de la *Loi sur la santé publique*. Il présente brièvement le Rapport d'activité 2012-2015 dont chacun a obtenu copie.

En termes de perspectives et d'enjeux, il identifie le renouvellement des membres du comité dont 3 nouveaux membres depuis janvier 2016 et deux membres dont le mandat vient à échéance en juin prochain. La finalisation des travaux sur le processus d'examen éthique qui se veut un outil de sensibilisation et de formation continue et finalement, le recours au comité. En effet, le comité doit stimuler les demandes par la sensibilisation et susciter la participation des membres de la Table de coordination nationale en santé publique (TCNSP) à l'identification de besoins généraux et communs en matière d'éthique.

M. Leclerc se réjouit de la complète indépendance qui est accordée au comité et de l'expérience et de la compétence des membres de la permanence. Il mentionne qu'il participe à plusieurs comités et qu'il est à même de constater le fonctionnement exemplaire du CESP dans la qualité de ses avis, sa rigueur et le travail de collaboration entre les membres du comité.

Suite à la présentation, les membres du conseil félicitent le président et les membres de la permanence du comité pour la qualité de leurs travaux et s'interrogent sur l'analyse rétrospective des avis qu'ils ont effectués auprès des promoteurs. M. Leclerc rappelle qu'un comité consultatif ne peut mettre de mesures de contrôle. Cependant, un accompagnement est disponible si le promoteur en fait la demande. On aborde également les comités de recherche et d'études cliniques qui sont mis en place dans le cadre de la restructuration du réseau au sein des CISSS et des CIUSSS. Ces discussions pourront se poursuivre lors de la prochaine TCNSP en juin 2016, à laquelle est invité M. Leclerc.

M. Denis Marion remercie M. Leclerc et ses accompagnateurs pour l'excellente présentation et souligne l'engagement et le dynamisme du

président. Il propose qu'une rencontre annuelle avec les membres du conseil d'administration soit planifiée pour recevoir le rapport d'activité du comité, invitation acceptée par le président du CESP.

6.2. Calendrier des prochaines rencontres du conseil d'administration pour 2016-2017

M. Denis Marion propose le calendrier des prochaines séances du conseil d'administration qui ont lieu en alternance entre Montréal et Québec. Il souhaite que le plus grand nombre de membres se rende disponible, dans la mesure du possible, à l'endroit où est prévue la rencontre.

La proposition de calendrier des séances du conseil d'administration 2016-2017 est approuvée à l'unanimité.

6.3 Désignations de signataires autorisés

M^{me} Michèle Beaupré Bériau informe les membres du conseil de l'intérêt à désigner D^{re} Yun Jen, directrice scientifique de la Direction des individus et des communautés et le D^r Jean Longtin, médecin microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec, à titre de signataires autorisés des demandes de paiement auprès de la RAMQ pour les médecins et dentistes œuvrant à l'Institut.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Lalonde, appuyée par M^{me} Céline Plamondon, la résolution n° 2016-05-11/03 et la résolution n° 2016-05-11/04, concernant respectivement la nomination de D^{re} Yun Jen et de D^r Jean Longtin, à titre de signataires autorisés des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut national de santé publique du Québec sont adoptées à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2016-05-11/04

Nomination d'un signataire autorisé des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q. 1998, chapitre 42);

ATTENDU QUE des médecins et dentistes œuvrent à l'Institut national de santé publique du Québec;

ATTENDU la nomination de la docteure Yun Jen à titre de directrice scientifique de la Direction des individus et des communautés ;

ATTENDU QUE l'Institut national de santé publique du Québec, à la demande de la Régie de l'assurance maladie du Québec, doit nommer des signataires autorisés des demandes de paiement présentées par les médecins et dentistes dans le cadre des activités exercées à l'Institut national de santé publique du Québec ;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver que l'Institut national de santé publique du Québec autorise D^{re} Yun Jen, à titre de directrice scientifique de la direction du développement des individus et des communautés, à attester pour l'Institut, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut.

RÉSOLUTION # 2016-05-11/03

Nomination de signataire autorisé des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) et à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

ATTENDU QUE l'article 4, alinéa 1 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q. 1998, chapitre 42) stipule que l'Institut a également pour fonctions d'administrer le Laboratoire de santé publique du Québec;

ATTENDU QUE des médecins et dentistes œuvrent au Laboratoire de santé publique du Québec de l'Institut national de santé publique du Québec ;

ATTENDU la nomination du docteur Jean Longtin à titre de médecin microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec ;

ATTENDU QUE le Laboratoire de santé publique du Québec a un numéro d'établissement (94539) distinct de l'Institut national de santé publique du Québec ;

ATTENDU QUE la banque d'heures des médecins spécialistes attribuée à l'Institut national de santé publique du Québec, incluant le Laboratoire de santé publique du Québec, est sous le code d'établissement de l'INSPQ (94559) ;

ATTENDU QUE l'Institut national de santé publique du Québec, à la demande de la Régie de l'assurance maladie du Québec, doit nommer des signataires autorisés des demandes de paiement présentées par les médecins et dentistes dans le cadre des activités exercées à l'Institut national de santé publique du Québec ;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver que l'Institut national de santé publique du Québec autorise D^r Jean Longtin, à titre de médecin microbiologiste en chef au Laboratoire de santé publique du Québec, à attester pour l'Institut l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant sous le code d'établissement de l'Institut national de santé publique du Québec (94559) ainsi que sous le code d'établissement du Laboratoire de santé publique du Québec (94539).

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES

Aucune question n'est formulée.

8. DÉPÔT DES DOCUMENTS (CR DES COMITÉS DU C.A.)

Les comptes-rendus approuvés du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des ressources humaines et du comité d'audit sont déposés dans l'Extranet du conseil pour information.

9. ÉCHANGES À HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

9.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;

9.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;

9.2.1 Attentes signifiées 2016-2017 de la présidente-directrice générale ;

10. DIVERS

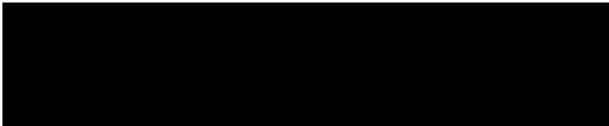
Aucun autre sujet n'est discuté.

11. PROCHAINE SÉANCE : 22 JUIN 2016

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu à Montréal le 22 juin 2016.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 15.



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 10 juin 2016